

# Merkur de letzebuerger

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

8 • 2002

# LUXinnovation

L'agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche

## Luxinnovation

- **Fédérer les efforts d'innovation et de recherche au Luxembourg**



## Chronique juridique

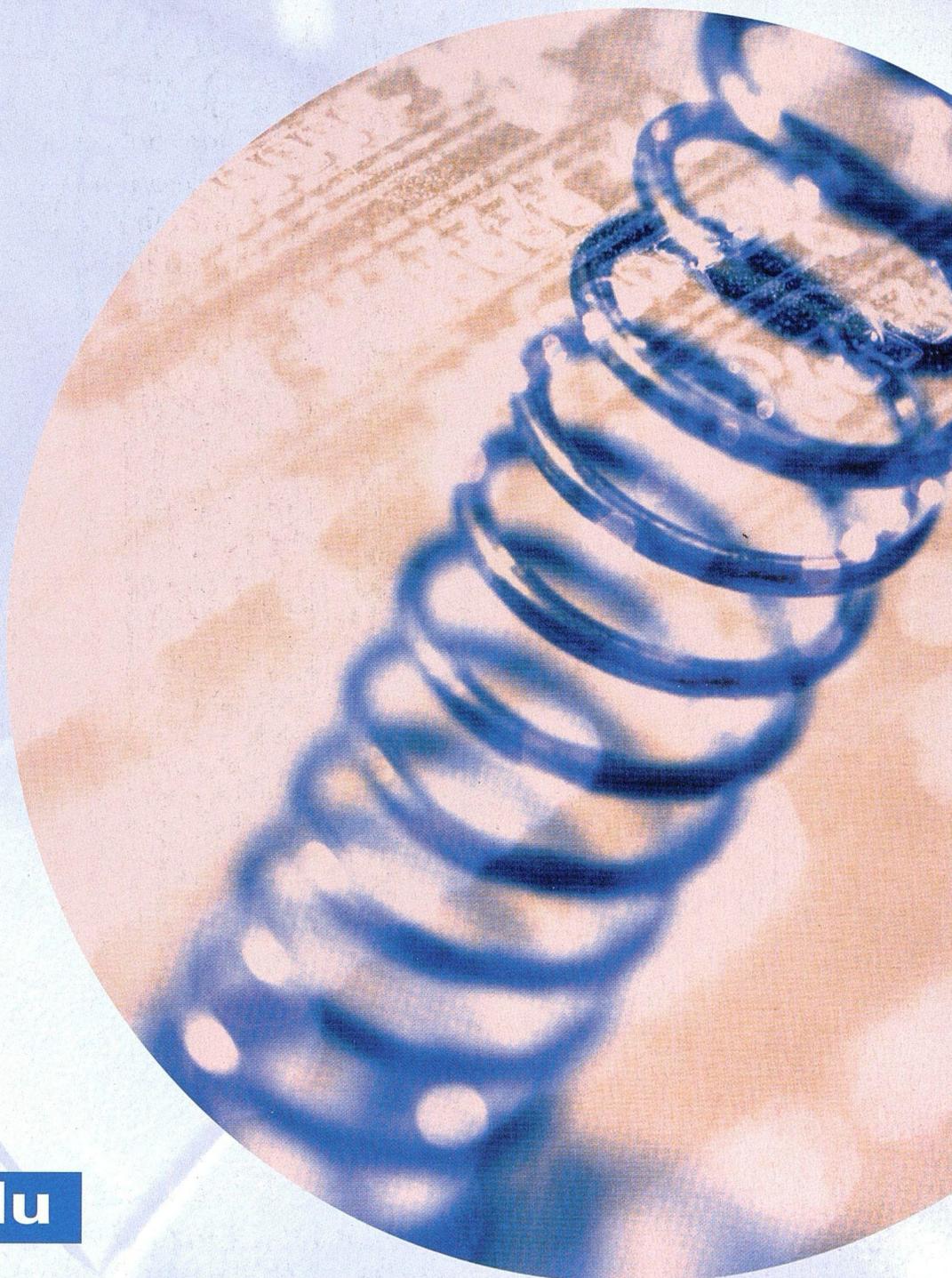
- **La représentation du personnel**

## Wirtschaftstag



- **Handelskammer Luxemburg und IHK Trier schließen Kooperationsvereinbarung**

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)





*Voir loin ...*

Pour optimiser les contours de votre situation patrimoniale future, la BCEE détecte, parmi les opportunités d'aujourd'hui, les avantages de demain et vous apporte, par ses conseils, une véritable vision à long terme.

*... voir mieux*



**SPUERKEESS**

[www.bcee.lu](http://www.bcee.lu)

## Projet de budget 2003 : **équilibre fragile** dans un contexte économique difficile

**L**e projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2003 présente des dépenses totales augmentant de 7,78% par rapport au budget définitif de 2002, alors que l'accroissement des recettes s'élève à 8,22%.

Entre l'établissement du projet de budget 2003, dont les travaux ont commencé vers le début du printemps, et son dépôt définitif le 12 septembre 2002, l'environnement économique et politique est devenu davantage incertain et fragile. Cette évolution négative n'a pas été prévisible dans cette envergure au début de l'année 2002. Il en résulte que les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes aux chiffres budgétaires sont aujourd'hui largement sur-évaluées.

La Chambre de Commerce estime qu'un préalable à l'estimation réaliste de recettes budgétaires (principalement fiscales) est l'existence d'instruments et de méthodes appropriées de prévision conjoncturelle et d'estimation de l'évolution du PIB et de ses composantes.

La baisse du régime qui affecte l'économie luxembourgeoise depuis l'année 2001 montre que le Grand-Duché est de façon permanente exposé aux aléas de la conjoncture internationale et aux risques liés à sa structure économique dominée par les services financiers. Il en découle une importante précarité des recettes fiscales, qui dépendent démesurément d'un seul secteur.

Le Gouvernement doit diversifier davantage les recettes fiscales et donc les activités économiques. Pour ce faire, la Chambre de Commerce plaide pour une amélioration continue du cadre dans lequel évoluent les entreprises pour le rendre davantage attrayant pour de nouvelles implantations d'entreprises créatrices d'une haute valeur ajoutée.

Les prochains mois vont montrer si le niveau élevé des recettes budgétaires escomptées pour 2003 pourra être atteint grâce aux arrières de créances fiscales ou si les finances publiques luxembourgeoises vont connaître un déficit dans un très proche avenir.

Malgré une situation économique assombrie, le Gouvernement a estimé à juste titre qu'il faut maintenir à un niveau élevé les dépenses d'investissements, afin d'adapter et de moderniser constamment les infrastructures publiques, et ceci en vue de créer les bases d'une croissance économique et démographique soutenable à long terme.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, il est indispensable d'analyser l'opportunité, la nécessité et l'efficacité des dépenses d'investissements projetées et les coûts de gestion, d'entretien et d'exploitation afférents.

En ce qui concerne les dépenses courantes des pouvoirs publics, il est à noter que, par rapport au budget définitif de 2002, leur hausse projetée en 2003 est de 8,19%, donc sensiblement supérieure à la progression du budget des dépenses totales (+7,78%).

Par ailleurs, elles progressent plus rapidement que les dépenses d'investissement, malgré la volonté affichée des autorités gouvernementales de maintenir les investissements publics à un niveau élevé et de réaliser dans la mesure du possible une politique budgétaire anti-cyclique.

Une progression excessive des dépenses courantes est contraire aux recommandations du Conseil de l'Union européenne du 21 juin 2002 concernant les grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté. Pour ce qui est de la politique budgétaire, le Conseil recommande aux autorités de pratiquer une politique budgétaire qui « devrait tendre à maîtriser les dépenses publiques courantes en 2003, afin de veiller à ce que la hausse n'excède pas celle des dépenses budgétaires totales et, à cette fin, s'efforce de remédier au manque de souplesse de certains types de dépenses courantes ».

Les auteurs des recommandations du Conseil incriminent la rigidité des dépenses courantes pour expliquer leur hausse incontrôlée. Leur rigidité et les mécanismes de valorisation automatiques à la base restreignent la liberté d'action et la marge de manœuvre des autorités publiques pour investir dans les infrastructures et dans des mesures préparant le pays aux défis du futur, qui sont de taille.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, cette évolution comporte des dangers réels pour la soutenabilité de la croissance économique en général et des finances publiques en particulier dans le contexte conjoncturel actuel, caractérisé par une faiblesse à moyen terme (croissance annuelle du PIB entre 0,5% et 2% en 2002 et 2003) et par une diminution conséquente des recettes fiscales.





## Edito

- Projet de budget 2003: équilibre fragile dans un contexte économique difficile

**Page 3**

## Dossier



**Luxinnovation:**  
**l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche**

**Page 4**

- Loi-cadre de développement et de diversification économiques

**Page 12**

## Interna

- Handelskammer Luxemburg und IHK Trier schließen Kooperationsvereinbarung



**Page 16**

- Nouvel immeuble de la Chambre de Commerce

**Page 18**

- Déjeuner-conférence avec M. Jean-Pierre Roth, Président de la Banque Nationale Suisse

**Page 19**

- Enquête Eurochambres 2003

**Page 20**

## Commerce extérieur

- EU-China Partenariat 2002

**Page 22**

- Séminaire: La douane face aux nouveaux défis électroniques
- New AMCHAM HR and Professional Business Guide
- Mission de prospection commerciale en Espagne et au Portugal

**Page 23**

## Foires et Salons

- Messen und Ausstellungen
- Luxemburger Gemeinschaftsstand auf der IAA Nutzfahrzeuge

**Page 24**

- Luxemburger Gemeinschaftsstand bei der HOVECATEL

**Page 26**

- Automechanika: Nombre de visiteurs dépasse les attentes

**Page 27**

- Encore des places libres pour le «MIDEST» à Paris!

**Page 28**

## Formation

- Programme de formation

**Page 30**

## Innovation

- La technologie au service de l'apprentissage

**Page 32**

- 2ème Forum microélectronique MEDEA+ à Anvers

**Page 33**

- Nouveau moteur de recherche sur CORDIS Bibliothèque

**Page 34**

## N° 8 - 2002

### Editeur:

Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
31, boulevard Konrad-Adenauer  
Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
E-mail: merkur@cc.lu  
homepage: <http://www.cc.lu>

### Paraît 10 fois par an

Tirage: 29 200 exemplaires  
Reproduction autorisée avec mention  
de la source. Copie à l'éditeur

### Mise en page et impression:

saint-paul luxembourg

### Conception graphique:

Millenium - Bertrange

- Résultats de l'appel pour le programme «Technologies de la société de l'information» (IST)

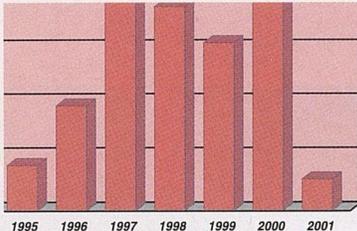
**Page 35**

## Economie

- Révision à la baisse de la croissance du PIB en 2001

**Page 36**

- Baisse du PIB : Commentaire de la Chambre de Commerce



**Page 38**

- La production industrielle en hausse de +5.9%

**Page 41**

- Fléchissement des échanges commerciaux au premier semestre 2002

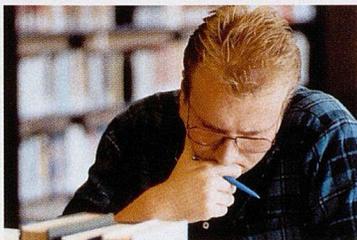
**Page 43**

- Le Luxembourg en chiffres 2002
- Dynamische deutsch-belgisch-luxemburgische Wirtschaftsbeziehungen

**Page 44**

## Chronique juridique

- Quelques règles en matière de représentation du personnel



**Page 46**

## Législation

- Nouvelle loi sur l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle

**Page 50**

## P.M.E.

- Taux de TVA applicables aux livraisons intracommunautaires



**Page 52**

- Charte européenne des petites entreprises

**Page 55**

## Affaires européennes

- Les entreprises d'assurances devront constituer une marge de solvabilité



**Page 56**

- Mise à jour sur les négociations d'adhésion
- Conférence internationale: L'égalité de salaire

**Page 59**

- Le répertoire en ligne d'organisations de la société civile

**Page 60**

- La Commission propose de réformer le crédit à la consommation

**Page 62**

## Fédérations

- Michel Hahn neuer Präsident der debelux-Handelskammer

**Page 64**

- Nouveau look pour le site Internet de la FEDIL

**Page 65**

## Entreprises

- Arcelor améliore ses résultats au premier semestre

**Page 66**

- Les turbulences boursières n'épargnent pas BGL Investment Partners

**Page 68**

- CMD eröffnet Telecom House in Ettelbrück

**Page 69**

- Le Grand-Duc Henri chez eurosript Luxembourg



**Page 70**

- Coutts Alternative devient Right Consultants
- Le monde du recrutement à l'envers chez www.monster.lu

**Page 72**

- Neue Geschäftsführung bei der Firma Lettershop

**Page 73**

- Business Vision by Travel Pro et Sales-Lentz
- Interregionale Internetseite für Renovierung und Ausstattung von Wohnungen

**Page 74**

- Fortis Bank eröffnet Business Centre in Trier/Saarbrücken

**Page 76**

- Initiation à la Comptabilité Générale

**Page 77**

## Bourse d'entreprises

**Page 78**

## Liquidations

**Page 80**

## Luxinnovation: l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche

La recherche-développement et l'innovation technologique permettent aux entreprises de garder leurs avantages compétitifs.



La création de Luxinnovation remonte au début des années 80, période à laquelle le Gouvernement luxembourgeois a adopté une politique d'encouragement de la recherche-développement (R&D) et de l'innovation technologique. Ces mesures se sont traduites notamment par un axe financier et fiscal, et à travers la loi-cadre de développement et de diversification économiques et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI). Le plan de stimulation du Gouvernement a également encouragé le développement d'un axe d'information, de sensibilisation et d'assistance à la R&D et à l'innovation qui a donné naissance à Luxinnovation.

Créée en 1984, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche est devenue, le 27 novembre 1998, un groupement d'intérêt économique (G.I.E.) réunissant le Ministère de l'Économie, le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la FEDIL, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Ainsi, au travers de ses cinq partenaires, Luxinnovation s'adresse à tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise.

### ■ Missions et services offerts

Composée d'une équipe de 12 conseillers pluridisciplinaires, Luxinnovation a pour mission d'orienter les entreprises dans le choix des aides (financières, techniques et en ressources humaines) et des partenaires de R&D aux niveaux national et européen.

Toute une gamme de services gratuits, allant de la diffusion de l'information au conseil et à l'assistance des entreprises dans leurs démarches d'innovation, est ainsi proposée:

## Luxinnovation

“ Luxinnovation a pour mission d’orienter les entreprises dans **le choix** des aides et des partenaires de R&D au niveau national et européen. ”

- organisation de conférences, séminaires et journées de contact;
- visites d’entreprises et entretiens personnalisés offrant à chacun une orientation sur mesure;
- aide aux créateurs d’entreprises innovantes;
- orientation vers les sources de financements nationales et européennes;
- assistance dans la définition, la validation et la gestion d’un projet d’innovation, de recherche ou de développement technologique;
- recherche de compétences technologiques spécifiques et mise en contact avec des partenaires potentiels grâce à la participation de Luxinnovation dans une multitude de réseaux internationaux;
- publications d’informations dans la presse spécialisée, édition de guides pratiques;

Les services de Luxinnovation s’adressent aussi bien aux grandes entreprises qu’aux petites et moyennes entreprises, aux centres de recherche et groupement publics et/ou privés, ainsi qu’aux créateurs d’entreprises, chercheurs et responsables techniques.

Une des missions de l’Agence consiste également à fédérer les activités de soutien à l’innovation, à la R&D et au transfert de technologies. Luxinnovation vise à faciliter le dialogue et à renforcer la coopération technologique entre les acteurs privés et publics luxembourgeois dans ce domaine.

### ■ Rapport d’activités 2001 et développements futurs

Le 29 mai 2002 Luxinnovation GIE a présenté son rapport annuel 2001. Ce fut l’occasion pour les membres du groupement de faire le

bilan des activités passées mais également de présenter de nouvelles initiatives.

### ■ Consolidation des actions menées au niveau national

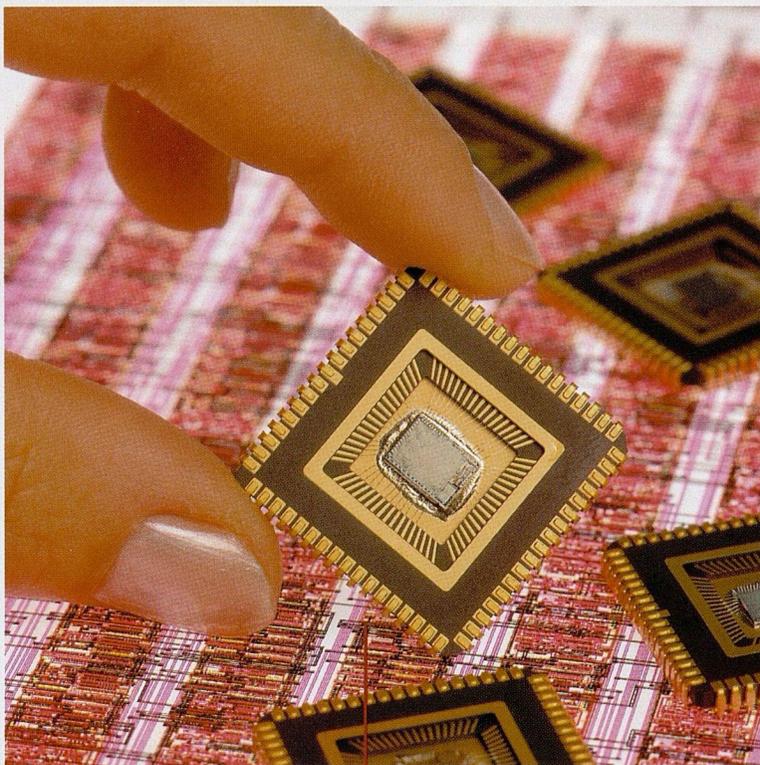
L’année 2001 a été marquée par la consolidation des activités de Luxinnovation. Celle-ci s’est vérifiée, d’une part, en matière d’information, de conseil et d’assistance au montage de projets de développement technologique et de R&D et, d’autre part, en ce qui concerne ses nombreuses activités de soutien à la création d’entreprises innovantes.

En ce qui concerne la diffusion de l’information nationale et internationale, Luxinnovation a publié de nombreux articles dans les rubriques „innovation“ des mensuels de ses partenaires (Echo de l’Industrie, MERKUR, d’Handwerk) et organisé différentes manifestations telles qu’un colloque ayant pour thème les logiciels et propriété intellectuelle (droits d’auteurs, marques, dépôts, brevets) ou encore un séminaire sur le *facility management*.

Tout au long de l’année écoulée, les entreprises luxembourgeoises ont eu recours à l’assistance de l’Agence pour le montage de projets R&D ou le soutien à la création d’entreprises innovantes.

Ainsi, Luxinnovation a conseillé plus de 75 entreprises et porteurs de projets et accompagné 10 entreprises dans le montage et la finalisation d’un projet au titre de l’article 6 de la loi-cadre de développement et de diversification économiques. Etude de faisabilité, développement





pré-concurrentiel ou recherche industrielle, ces projets ont été menés dans des domaines aussi diversifiés que l'informatique, le multimédia, l'électronique, les matériaux, la transformation des métaux ou encore l'industrie automobile.

En ce qui concerne les activités de soutien aux créateurs d'entreprises innovantes, 12 start-ups ont été suivies dans le cadre des visites hebdomadaires de l'Agence au Technoport Schlassgoart. En outre, 13 entreprises luxembourgeoises ont été créées suite à leur participation au concours de *business plan* 123 Go, dont Luxinnovation assure le relais pour le Luxembourg.

Enfin, Luxinnovation a mené plusieurs activités en collaboration avec différents organismes nationaux tels que le Fonds National de la Recherche, la SNCI, les centres de recherche publics, le Technoport Schlassgoart, Business Initiative, le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité.

## ■ Coopération internationale

Afin de promouvoir et de soutenir au mieux la coopération en matière d'innovation et de R&D,

*Créée en 1984, Luxinnovation s'adresse à tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise*

l'Agence est membre actif de nombreux réseaux internationaux. Ainsi, tout au long de l'année 2001, Luxinnovation a, en sa qualité de membre de ces réseaux (tels que les Centres Relais Innovation), recherché des partenaires ou des technologies-clés et échangé des informations sur des projets innovants et des propositions de coopération en vue de fournir aux entreprises des informations dont elles ont besoin pour innover.

En tant que point de contact national pour le 5ème programme cadre européen de recherche-développement, Luxinnovation a également poursuivi ses actions de diffusion d'informations, représenté le Luxembourg dans différents comités de gestion, et rédigé des rapports nationaux régulièrement dans le cadre du projet Trend Chart (étude de *benchmarking* des politiques de l'innovation en Europe).

## ■ Nouveaux projets

De nouveaux projets ont été développés par l'Agence au courant de l'année 2001. Il s'agit notamment de la réalisation du „Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche“ et de „l'Observatoire

de l'innovation“ menés dans le cadre de l'initiative gouvernementale „Luxembourg. La conception et l'animation du Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche ont été confiées à Luxinnovation par le Gouvernement afin d'offrir des services encore plus efficaces aux entreprises et centres de recherche et de renforcer la visibilité internationale de la place technologique luxembourgeoise. L'objectif est également de fédérer l'ensemble des acteurs nationaux publics et privés afin de proposer, via une porte d'entrée unique, une information variée et à valeur ajoutée pour tout ce qui concerne les domaines de la R&D, de l'innovation et de la création d'entreprises technologiques au Luxembourg.

L'Observatoire national de l'innovation, quant à lui, consiste non seulement en un centre virtuel de recherches et d'études relatives à l'innovation mais aussi en un centre de documentation et de diffusion de cas de bonnes pratiques. Luxinnovation s'est vu attribuer l'animation de l'Observatoire qui aura pour objectif de faciliter l'acquisition d'une meilleure connaissance de l'innovation et de contribuer à son développement et sa diffusion. L'Observatoire vise à aider les acteurs publics et parapublics dans la définition et l'orientation de leur politique d'innovation au Luxembourg d'une part et, d'autre part, à fournir aux entreprises des études à valeur ajoutée, des publications et guides pratiques accessibles gratuitement.

Par ailleurs, dans le but de faciliter l'échange d'expériences et de développer de nouvelles coopérations par la mise en relation d'entreprises disposant de compétences complémentaires dans des domaines-clés de l'économie nationale, le Ministère de l'Economie



a mis en œuvre, à la fin de l'année 2001, le projet-pilote „cluster“ (grappes technologiques regroupant des entreprises unies par des intérêts communs et qui développent volontairement des relations de coopération dans un ou plusieurs domaines). Dans ce contexte, Luxinnovation a mis en place des grappes technologiques notamment centrées sur les revêtements de surface dans le domaine des matériaux et les TIC.

Enfin, en 2002, l'Agence assurera, en matière de coopération internationale, la promotion de l'ESA (*European Space Agency*) et du 6ème programme-cadre européen de recherche et de développement technologique.



*Conseillers de Luxinnovation (de gauche à droite):*

*1ère rangée: Bertrand DESSART, Pascale BAUM, Gilles SCHLESSER, Marc FERRING, Marie SOUCIET*

*2ème rangée: Caroline LELEU, Isabelle SCHLESSER, Brigitte DE HAËCK, Jean-Michel LUDWIG, Lionel CAMMARATA*

## Vous avez des idées pour innover Nous avons des idées pour soutenir vos projets

L'innovation, la recherche et le transfert de technologies constituent de formidables moteurs de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à:

- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- créer ou améliorer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel à l'étranger
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

**AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS**

**LUXINNOVATION G.I.E.** - 31, Bd Konrad Adenauer  
L-1115 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1  
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu

**LUXINNOVATION**  
Agence Nationale pour la Promotion  
de l'Innovation et de la Recherche

Luxinnovation est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Economie . Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche . FEDIL . Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg . Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

# *L'auto-satisfaction.*

*LeasePlan. Fleet solutions provider.*



*Il y a des sourires qui ne trompent pas!  
Si vos voitures de société sont louées  
chez LeasePlan, ça se remarque. Car  
vous et vos collaborateurs bénéficierez  
d'une flotte performante et parfaitement  
entretenu, et ce à des tarifs exactement  
étudiés. De quoi vous consacrez entière-  
ment à la bonne marche de vos affaires!  
Grâce à LeasePlan, l'easy leasing.*

*Pour davantage d'informations contactez:  
[lplu@leaseplan.lu](mailto:lplu@leaseplan.lu)*

**LeasePlan**

*Fleet Management in Motion*

# Loi-cadre de développement et de diversification économiques

**R**encontre avec M. Marco Valentiny, conseiller de direction première classe au Ministère de l'Economie et Président de Luxinnovation depuis 1998.



**MERKUR:**  
La place accordée à la recherche-développement (R&D) a beaucoup évolué ces deux dernières décennies. Quels en sont les signes les plus significatifs et dans quelles conditions s'est effectuée la mise en œuvre de la «loi-cadre de développement et de diversification économiques»?

**M. Valentiny:**

Les secteurs de l'industrie, des finances, des technologies de l'information et de la communication ainsi que celui de la R&D ont effectivement connu une expansion soutenue au courant de la période considérée. Depuis la seconde moitié du XXème siècle, et surtout suite à la crise de la sidérurgie des années 1970, les gouvernements successifs ont en effet mis œuvre une politique de diversification et de compétitivité économiques principalement articulée autour de la prospection d'investissements productifs à haute valeur ajoutée, de transferts de technologies, mais aussi de stimulation et de soutien de l'effort de R&D et d'innovation des entreprises luxembourgeoises. Cette politique est fondée sur la création d'un environnement légal, fiscal et administratif favorable à l'expansion de telles activités.

C'est donc dans ce contexte que sont nés les trois centres de recherche publics (1987), Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche (1984), et la loi-cadre de développement et de diversification

économiques du 27 juillet 1993, dite loi-cadre de l'industrie, ayant pour objet le développement et la diversification économiques et l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 21 février 1997. L'article 6 «Régime d'encouragement à la R&D» de cette dernière porte spécifiquement sur la recherche-développement. Enfin, le Fonds National et de la Recherche a vu le jour en 1999 et le projet de l'Université du Luxembourg se concrétisera prochainement.

**MERKUR:**  
En quoi consiste concrètement l'article 6 «Régime d'encouragement à la R&D» de la loi-cadre de l'industrie et comment les entreprises peuvent-elles en bénéficier ?

**M. Valentiny:**

Le régime d'encouragement à la R&D (art. 6 de la loi-cadre de l'industrie) s'adresse à des entreprises et centres de recherche ayant une influence motrice sur le développement économique, par le biais, notamment, d'activités de R&D importantes. Ces activités peuvent être des activités de développement pré-concurrentiel, de recherche industrielle ou de recherche fondamentale.

Le niveau de l'aide financière attribuée, sous forme d'une subvention en capital, varie selon le risque technique que le bénéficiaire doit assumer, la nature de l'effort engagé, et la taille de l'entreprise. De plus, l'entreprise soumettant un projet doit respecter les critères suivants :

- le produit, procédé ou service nouveau, objet de l'étude, doit avoir un marché accessible pour l'entreprise ;

- les applications industrielles de l'étude doivent déboucher sur une activité jugée économiquement rentable au Luxembourg ;
- l'entreprise doit être saine sur le plan financier et avoir la possibilité de trouver les financements correspondant aux besoins du projet.

Les champs d'application du régime d'encouragement à la R&D et les aides allouées peuvent être synthétisées comme suit :

- pour les activités de développement pré-concurrentielles : il s'agit des investissements, opérations, programmes et projets qui ont pour objet la conception, le développement, la mise au point ou l'essai de produits, services ou procédés nouveaux, modifiés ou améliorés susceptibles de donner lieu à une commercialisation ou à une application industrielle

Les projets-pilotes et les projets de démonstration ; les études de définition, de faisabilité ou de veille technologique sont également visées. Pour ces activités, l'aide peut atteindre jusqu'à 25% des coûts éligibles - les coûts éligibles représentant les coûts d'acquisition ou d'amortissement de terrains, infrastructures, constructions, équipements, instruments, outillages et installations affectées à la R&D ; les dépenses de personnel ; les services de consultants ; les dépenses courantes et les frais généraux supplémentaires.

**Le niveau de l'aide financière attribuée, varie selon le risque technique que le bénéficiaire doit assumer, la nature de l'effort engagé, et la taille de l'entreprise.**

- pour la recherche industrielle : elle s'identifie à l'acquisition de nouvelles connaissances ou d'une meilleure compréhension des lois de la science ou de la technologie en vue d'une commercialisation ou d'une application industrielle ultérieure. Les activités de recherche industrielle peuvent recevoir jusqu'à 50% des coûts éligibles.

- Enfin, pour la recherche fondamentale : elle se conçoit comme l'élargissement des connaissances scientifiques et techniques non liées à des projets industriels ou commerciaux immédiats et qui font l'objet d'une large diffusion des résultats. L'aide peut atteindre jusqu'à 75% des investissements ou opérations.

De plus, et sous certaines réserves, des majorations pourront être accordées, compte tenu de la réalisation de l'activité par une PME, de l'engagement éventuel d'une collaboration transfrontalière, de l'orientation de la

recherche vers les objectifs du programme-cadre de recherche communautaire, de la large diffusion des résultats de recherche, ou encore de la réalisation d'opérations de veille technologique, d'une étude de définition préalable à des activités de recherche fondamentale ou d'une étude de faisabilité préalable à la recherche industrielle ou aux activités de développement pré-concurrentielles.

A noter enfin que les prêts à l'innovation de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) s'avèrent souvent complémentaires de ces mesures.

## INTERVIEW



*Nous notons même une disposition grandissante des entreprises à engager des recherches plus ambitieuses qui sont assorties d'un enjeu et de risques technologiques plus conséquents.*

**MERKUR:**

**Quel rôle joue Luxinnovation dans l'application de cette loi ? Quels autres soutiens apporte l'Agence aux entreprises innovantes ?**

**M. Walenty:**

Grâce à sa bonne connaissance des instruments et des mesures de soutien public mis à la disposition des entreprises, grâce à une présence accrue et à une démarche de sensibilisation et d'information pro-active auprès des entreprises nationales, l'Agence est capable d'assister les entreprises désirant entamer une démarche d'innovation et de les aider à identifier leurs besoins en vue de définir, de monter, de réaliser puis de gérer leurs projets de recherche et d'innovation. Les entreprises reçoivent également un soutien dans le choix des instruments, des infrastructures de recherche et d'assistance technique et des aides financières appropriées à leurs besoins. Ainsi, l'Agence accompagne les entrepreneurs dans chacune des étapes successives de leur démarche. Luxinnovation œuvre également à faciliter la communication entre l'entrepreneur et les acteurs publics et privés engagés dans le processus d'innovation, tels

que les Ministères, la SNCI, les banques et sociétés de capital-risque.

**MERKUR:**

**Quel bilan tirez-vous de l'application «du régime R&D» de la loi-cadre de l'industrie au cours des vingt dernières années ?**

**M. Walenty:**

De façon globale, les acquis sont substantiels. Au cours de la période considérée, le Ministère de l'Economie a encouragé quelque 210 projets de R&D qui représentent un investissement global de 478,6 millions d'Euros. L'aide financière publique se chiffre à 91,5 millions d'Euros de subventions directes. Il convient d'y ajouter les 134 prêts à l'innovation accordés par la SNCI pour un montant total de 74,1 millions d'Euros.

**MERKUR:**

**Peut-on dégager des tendances dans les projets de R&D menés par les entreprises industrielles, voire envisager les orientations qui se dessineront dans les prochaines années ?**

**M. Walenty:**

Les grands axes de l'effort de recherche-développement continuent à se situer dans les principaux pôles de compétence industrielle

dont la transformation du métal, le plastique et les matériaux synthétiques, ainsi que la sous-traitance dans le secteur automobile. Je note également avec satisfaction que l'effort de recherche dans ces domaines n'a pas fléchi après les événements de septembre 2001, l'essoufflement de la soi-disant « nouvelle économie » et le ralentissement économique général.

Nous notons même une disposition grandissante des entreprises à engager des recherches plus ambitieuses qui sont assorties d'un enjeu et de risques technologiques plus conséquents. Ce constat s'explique certainement par la prise de conscience dans les entreprises de l'existence de compétences technologiques croissantes. Parallèlement nos chefs d'entreprises sont plus disposés à favoriser la collaboration technologique, d'autant plus qu'il existe au niveau national peu de situations de concurrence immédiate. C'est par exemple le cas d'un projet commun de Chaux de Contern et du groupe DuPont pour développer des nouveaux blocs de construction en béton avec isolation technique composite. N'oublions cependant pas non plus le début de l'exploitation industrielle de certains développements technologiques majeurs de ces dernières années, dont par exemple Luxcoating (groupe Guardian) et Primorec (Paul Wurth).

Dans ce sens, je ne doute pas que le futur assurera à Luxinnovation encore de bonnes opportunités de valoriser ses services auprès de tout entrepreneur, chercheur ou innovateur en quête de conseils pertinents pour optimiser sa démarche d'innovation. ■

# *En informatique, vous prendrez vite l'habitude de payer moins cher.*



## **Avec ECS, 1er intégrateur PCs au Grand-Duché !**

Depuis 1996, plus de 10 000 clients nous ont fait confiance pour leur informatisation. Normal, car nous offrons :

- le plus grand choix en ordinateurs, standards ou sur mesure
- le stock le plus important du pays en pièces détachées des plus grandes marques
- une gamme unique en périphériques (imprimantes, scanners, écrans, etc.)
- une garantie réelle, à la carte, de 1 an retour atelier à 3 ans sur site, en fonction de vos impératifs
- des conseillers commerciaux et des techniciens qualifiés, capables de répondre à vos besoins les plus spécifiques.

## **SERVICE APRES VENTE 5★ ★ ★ ★ ★ AU PRIX DU 2★ ★**

Administrations, Communes, Grands Comptes, PME, Ecoles, Professions libérales, Particuliers: nous avons une solution adaptée aux besoins de chacun ! N'hésitez pas à nous consulter !

## **European Computer Services S.A.**

161-163, Route de Longwy  
L-4751 PETANGE

Tel. 50 74 68

Fax 26 50 07 40

10B, Z.I. BOURMICHT  
L-8070 BERTRANGE

(Face au garage Ford Euromotor)

Tel. 26 50 17 31

Fax 50 29 30

Mail: [ecs@ecs.lu](mailto:ecs@ecs.lu) Web: [www.ecs.lu](http://www.ecs.lu)



**INFORMATIQUE**

# Handelskammer Luxemburg und IHK Trier schließen **Kooperationsvereinbarung**

**A**m 26. September 2002 trafen sich in der IHK Trier zum ersten Mal die Vollversammlungen der Chambre de Commerce des Großherzogtums Luxemburg und der IHK Trier zu einer gemeinsamen Sitzung. Dieses europaweit bislang einmalige Treffen in Form einer gemeinsamen grenzüberschreitenden Vollversammlungssitzung soll künftig im Wechsel von den beiden IHKs an ihren jeweiligen Standorten durchgeführt werden. Im Mittelpunkt des ersten Treffens stand der Abschluss einer Kooperationsvereinbarung, um die bereits enge Partnerschaft weiter zu intensivieren. Darüber haben beide IHKs eine Resolution verabschiedet, mit der sie Impulse für eine weitere Stärkung des Wirtschaftsraumes Luxemburg/Region Trier geben wollen.

**M**it der am 26. September unterzeichneten Kooperationsvereinbarung wollen die Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg und die Industrie- und Handelskammer Trier ihre seit Jahren enge Partnerschaft weiter intensivieren. Anlässlich des bundesweit einmaligen Treffens der Vollversammlungen beider Kammern wurde die Vereinbarung von den Präsidenten Joseph Kinsch, Luxemburg, und Wolfgang Natus, Trier, unterzeichnet. Mit einem Wirtschaftstag Luxemburg - Region Trier wollen die beiden Handelskammern ein jährliches Forum für den Kontakt und den Informationsaustausch der gewählten Unter-

nehmer und der Geschäftsführungen beider Industrie- und Handelskammern schaffen. Ziel ist es, sowohl die persönlichen als auch die informellen Kontakte zwischen beiden IHKs weiter auszubauen, um die Arbeit als kritischer Partner der Politik und Interessenvertreter der beiden Regionen noch wirksamer gestalten zu können. Gemeinsam sollen künftig Stellungnahmen erarbeitet, konkrete Projekte entwickelt und grenzüberschreitende Netzwerke gefördert werden. Mit ihren Forderungen wollen die beiden Handelskammern eine noch breitere grenzüberschreitende Öffentlichkeit für die gemeinsamen Belange erreichen.

### ■ Impulse für eine weitere Stärkung des Wirtschaftsraumes Luxemburg - Region Trier

In einer Resolution haben die Vollversammlungen der Chambre de Commerce du Grand Duché de Luxembourg und der Industrie- und Handelskammer Trier mit Vorschlägen aufgezeigt, wie der wirtschaftlichen Entwicklung und grenzüberschreitenden Zusammenarbeit in der Großregion Saar-Lor-Lux im Allgemeinen und dem Raum Luxemburg - Region Trier im Besonderen neue Impulse gegeben werden können. Eine notwendige Bedingung für eine prosperierende und damit



**Die beiden  
Präsidenten  
Joseph Kinsch,  
Handels-  
kammer  
Luxemburg,  
und Wolfgang  
Natus, IHK  
Trier, bei der  
Unterzeich-  
nung der  
Kooperations-  
vereinbarung.**

arbeit- und arbeitsplatzschaffende Wirtschaft sehen die beiden Handelskammern in einem leistungsfähigen Verkehrssystem. Beide Vollversammlungen appellieren an die Verantwortlichen aus Politik und Verwaltung, weiter an der Verbesserung der Verkehrsinfrastruktur in diesem Raum zu arbeiten. Zu den wichtigsten Projekten gehören nach Auffassung der beiden Kammern die direkte Autobahnverbindung Luxemburg - Trier - Köln - Düsseldorf sowie Luxemburg - Trier - Frankfurt/Rhein-Main über den Hunsrück. Ganz oben auf der Wunschliste stehen auch direkte und moderne Eisenbahnverbindungen Luxemburg - Trier - Köln, Luxemburg - Trier - Frankfurt sowie Trier - Luxemburg - Brüssel und die Anbindung Luxemburgs an den TGV Est. Im Bereich der Binnenschifffahrt sprechen sich die IHKS für den Bau der zweiten Schleusen-kammern auf der europäischen Großschiffahrtsstraße Mosel aus sowie für die Schaffung der Verbindung von Rhein, Mosel und Saône und Rhône. Die Region Trier hat, so heißt es in der Resolution weiter, in

Verbindung mit ihrer zentralen europäischen Lage mit den Verkehrsträgern Straße, Wasser, Schiene und Luft das Potenzial zu einem europäischen Logistik-Kompetenzzentrum. Die Beteiligung des Luxemburger Hafens Mertert an dem Trierer Hafen biete ein gutes Beispiel für eine grenzüberschreitende Kooperation im verkehrsinfrastrukturellen Bereich.

Für die gesamte Großregion sei die Mehrsprachigkeit ein entscheidender Standortfaktor, den es auf der deutschen Seite durch entsprechende Maßnahmen im schulischen Bereich auszubauen gelte. Beide Kammern schlagen vor, Bildungsabschlüsse über die Grenzen hinweg anzuerkennen, und Aus- und Weiterbildungsangebote grenzüberschreitend noch stärker aufeinander abzustimmen. Auf diesem Wege könne die grenzüberschreitende Mobilität der Arbeitnehmer erhöht und der europäische Gedanke weiter mit Leben erfüllt werden.

Beide Kammern sprechen sich dafür aus, für attraktive Innenstädte eine vielfältige Struktur an Fach- und Einzelhändlern zu erhalten und die

Wohnfunktion zu stärken. Flexible Stadtentwicklungsmaßnahmen und eine gute Erreichbarkeit für private und öffentliche Verkehrsmittel seien hierfür unerlässlich. Verwaltung, Politiker, die Unternehmer im Einzelhandel sowie Kammern und Verbände in der Großregion sollten sich zunehmend über kommunale, regionale und auch nationale Grenzen hinaus in Fragen der Ansiedlung und Bestandspflege von Handel-sunternehmen koordinieren und miteinander kooperieren. Im Rahmen der Diskussion um die Ansiedlung von großflächigen Einzelhandelsbetrieben sollte zwischen Luxemburg und der Region Trier eine Abstimmung und Kooperation über Fragen der Raumordnung und Landesplanung stattfinden.

Um den vollständigen Text der Resolution zu erhalten, wenden Sie sich bitte an: Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Secrétariat de direction, tél: 42 39 39-300, fax: 43 83 26, e-mail: direction@cc.lu.

# Nouvel immeuble de la Chambre de Commerce

Verrière V7 sur le lobby du Centre de conférences entre le bâtiment B existant (à droite) et le bâtiment C (à gauche). Au fond on distingue la passerelle reliant le bâtiment C au bâtiment B.



Le montage des façades a continué avec la verrière V7 entre le bâtiment existant et le bâtiment C couvrant le lobby du centre de conférences et la verrière V8 au nord du bâtiment existant couvrant la salle du restaurant. Les travaux de finition des façades pour le bâtiment C ont commencé avec le montage des brise-soleil sur la façade sud et pour le bâtiment existant avec les plateformes permettant le nettoyage des façades. Le montage de la façade de la passerelle P1 reliant le bâtiment C via le bâtiment existant au bâtiment D1 est terminé, la passerelle P2 reliant le bâtiment C au bâtiment B près du rond-point est en cours.

Les travaux d'étanchéité horizontale des bâtiments sont en cours. L'étanchéité des bâtiments D2 et D4

est terminée ainsi que celle du niveau 5 du bâtiment existant. Pendant les travaux d'étanchéité les plots des nacelles de nettoyage des façades des nouveaux bâtiments ont été posés.

Le revêtement extérieur en granite est terminé sur l'escalier E1 et est en cours pour les escaliers E2, E3 et E7, ainsi que dans le patio 3.

Dans le centre de formation au rez-de-jardin, les techniques avancées dans les zones sous les bâtiments D4 vers D1. Les zones en dessous des bâtiments D4, D3 et D2 sont terminées pour les travaux des sanitaires, chauffage, climatisation et ventilation. Les travaux de cloisons plâtres, de faux-plafond (ossatures), de portes en bois (chambranles) ont pu ainsi démarrer.

Dans le bâtiment C la pose des tuyaux de chauffage et de refroidissement ainsi que la pose des éléments de fixation de la coque lumineuse dans le couloir est terminée sur 3 étages. Le montage des éléments de climatisation et de ventilation dans les bureaux a commencé.

Dans le bâtiment B les boîtes de sol de la distribution électrique sont montées dans les étages courants, les convecteurs de chauffage sont montés sur 2 étages et les conduites de distribution du chaud et du froid sont terminées sur un étage. ■



Cage d'escalier E1 du bâtiment D1 avec revêtement en granite avant le montage de la façade et des escaliers

## Déjeuner-conférence avec M. Jean-Pierre Roth, Président de la Banque Nationale Suisse

M. Jean-Pierre Roth, Président de la Banque Nationale Suisse, a capturé l'attention des auditeurs



Dans le cadre de la visite au Luxembourg de M. Jean-Pierre Roth, Président de la Banque Nationale Suisse, la Chambre de Commerce, l'Associa-

tion des Banques et Banquiers Luxembourg et le Business Club Belgo-Luxembourgeois en Suisse ont organisé un déjeuner-conférence au cours duquel M. Roth a

tenu un exposé sur le thème «Les défis d'une place financière : l'expérience de la Suisse». Auparavant le Président de la Banque Nationale Suisse avait rencontré pour un entretien M. Yves Mersch, Président de la Banque centrale du Luxembourg, et participé à une réunion de travail sur les aspects d'intérêt commun pour les deux Banques centrales. Il a aussi été reçu par le Ministre du Trésor et du Budget, Monsieur Luc Frieden.

Les personnes intéressées peuvent se procurer une copie du discours de M. Roth auprès de la Chambre de Commerce, Mme. Romaine Hirschler, tél. : 42 39 39 - 300, fax : 43 83 26, e-mail : romaine.hirschler@cc.lu



La nouvelle loi sur la concurrence déloyale à intéressé un large public

Dans le cadre d'un cycle de conférences portant sur le commerce et le droit de la concurrence, organisé conjointement par la Chambre de Commerce et la Confédération Luxembourgeoise du Commerce (clc) au courant du 2ème semestre 2002 et du 1er semestre 2003, une première

## Séance d'information concernant la nouvelle loi sur la concurrence déloyale

séance d'information portant sur le sujet «La nouvelle loi sur la concurrence déloyale » a eu lieu le mardi 24 septembre 2002 à la Chambre de Commerce

Devant un public intéressé venu très nombreux, les représentants de la Chambre de Commerce et de la clc ont présenté les principales nou-

veautés résultant des dispositions de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 84/450/CEE sur la publicité trompeuse afin d'y inclure la publicité comparative. L'accent a plus particulièrement été mis sur les nouvelles règles autorisant dorénavant la publicité comparative. Me Thierry Reisch, avocat à la Cour, a illustré cette nouvelle forme légale de publicité à l'aide d'exemples luxembourgeois récents. La séance d'information a donné aux participants la possibilité de poser des questions aux représentants de la Chambre de Commerce et de la clc ainsi qu'à Me Reisch. La séance d'information s'est terminée par un vin d'honneur offert par la Chambre de Commerce.

## Enquête Eurochambres 2003

L'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes Eurochambres va procéder cette année à la 10<sup>e</sup> édition de l'enquête annuelle sur la conjoncture européenne. Au Grand-Duché, cette enquête est dirigée et réalisée par la Chambre de Commerce en collaboration avec le Centre d'études de Populations, de Pauvreté et de Politiques socio-économiques (CEPS/Instead). Le CEPS effectuera la collecte des données par téléphone auprès de quelque 750 entreprises au cours des deux premières semaines d'octobre 2002.

L'objectif de l'enquête est de connaître l'évolution des principaux

indicateurs de la vie économique des entreprises en 2002 par rapport à 2001. Par ailleurs, les enquêteurs demandent aux dirigeants d'entreprise de s'exprimer quant aux perspectives économiques pour l'an 2003.

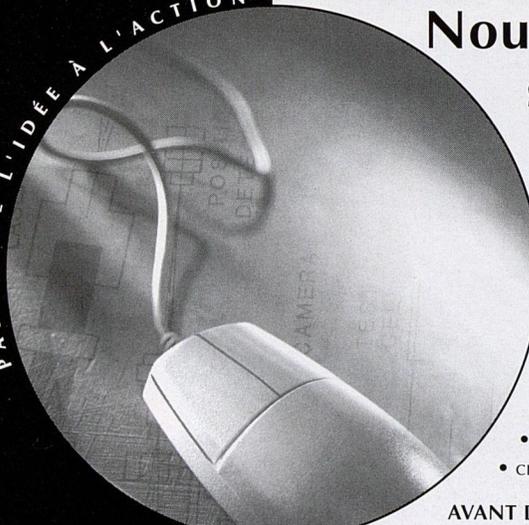
Dans le contexte de faiblesse conjoncturelle actuelle, il s'avère hautement intéressant de connaître les attentes des entreprises quant au moment d'une reprise éventuelle.

Le succès de l'enquête dépend largement de la participation des entreprises questionnées. Les dernières années quelque 90% des entreprises luxembourgeoises choisies avaient participé à l'enquête et

ont contribué, par cette voie, au succès de l'enquête Eurochambres au Luxembourg.

Les résultats de l'enquête 2003 seront publiés dans le Merkur 10/2002 et pourront être consultés à partir de décembre sur le site internet de la Chambre de Commerce à l'url <http://www.cc.lu> sous la rubrique Services/Etudes économiques.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter M. Carlo Thelen, qui est le responsable de l'enquête auprès de la Chambre de Commerce (tél. : 423939-351 ou [carlo.thelen@cc.lu](mailto:carlo.thelen@cc.lu)).



PASSEZ DE L'IDÉE À L'ACTION

## Vous avez des idées pour innover Nous avons des idées pour soutenir vos projets

L'innovation, la recherche et le transfert de technologies constituent de formidables moteurs de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à :

- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- créer ou améliorer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel à l'étranger
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

**AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS**

**LUXINNOVATION G.I.E.** - 31, Bd Konrad Adenauer  
L-1115 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1  
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: [luxinnovation@luxinnovation.lu](mailto:luxinnovation@luxinnovation.lu)



Agence Nationale pour la Promotion  
de l'Innovation et de la Recherche

Luxinnovation est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Economie . Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche . FEDIL . Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg . Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg



# Nouveau Citroën Jumper.

Champion en rentabilité.  
Champion en agrément.

à partir de

€ **11.860\***

478.431 LUF

Citroën Jumper 25C 2.0 HDi

Au choix, de série:

- 3 hauteurs
- 3 longueurs
- Volume de 7,5 à 14m<sup>3</sup>
- 720 à 1700 kg
- 3 moteurs HDi
- Transformations sur mesure



Modèle illustré: Jumper 33MH



Le nouveau Jumper bénéficie de nombreux atouts: grande qualité d'insonorisation, confort, fonctionnalité et ergonomie: nouveau siège conducteur multifonctions, volant réglable en hauteur, nouvelle planche de bord design équipée d'une tablette écrivain...

[www.citroen.lu](http://www.citroen.lu)



2 ANS DE GARANTIE TOTALE pièces et main-d'oeuvre

En plus, pour vous, une prime de recyclage "Green Act" à partir de € 413 HTVA\*\*



**CITROËN**

**Le champion du véhicule utilitaire doit en faire plus pour vous.**

\* Prix HTVA et hors frais de contrôle technique et d'immatriculation. Conditions Fleet valables dans la limite des stocks disponibles pour toute Citroën neuve commandée entre le 01/10/2002 et le 31/10/2002, immatriculée avant le 31/12/2002. Offre non cumulable avec les autres promotions en cours. Les véhicules illustrés peuvent présenter des différences avec les descriptifs des véhicules commercialisés en Belgique ou au grand-duché de Luxembourg. Document non contractuel. Offres valables dans tous les points de vente participant à l'opération. **Citroën préfère Total.**

\*\* A l'achat d'une nouvelle Citroën nous reprenons votre ancien véhicule hors d'usage et l'intégrons dans un processus de recyclage (au moins 82% de votre ancien véhicule sera recyclé), conditions d'application disponibles dans tout le réseau Citroën. Offre valable du 01/10/2002 au 31/10/2002. Donnons priorité à la sécurité.

## Calendrier CE

### Octobre

19-27/10

Semaine Vietnamienne au Luxembourg

22/10

Visite Salon SIAL à Paris

24/10

Audiences Danemark  
Audiences Finlande  
Audiences Lettonie  
Audiences Norvège  
Audiences Suède

24/10

Séminaire Douane

### Novembre

7-8/11

EU-China Partenariat

13/11

Visite du Président de la Slovaquie

14/11

Audiences Emirats Arabes Unis

27/11

Visite Salon POLLUTEC à Lyon

## Business Meeting

# EU-China

# Partenariat 2002

**E**U-China Partenariat 2002 is a joint initiative of the European Commission and the Government of the People's Republic of China to promote business

cooperation between small and medium-sized enterprises (SMEs) from the European Union and China. Following the successful Europartenariat formula for international business matchmaking, it is the fourth of its kind in the Asia Partenariat series supported by the Asia Invest programme. The first was the ASEAN-EU Partenariat 1997 held in Singapore where over 600 SMEs from Asia and the European Union attended the event and had business meetings. The second Asia Partenariat, EU-India Partenariat 1999, was held in New Delhi, India where 1000 participants attended the event and business meetings. EU-Malaysia Partenariat 2002 is the third Asia Partenariat to be held in Asia, with participants from about 400 Asian and EU SMEs.

The objective of the EU-China Partenariat 2002 is to forge business partnerships between Chinese and



EU companies by providing a platform to meet and develop business agreement in fields such as investment and trade, marketing and distribution, joint-ventures, subcontracting, technical licensing, technology transfer, etc..

There will be over 400 Chinese companies and 400 European companies attending the EU-China Partenariat 2002 to be held on November 7-8, 2002 at the China International Exhibition Centre in Beijing. Sectors to be covered at the EU-China Partenariat include electric mechanics and appliances, engineering support industries, environmental protection, food production and processing, IT industry, machinery and metal products.

Through the Chamber of Commerce, each participating company from Luxembourg will receive a partial reimbursement of the travel expenses to this event. For all further information, please contact the Chamber of Commerce, Mrs Viviane Hoor, phone: 42 39 39-315 or e-mail: [viviane.hoor@cc.lu](mailto:viviane.hoor@cc.lu).

*The objective of the EU-China Partenariat 2002 is to forge business partnerships between Chinese and EU companies by providing a platform to meet and develop business agreement*



# Séminaire: La douane face aux nouveaux défis électroniques

La Chambre de Commerce organisera en collaboration avec la Direction des Douanes et PricewaterhouseCoopers un séminaire sur «La douane face aux nouveaux défis électroniques». Le séminaire aura lieu le jeudi, 24 octobre 2002 à 9h00 à la Chambre de Com-

merce du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où vous souhaiteriez participer à cette manifestation, nous vous prions de bien vouloir contacter Madame Viviane Hoor, tél. : 42 39 39-315 ou par e-mail: viviane.hoor@cc.lu.

## Working in Luxembourg

# New AMCHAM HR and Professional Business Guide

The new "AMCHAM HR and Professional Business Guide" is the definitive English language guide for business and professional people who want to know the laws, regulations, policies, procedures, customs and climate of the Luxembourg business environment.

The subjects covered range from work permits to maternity leave, business licences to tax withholding, educational resources to private clubs and tennis clubs to relocation companies. This book has been

researched and published as a public service to promote investment in the Grand Duchy of Luxembourg and to help Luxembourg-based expatriate companies.

Purchase your copies directly from the AMCHAM office at a price of EUR 50 each. Additional details on quantity buy discounts and their ordering process, and shipping and handling information on ordering from overseas, are available on request by email to info@amcham.lu, by telephone/fax to (+352) 43 17 56.

## Propositions d'affaires

• Deutsche Firma sucht Kontakte zum Verkauf von grösseren Lagerposten Kunstleder in Luxemburg. Es handelt sich hierbei überwiegend um Automobilqualitäten.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation sur place, au Centre de Documentation et d'Information de la Chambre de Commerce (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8.00-12.00 et de 13.00-17.00 heures). Pour tout renseignement veuillez contacter Mme Claudine Schlessler, tél.: 42 39 39-341.

## 24 novembre 2002

# Mission de prospection commerciale en Espagne et au Portugal

La Chambre de Commerce du Luxembourg organise, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg belge, une mission de prospection commerciale en Espagne et au Portugal du 24 novembre au 1<sup>er</sup> décembre. Les étapes prévues sont Madrid et Lisbonne. Les intéressés sont priés de contacter Melle Karin Schank au n° de tél. 42 39 39-314, ou via e-mail: karin.schank@cc.lu.

## WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTEN FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische Lösungen für ein erfolgreiches Risk-Management

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail info@creditreform.lu

## RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECOUVREMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

# Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



## Messen und Ausstellungen

im November 2002

### MODE-HEIM-HANDWERK

Internationale Erlebnis- und Einkaufsschau

1.-10.11.2002

Essen (D)

Tel: 0049 201 72 44 228

### GASTRONOMIA

Internationale Fachmesse für Lebensmittel, Hotel- und Gastgewerbe

2.-6.11.2002

Lausanne (CH)

Tel: 0041 21 64 32 111

### MEUBLE

Internationale Möbelmesse - Brüssel

3.-6.11.2002

Brüssel (B)

Tel: 0032 2 55 89 720

### Telecom Israel 2002

#### Conference & Exhibition

Hi-tech: networks, cross industry applications, IT building blocks, competition and regulation

4.-7.11.2002

Tel Aviv (IL)

Tel: 0032 2 373 56 24

### InterAuto

Internationale Ausstellung für die Innenausstattung von Kraftfahrzeugen

5.-7.11.2002

Köln (D)

Tel: 0044 1895 45 44 14

### Fatex - TEXTILE SOURCING MESSE

Zuliefermesse für die Textil- und Bekleidungsindustrie

5.-7.11.2002

Paris (F)

Tel: 0033 1 40 20 03 98

### INTERSELECTION

Internationale Modemesse

5.-7.11.2002

Paris (F)

Tel: 0033 1 47 56 32 32

### LINEAPELLE

Italienische Vormusterung für Ledermode und Lederwaren

5.-7.11.2002

Bologna (I)

Tel: 0039 02 88 07 711

### EXPOPROTECTION

Internationale Ausstellung für Objekt- und Personenschutz

5.-8.11.2002

Paris (F)

Tel: 0033 1 47 56 21 95

### FEU

Internationale Ausstellung für Brandbekämpfung und Rettung

5.-8.11.2002

Paris (F)

Tel: 0033 1 47 56 50 11

### MIDEST

Internationale Zuliefermesse für die Industrie

5.-8.11.2002

Paris (F)

Tel: 0033 1 47 56 52 03

### PRODEX

Internationale Fachmesse für Werkzeugmaschinen, Werkzeuge und Fertigungstechnik

5.-9.11.2002

Basel (CH)

Tel: 0041 1 80 63 344

### D.A. EXPO

Internationale Ausstellung für Verkaufsautomaten

6.-9.11.2002

Paris (F)

Tel: 0033 1 47 56 52 89

## Ein erfolgreicher Auftritt

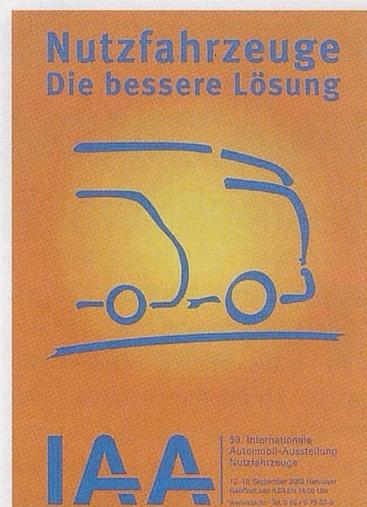
# Luxemburger Gemeinschaftsstand auf der IAA Nutzfahrzeuge

**N**utzfahrzeuge - die bessere Lösung - unter diesem Motto startete am 12. September die zweijährlich stattfindende Automobilausstellung „IAA Nutzfahrzeuge“ in Hannover. Während acht Tagen wurde dort ein breites Spektrum der Nutzfahrzeug Industrie ausgestellt, von leichten und schweren Lkw, Omnibussen, Anhängern und Aufbauten bis hin zu der zahlreich vertretenen Zulieferindustrie sowie Dienstleistungsunternehmen der Branche.

Auf der „IAA Nutzfahrzeuge“, die als internationale Leitmesse für den Transport gilt, präsentierten ca. 1.200 Aussteller aus 43 Ländern ihre Produkte und Dienstleistungen auf insgesamt 200.000 qm. Der Messebesuch wurde darüber hinaus noch interessanter durch 157 Weltneuheiten, die dort vorgestellt wurden.

Unter den gut die Hälfte ausmachenden ausländischen Ausstellern der „IAA Nutzfahrzeuge“, war auch das Großherzogtum Luxemburg mit einem Gemeinschaftsstand vertreten, der von Wirtschaftsministerium und Handelskammer Luxemburg organisiert und begleitet wurde.

Bei den drei Ausstellern auf dem Luxemburger Gemeinschaftsstand handelte es sich um die Firmen EMDI EUROPE S.A. aus EHLERANGE (Anbieter von Fahrzeugteilen, Förderketten, Guss- und



Schmiedeteilen, Feinschneidteilen und Gummiteilen), EURO-COMPONENTS S.A. aus ECHTERNACH (Anbieter einer grossen Produktpalette, die u.a. für den Nutzfahrzeugbau und die Pkw Industrie Verbundwerkstoffe, Leichtbauprodukte sowie Formteile, Akustikpaneele und Waben enthält) sowie FAYMONVILLE F.E.L. S.A. aus HEINERSCHIED (Anbieter von Aufliegern für den Spezial- und Schwertransport für Nutzlasten von 20 bis 250 Tonnen).

Die Luxemburger Unternehmen, die sich auf dem Gemeinschaftsstand in Halle 12, B02 befanden, nutzten auf der „IAA“ die Chance, sich einem internationalen Publikum zu präsentieren. Der Verband der Automobilindustrie erwartete ca.



200.000 Besucher, davon 85% Fachbesucher. Diese Erwartungen wurden sogar übertroffen. Insgesamt konnten auf der „IAA“ 237.000 Besucher verzeichnet werden.

Die Prognose des führenden britisch-amerikanischen Marktforschungsunternehmens DRI-WEFA, das erste Erholungstendenzen für die westeuropäische Automobilbranche voraussagte, stimmte die Aussteller der Messe optimistisch. Im neuesten „World Car Industry Forecast Report“ war zu lesen, dass bereits ab 2003 mit besseren Verkaufszahlen gerechnet werden kann.

Dabei sollen auch von der „IAA“ selbst positive Impulse ausgehen. Dies bestätigte Prof. Dr. Bernd Gottschalk, Präsident des Verbandes der Automobilindustrie, der für das Jahr

2003 positive Tendenzen sieht und davon ausgeht, dass sich die Nutzfahrzeug Industrie im nächsten Jahr weiter entwickeln wird. Er erinnerte daran, dass es sich beim Nutzfahrzeug- und Transportsektor um eine Wachstumsbranche handelt, in der seit 1993 mehr als 50.000 neue Arbeitsplätze geschaffen werden konnten.

Die statistische Auswertung der Messe zeigte, dass sich die „IAA“ zunehmend zu einer Verkaufsmesse entwickelt. Sieben von zehn Fachbesuchern nutzten die „IAA“ zur Vorbereitung von Investitionsentscheidungen und Vertragsabschlüssen. Somit wurde die Messe auch für die Luxemburger Aussteller ein Erfolg durch die zahlreichen neuen, wertvollen Kontakte die dort geknüpft werden konnten. ■

## Messen und Ausstellungen

im November 2002

### Baltic Industry

Internationale Ausstellung für die Zulieferindustrie, Maschinen- und Werkzeugbau, Elektrotechnik und Elektronik

6.-9.11.2002

Riga (LV)

Tel: 00371 70 20 914

### International Horti Fair

Internationale Gartenbaufachmesse und Blumenfachausstellung

6.-9.11.2002

Amsterdam (NL)

Tel: 0031 20 54 91 212

### Fachmesse für Studenten

7.-8.11.2002

Luxemburg (L)

Tel: 43 99 1

### Mein Steckenpferd

Die Messe rund ums Hobby

7.-10.11.2002

Köln (D)

Tel: 0049 201 89 42 177

### ars terra incognita

Internationale Messe für aussereuropäische Antiquitäten und Textilien

8.-10.11.2002

Berlin (D)

Tel: 0049 431 68 03 80

### EXPOdetergo International

Internationale Ausstellung für Wäscherei und Reinigung - Maschinen und Produkte

8.-11.11.2002

Mailand (I)

Tel: 0039 02 30 30 211

### Franchising & Partnership

Internationale Ausstellung für Franchising und Innovationstechniken

8.-11.11.2002

Mailand (I)

Tel: 0039 02 34 98 41

### TEAM

Fachmesse für Maschinenbau und Fertigungstechnik

12.-14.11.2002

Birmingham (GB)

Tel: 0044 20 89 10 79 10

### electronica

Internationale Fachmesse für Bauelemente und Baugruppen der Elektronik

12.-15.11.2002

München (D)

Tel: 0049 89 94 92 03 10

### Brussels Eureka

Weltausstellung für Innovation, Forschung und neue Technologien

12.-17.11.2002

Brüssel (B)

Tel: 0032 2 73 27 600

### Spielwaren- und Modellbauausstellung

15.-17.11.2002

Lyon (F)

Tel: 0033 4 76 88 71 33

### Food Korea 2002

The 12th International Exhibition on Food Industry

15.-19.11.2002

Seoul (KOREA)

Tel: 0082 2 22 36 20 86

# Luxemburg erstmalig mit **Gemeinschaftsstand** vertreten

## Messen und Ausstellungen

im November 2002

### EXPOGAST

Internationale Gastronomie-Fachmesse

16.-20.11.2002

Luxemburg (L)

Tel: 43 99 1

### SALON DU CHOCOLAT

Fachmesse für Schokolade

16.-20.11.2002

Luxemburg (L)

Tel: 43 99 1

### COCOON

Internationale Ausstellung für Inneneinrichtung und Design

16.-24.11.2002

Brüssel (B)

Tel: 0032 2 74 01 020

### HORECA EXPO

Fachmesse für Einrichtung und Ausrüstung von Hotels, Restaurants, Cafés und Gemeinschaftsbetrieben

17.-21.11.2002

Gent (B)

Tel: 0032 9 24 19 211

### EMBALLAGE

Internationale Verpackungsmesse

18.-22.11.2002

Paris (F)

Tel: 0033 1 49 68 51 00

### IPA

Internationale Ausstellung für Nahrungsmittelherstellung

18.-22.11.2002

Paris (F)

Tel: 0033 1 49 68 51 00

### exponet Cologne

Internationale Fachmesse für Networking, Enterprise Computing, Telekommunikation und Internet

19.-21.11.2002

Köln (D)

Tel: 0049 8151 36 160

### METS

Internationale Fachmesse für Boots-ausrüstung und Zubehör

19.-21.11.2002

Amsterdam (NL)

Tel: 0031 20 54 91 212

### BIAS

Internationale Ausstellung und Konferenz für Automation, Mess- und Regeltechnik und Mikroelektronik

19.-23.11.2002

Mailand (I)

Tel: 0039 02 55 18 18 42

### EQUIP'BAIE

Internationale Fachausstellung für Fenster, Türen, Schliessanlagen und Sonnenschutz

20.-23.11.2002

Paris (F)

Tel: 0033 1 47 56 51 72

### LIFT

Internationale Ausstellung für Aufzugstechnik

20.-23.11.2002

Mailand (I)

Tel: 0039 02 30 30 211

### SICUREZZA

Internationale Fachmesse für Sicherheit und Gebäudemanagement

20.-23.11.2002

Mailand (I)

Tel: 0039 02 32 64 387

### IFM

Internationale Franchise-Messe

21.-24.11.2002

Frankfurt / Main (D)

Tel: 0049 211 90 19 10

### Antiquitätenmesse

22.-25.11.2002

Metz (F)

Tel: 0033 3 87 55 66 00

Die „HORECATEL“ ist die führende regionale Messe Walloniens für Produkte des Horekasektors und anverwandte Berufsgruppen wie Feinkostproduzenten und -händler, und Lebensmittelhändler.

Die Messe findet vom 9. bis 13. März 2003 zum 36. Mal statt. Durch den grossen Erfolg der Messe, die Jahr für Jahr mehr Aussteller und Besucher anzieht, hat sich die Handelskammer Luxemburg entschlossen, Luxemburger Unternehmen auf der „HORECATEL“ einen Gemeinschaftsstand anzubieten.

Die Luxemburger Unternehmen erhalten damit die Möglichkeit (bei ausreichendem Interesse), zu einem

günstigen Preis an der Messe teilzunehmen. Darüber hinaus werden alle organisatorischen und vorbereitenden Aufgaben von der Abteilung für Handelsförderung der Handelskammer Luxemburg übernommen.

Während der letzten Veranstaltung präsentierten 350 Aussteller auf der „HORECATEL“ ihre Unternehmen auf 18.500 m<sup>2</sup>. Der Einsatz lohnte sich, denn es konnten über 40.000 Fachbesucher begrüßt werden.

Interessenten an dem Luxemburger Gemeinschaftsstand können sich mit unten stehendem Coupon unverbindlich melden, um detaillierte Informationen über die Teilnahmemöglichkeiten zu erhalten.

Firma: .....

Name, Vorname: .....

Straße, Nr.: .....

PLZ, Ort: .....

Telefon: .....

Fax: .....

E-Mail: .....

Web: .....

Ja, ich bin interessiert weitere Informationen über die Teilnahme an dem Luxemburger Gemeinschaftsstand auf der HORECATEL 2003 zu erhalten.

Ich möchte einen Termin mit einem Mitarbeiter der Abteilung für Handelsförderung ausmachen, um weitere Details zu besprechen.

**Handelskammer Luxemburg**  
**Abteilung für Handelsförderung**

**Frau Sabrina SAGRAMOLA**

Tel.: 42 39 39-334

Fax: 43 83 26

E-Mail: promcom@cc.lu

# Le nombre de **visiteurs** dépasse les attentes

**L**e 22 septembre dernier, l'Automechanika 2002, le point de rencontre du secteur automobile international, a fermé ses portes en réalisant des records pendant ces six jours de foire. Le point de départ était déjà prometteur vu l'augmentation du nombre d'exposants avec 10% par rapport à l'édition 2000 ainsi que le pourcentage élevé des exposants venant de l'étranger (75%). Le nombre de visiteurs a dépassé toutes les attentes en atteignant un record de 159.531. De plus, le caractère international de l'édition 2002 de l'Automechanika s'est encore consolidé par la présence d'un grand nombre de visiteurs en provenance des Etats-Unis, du Japon et du Corée du Sud qui ont visité la foire pour la première fois. Au total, 40% des visiteurs sont venus de l'étranger.

Ces visiteurs se sont laissé impressionner par 4.291 exposants en provenance de 70 pays différents qui ont montré leurs produits et services sur un espace d'exposition brut de 300.000 m<sup>2</sup> regroupés par secteur d'activité.

Tout particulièrement le nombre des exposants venant de la Chine, de l'Île de Taiwan, de l'Inde et de la Turquie a augmenté. Pour l'avenir

ces pays producteurs promettent encore une grande croissance. Les analystes prévoient que dans 10 ans la Chine occupera la troisième place des plus grands pays producteurs automobiles, après les Etats-Unis et le Japon, mais avant l'Allemagne.

## Exposants luxembourgeois

Le secteur automobile du Grand-Duché de Luxembourg n'a pas manqué lors de cette manifestation importante. Huit exposants luxembourgeois ont été présent comme exposant lors de l'Automechanika 2002 : Accumalux S. A., CO-LINE Tools International S. à r. l., Emdi Europe S. A., FLOWEY Products for Car-Care, KO-KEN Europe S. A., Luxlite S. à r. l., Rotarex S. A. Et SVC Sytems. Les entreprises Accumalux S. A., Emdi Europe S. A. et Rotarex S. A. ont exposé leurs produits sur le stand collectif mis en place par le Ministère de l'Economie. Les autres entreprises ont disposé d'un stand individuel.

Les records établis lors de cette édition sont vraiment remarquables vu la situation difficile dans laquelle se trouve le secteur automobile en ce

moment et le fait que différents salons professionnels dans cette branche ont été annulés. Pour encore renforcer la position de la foire, l'Automechanika vise de plus en plus le secteur de la sous-traitance. Cette branche connaît encore une croissance potentielle. Le but des organisateurs de l'Automechanika est de développer leur salon au plate-forme le plus important où les entreprises de la sous-traitance peuvent présenter aux producteurs automobiles leurs nouveautés et les nouvelles tendances.

L'Automechanika ne se limite plus seulement à Francfort. Les organisateurs déploient de plus en plus leurs ailes, et ceci non seulement vers d'autres villes européennes, mais également vers d'autres continents. Parmi les villes accueillant l'Automechanika il y a déjà Istanbul (10-13 avril 2003), Kuala Lumpur (12-15 novembre 2003), Beijing (11-14 mars 2003), Saint Petersburg (30 octobre - 3 novembre 2002), Buenos Aires (13-16 novembre 2002), New Delhi (21-24 janvier 2003) et Caire (6-9 décembre 2003).

Francfort a accueilli l'Automechanika du 17 au 22 septembre



## Salon international de la sous-traitance

### Encore des **places libres** pour le MIDESt» à Paris!

Le Service Promotion Commerciale de la Chambre de Commerce organisera une visite accompagnée au salon international « MIDESt » à Paris. La visite est prévue pour le 6 et 7 novembre 2002.

Le « MIDESt » est un de plus important salon de la sous-traitance dédié aux thèmes suivants:

- transformateurs plastiques, caoutchouc et composites;
- outillages, moules, modèles;
- Equipements industriels et accessoires;
- microtechnique;
- électronique, électricité;
- services à l'industrie;
- ingénierie, étude, recherche, qualité;
- maintenance industrielle
- transformation des métaux.

Le salon accueillera environ 2.260 exposants de plus de 30 pays

sur une surface d'exposition de 33.437 m<sup>2</sup>.

Le voyage à Paris sera proposé en autocar\*\*\*\*. Les frais pour la visite accompagnée s'élèvent à 239 EUR et comprennent le voyage en bus aller/retour, le petit déjeuner à bord, l'accueil officiel par les organisateurs de la foire, la nuitée en chambre simple (petit déjeuner inclus) et les tickets d'entrée pour les deux jours de la visite. Après l'accueil officiel à l'arrivée, chaque participant sera libre de visiter les secteurs de son intérêt professionnel.

En cas d'intérêt, vous pouvez consulter les sites web de la foire:

[www.midest.com](http://www.midest.com)

Si vous souhaitez de plus amples renseignements sur la visite accompagnée de la « MIDESt », nous vous invitons de nous envoyer une réponse par fax en utilisant le coupon ci-contre. ■

## MIDESt 2002

Entreprise : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postale

Localité : .....

Téléphone : .....

Fax : .....

E-Mail : .....

Je suis intéressé(e) à recevoir de plus amples informations sur la visite accompagnée du salon « MIDESt ».

en français  en allemand

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
Service de la Promotion Commerciale  
Madame Bettina Milewski  
Téléfon : 42 39 39-808  
Fax: 43 83 26  
E-Mail: [promcom@cc.lu](mailto:promcom@cc.lu)**

SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE  
RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR



#### Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

31, boulevard Konrad Adenauer  
L-2981 Luxembourg  
Téléphone: (352) 42 39 39 – 310 ou 314  
Fax: (352) 43 83 26  
E-mail: [globalsign-lux@cc.lu](mailto:globalsign-lux@cc.lu)  
Homepage: [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

site internet: <http://www.cc.lu>  
e-mail: [globalsign-lux@cc.lu](mailto:globalsign-lux@cc.lu)

Pour toute commande de certificat ou tout renseignement complémentaire:



CHAMBRE DE COMMERCE  
  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**Certification Service Provider / CSP**

# Messen und Ausstellungen

im November 2002

## SIA

Internationale Hotelfachmesse

23.-27.11.2002

## Rimini (I)

Tel: 0039 0541 74 42 26

## CREATIVA

Europäische Messe für kreative Freizeitgestaltung

25.11.-4.12.2002

## Strassburg (F)

Tel: 0033 3 88 37 21 21

## SPS / IPC / DRIVES

Internationale Fachmesse und Kongress Elektrische Automatisierung - Systeme und Komponenten

26.-28.11.2002

## Nürnberg (D)

Tel: 0049 711 61 94 60

## POLLUTEC

Internationale Fachmesse für Umwelttechnik in der Industrie

26.-29.11.2002

## Lyon (F)

Tel: 0033 1 47 56 52 26

## EUROSURFAS

Internationale Ausstellung für Oberflächenbehandlung

26.-30.11.2002

## Barcelona (E)

Tel: 0034 93 23 32 289

## ICE - Coating Drying Finishing

Internationale Ausstellung für Beschichten, Trocknen und Konfektionieren

27.-29.11.2002

## München (D)

Tel: 0044 1923 69 02 00

## Zürcher Mineralienbörse

Ausstellung für Mineralien, Edelsteine und Fossilien

30.11.-1.12.2002

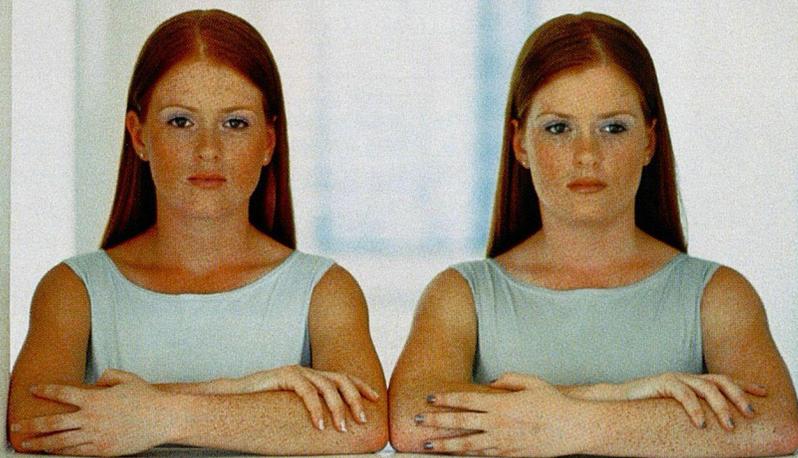
## Zürich (CH)

Tel: 0041 62 29 51 823

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Claudine SCHLESSER, Tel: 42 39 39-341 oder E-mail: claudine.schlessers@cc.lu.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Claudine SCHLESSER, tél.: 42 39 39-341 ou e-mail: claudine.schlessers@cc.lu.

As close as we can get.



xpectis

STREAMLINED SOLUTIONS & SERVICES

We do strongly believe in the individuality of IT solutions. Efficiency, reliability, consistency and scalability of developments must be based on a true understanding of the underlying infrastructures, the customer's needs and expectations, as well as on a pro-active use of technology and experience at hand. Today we have decided to change our name and launch Xpectis as a new solution provider relying on numerous years of experience in the financial and telecommunications markets. Tomorrow we will enable your IT projects to cope with the growing expectations and challenges of the future. Let us work together and synchronize our expectations. [www.xpectis.com](http://www.xpectis.com)

## Formation professionnelle continue

Type	Intervenants	Durée	Dates	Horaire	Prix
<b>CYCLES DE FORMATION</b>					
<b>La fonction logistique en entreprise</b>					
• Logistique des flux internes	GUIMARAES Renato	2 jours	10,11/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
• Module C: Logistique globale et distribution	CARRIER Pascal	2 jours	24,25/10/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
• Module D: Organisation de l'entreposage et des manutentions	CARRIER Pascal	2 jours	07,08/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
• Module E: Logistique et échanges internationaux	MACADRE Joëlle	2 jours	28,29/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
• Module F: Logistique et système d'information	LE DENN Yves	1 jour	9/12/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	125,00
• Module G: Audit de la performance logistique	LE DENN Yves	1 jour	10/12/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	125,00
<b>SEMINAIRES</b>					
Interkulturelles und internationale Management	THIEL Mark	2 jours	04,05/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
Management environnemental suivant la norme 14001	PONCELET Jean-Marc	3 jours	04,05, et 15/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	325,00
Gestion de projet industriel	LEPAROUX Jean	4 jours	06,07,13, et 14/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	425,00
Wieder richtig erfolgreich im Handel werden	STEFFENS Helmut	2 jours	07,08/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
Professionnelle Einkaufsverhandlungen führen	KARGES Rolf	2 jours	11,12/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
Kundenbindung im E-Business	KOLRUSCH Jürgen	2 jours	13,14/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
Marketing international	KAHLIG Didier	2,5 jours	14,15, et 16/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	300,00
Management d'une équipe	GEHIN Sybil	3 jours	14,15/11/02 et 11/12/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	325,00
Das Unternehmen nach dem Baseler Rating liquide halten	GEIS Carsten	2 jours	18,19/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
Business presentation skills	JOHNSON Irene	2 jours	18,19/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
E-Business: Aspects juridiques	LEGOUEFF Stephan	2 jours	20/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	25,00
Solving Problems together	JOHNSON Irene	2 jours	21,22/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00

## Formation professionnelle continue (suite)

Type	Intervenants	Durée	Dates	Horaire	Prix
<b>SEMINAIRES</b>					
Efficiente Kundenorientierung am Telefon	REHBOCK Gerd	2 jours	21,22/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
Appréciation de la performance, des compétences et des potentiels	HUYNEN Thierry	2 jours	25,26/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
Qualité et efficacité au téléphone	SCOUMAN Frédéric	2 jours	26,27/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
Mit Menschenkenntnis erfolgreicher verhandeln	HARLANDER Norbert	2 jours	26,27/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00
Kontinuierlicher Verbesserungsprozess in industriellen Unternehmen	ENNES Jeannine / SIEBRECHT Tom	2 jours	28,29/11/2002	8.30-12.30 et 14.00-17.30	225,00

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE  
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

# A.R.TECH.

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

SOCIÉTÉ  
ANONYME

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG  
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

# LES PROFESSIONNELS DE L'UTILITAIRE

Le savoir-faire, l'expérience et le sérieux depuis 1939

## FIAT DOBLO CARGO

1,9 JTD  
3,2 m<sup>3</sup>



**FIAT**

KEY-DEALER

\* (toit haut non disponible sur versions essence)

**DOBLO CARGO  
GRAND VOLUME**  
3,8 m<sup>3</sup> (option)\*

porte latérale la  
plus large de son  
segment

1,2 m entre roues  
accueille deux  
EUROPALETTES  
C.U. 620 ou 805 Kg

**GARAGE  
MAGIRUS DEUTZ**

Arthur Schmitz  
243, route d'Esch  
L-1471 Luxembourg  
Tél. 48 74 74  
Fax 49 00 85

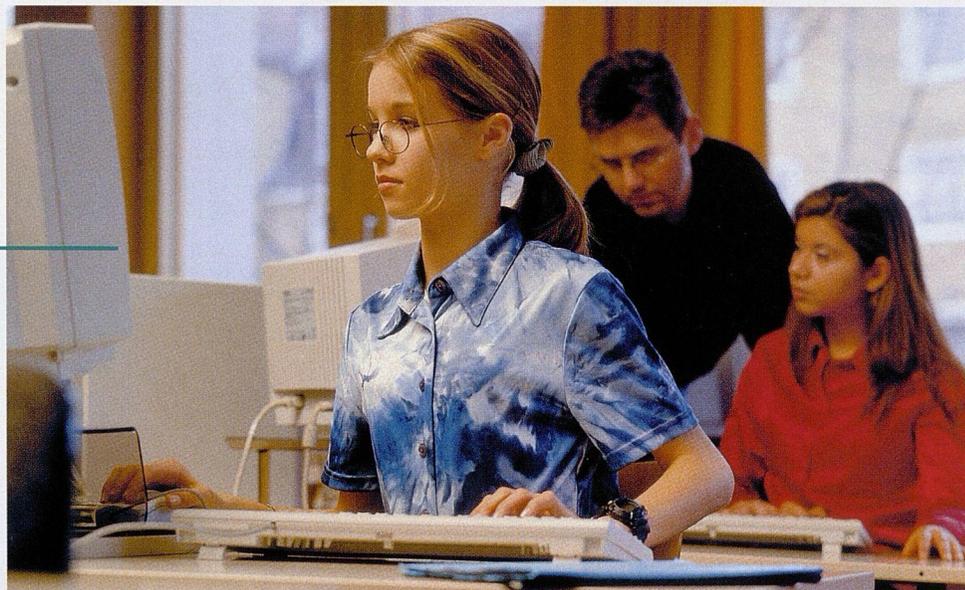
# La technologie au service de l'apprentissage

### Programme communautaire Leonardo da Vinci II Prolongation du délai pour les candidatures d'évaluateurs

La Commission européenne annonce la prolongation de son appel à candidatures pour la constitution d'une liste d'experts chargés d'évaluer les propositions reçues dans le cadre du programme européen de formation professionnelle, Leonardo da Vinci II. L'appel, initialement ouvert jusqu'au 30 août 2002, est désormais étendu jusqu'au 30 novembre 2002. Toute personne souhaitant soumettre une candidature peut consulter le texte original de l'avis publié au Journal Officiel des Communautés européennes: JO C 205 du 29/08/2002, page 12.

Pour toute information complémentaire, visiter le site [http://europa.eu.int/comm/education/leonardo/leonardo2\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/education/leonardo/leonardo2_fr.html)

*Le recours aux technologies de l'information devra améliorer la qualité de l'apprentissage et de la formation*



**D**u 9 au 14 octobre 2002, la Direction Générale Société de l'information de la Commission européenne a participé à la plus importante foire internationale du livre, du multimedia et de la communication, à Francfort. A cette occasion, la Direction Générale présidait une table ronde et quatre ateliers de travail centrés sur la recherche européenne pour la mise en valeur de l'apprentissage via la technologie. Les ateliers abordaient les thèmes suivants :

- **L'apprentissage à l'école** : présentation des projets européens visant à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement au niveau de l'école primaire et secondaire, à travers les nouvelles technologies de l'information. Une table ronde rassemblant des experts indépendants, des représentants des différents ministères

européens de l'Education et des projets financés par l'Union européenne permettra de dresser le portrait de l'Ecole de demain;

- **L'apprentissage à l'université** : opportunité d'expérimenter un système en réseau et les procédures pédagogiques sous-jacentes qui facilitent et illustrent des expériences d'apprentissage actives ;
- **L'apprentissage au travail** : analyse de la façon dont les technologies de l'information soutiennent la formation professionnelle continue dans son objectif de développement de la compétitivité;
- **et l'apprentissage à la maison** : exposé des principaux aspects de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication comme moyen d'apprentissage à la maison. Les problèmes techniques, juridiques et pédagogiques seront soulevés ainsi que

les interrogations relatives au contenu de l'enseignement. Les réalisations actuelles et l'état de l'art en Europe seront également développés.

Une table ronde sur le développement du contenu dans les projets de recherche a rassemblé les éditeurs qui participent à des projets financés par l'Union dans le domaine de la technologie au service de l'apprentissage. L'accent a été mis sur les bonnes pratiques (best practice).

Pour de plus amples informations sur ces ateliers de travail, contacter la DG IST: IST Infodesk, European Commission, Information Society Directorate General, Unit F7, Office BU31 01/19, B-1049 Brussels, Belgium, e-mail: [ist@cec.eu.int](mailto:ist@cec.eu.int), fax: +32 2 296 83 88, site: [www.cordis.lu/ist/](http://www.cordis.lu/ist/)

## 2<sup>ème</sup> Forum microélectronique **MEDEA+** à Anvers

**L**es 26 et 27 novembre prochains se déroulera à Anvers le second forum MEDEA+. Cet événement sera l'occasion de présenter l'avancement actuel du programme et d'exposer les résultats des projets menés depuis son lancement. Ces deux journées seront également marquées par l'intervention d'acteurs de l'industrie européenne, qui dresseront l'état des lieux du domaine des semi-conducteurs dans une région en plein essor.

Une table ronde avec des représentants industriels et politiques sur

le thème des «Modèles de coopération entre l'Industrie, l'Université, le Gouvernement en matière de microélectronique» et une présentation des perspectives de MEDEA+ pour les années 2003 et 2004 clôtureront la manifestation.

Le programme paneuropéen MEDEA+ vise à stimuler une coopération avancée en matière de recherche-développement dans le domaine de la microélectronique. MEDEA+ a été mis en place dans le cadre du programme EUREKA afin de stimuler la compétitivité technologique et industrielle européenne

dans ce secteur; il a reçu le label EUREKA à l'occasion de la conférence ministérielle de Hanovre, le 23 juin 2000.

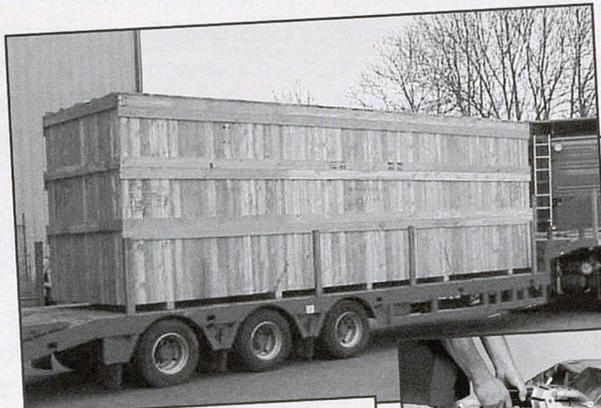
Le programme MEDEA+ a ainsi débuté en janvier 2001 en se focalisant notamment sur la thématique «Innovation des systèmes sur le silicium pour la e-économie». Le programme s'étale sur huit ans (2001-2008), en deux phases de quatre années. Son principal objectif est de stimuler l'innovation et de fournir une plateforme technologique qui permette à l'industrie microélectronique européenne de se maintenir

## Conditionnements pour l'exportation

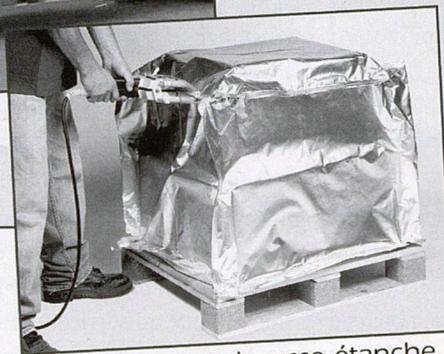
Produits lourds,  
volumineux ou fragiles

**Emballages**

**Prestation sur site**



**Solidité  
Fiabilité  
Qualité  
Ponctualité  
Sécurité...**



Protection par housse étanche



**All Pack Services**

L'emballeur industriel luxembourgeois [www.allpackservices.lu](http://www.allpackservices.lu)

AllPack Services : 109 rue de Welscheid L - 9090 Warken/Ettelbruck ☎ 81 05 17 ☎ 81 72 89-1 ✉ info@allpackservices.lu

dans le groupe des leaders mondiaux. Cette coopération transfrontalière contribue à la migration de l'économie européenne vers l'ère de l'information, à la création de valeur ajoutée et à l'accroissement de l'emploi.

MEDEA+ dirige les fonds privés et publics vers les projets de recherche-développement en micro-électronique, en associant les manufacturiers de semi-conducteurs, leurs fournisseurs, les entreprises, les ins-

tituts de recherche privés et le monde universitaire. Cette collaboration donne l'opportunité aux participants de partager leur savoir-faire et de mener à bien leurs projets, tout en réduisant les coûts et les risques inhérents à l'innovation et la R&D.

En 2002, près de 200 partenaires de MEDEA+ originaires de 17 pays européens travaillent pour 35 grands projets de recherche sur les technologies et les applications microélectroniques.

Le Forum se tiendra à l'hôtel Hilton d'Anvers, Belgique

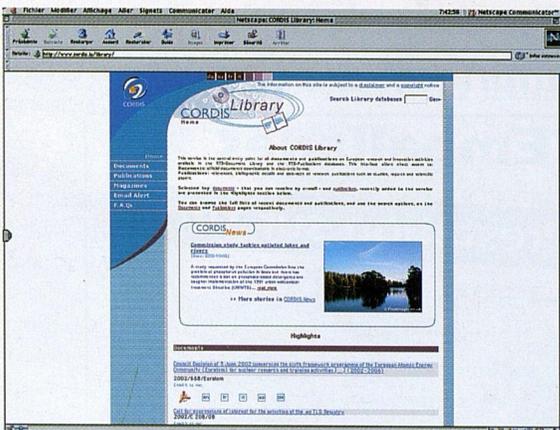
Pour faire une réservation, obtenir un programme détaillé et un plan d'accès, consulter:

<http://www.medeaplus.org/forum2002/index.htm>

Pour toute question complémentaire, contacter Mme Katie PROCTOR au +33 1 40 64 45 60 ou [forum2002@medeaplus.org](mailto:forum2002@medeaplus.org)

## Recherche et développement

# Nouveau moteur de recherche sur **CORDIS** Bibliothèque



[www.cordis.lu/library](http://www.cordis.lu/library)

Le portail Internet de CORDIS, service communautaire d'information sur la recherche-développement offre un nouveau moteur de recherche parmi les documents officiels relatifs à la recherche et l'innovation disponibles dans la base de données communautaire:

[www.cordis.lu/library](http://www.cordis.lu/library)

CORDIS Bibliothèque centralise les documents, rapports, études, publications et magazines de la Commission européenne relatifs à la R&D en Europe, parmi lesquels il est possible d'effectuer une recherche simple ou avancée, une sélection et un téléchargement. Il est également possible de recevoir ces informations par email, via le service DOC-MAIL, en contrepartie d'une inscription gratuite au service CORDIS.

Plusieurs types de documents, ayant tous trait à la R&D, peuvent ainsi être consultés: les avis, directives, résolutions, appels à propositions, mémorandum, propositions, et les documents publiés par l'Office

des publications officielles des Communautés européennes, dans les neuf langues communautaires.

Pour chaque recherche effectuée dans la bibliothèque, la base de données fournit les informations de base (en anglais) sur le titre, numéro de référence, date, mise à jour, auteur, type, résumé, codes, versions linguistiques disponibles, ainsi que sur les références de commande lorsque l'article est disponible à la vente. L'utilisateur peut enfin télécharger les derniers numéros des magazines CORDIS focus, Innovation & Transfert Technologique (ITT), RTD Info, et Euroabstracts, ou souscrire un abonnement.

# Résultats de l'appel pour le programme «Technologies de la société de l'information» (IST)

L'invitation à soumettre des expressions d'intérêts pour de potentiels Projets intégrés Intégrés et Réseaux d'excellence<sup>1</sup> a été lancée le 20 mars 2002. L'objectif de cet appel était d'orienter la Commission européenne dans la définition des actions qui feront l'objet de co-financements dans le sixième programme cadre de recherche et développement (6<sup>ème</sup> PCRD).

Près de 15 000 propositions ont été enregistrées et analysées par les services de la Commission européenne. Les résultats ont permis de mettre en évidence la disposition des acteurs de la recherche européenne à utiliser les nouveaux instruments (projets intégrés et réseaux d'excellence) qui permettront la mise en œuvre du 6<sup>ème</sup> PCRD.

## ■ Les résultats en quelques chiffres

Sur les 15 000 propositions réceptionnées, environ 3 000 se rapportaient à concernaient la priorité thématique «technologies de la société de l'information». Parmi celles-ci, deux tiers concernaient des Projets-projets intégrés, le tiers restant, des Réseauxréseaux d'excellence.

### Origines des propositions:

Union Européenne	83 %
Pays associés	15 %
Pays tiers	2 %

### Types d'organismes coordinateurs:

Industrie (PME incluses)	25 %
Organismes de recherche publics et privés	21 %
Universités et établissements d'enseignement	40 %
Autres	14 %

Il est apparu, dans le cadre de cette analyse, que les organismes ayant déjà participé aux programmes communautaires de recherche et développement ont été bien représentés et que les universités et établissements d'enseignement ont le pourcentage de participation le plus élevé.

Parmi les nouveaux acteurs de la recherche européenne, c'est-à-dire ceux n'ayant pas participé au 5<sup>ème</sup> PCRD, notons une augmentation de la présence des petites et moyennes entreprises (PME), bien décidées à profiter des opportunités offertes par le 6<sup>ème</sup> PCRD.

Un dossier ayant pour objectif de présenter de manière détaillée le

6<sup>ème</sup> PCRD et ses instruments de mise en œuvre sera publié en fin d'année.

Pour toute question concernant les programmes européens de recherche et développement, contactez Luxinnovation GIE, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche et le point de contact national pour les programmes du 6<sup>ème</sup> PCRD. Ses conseillers se tiennent à votre entière disposition pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches. Contact: M. Jean Michel LUDWIG, tél.: (+352) 43 62 63-1, fax : (+352) 43 81 20 -, e-mail: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu

## Note

- (1) Les projets intégrés et les réseaux d'excellence sont les deux «nouveaux instruments» de mise en œuvre du 6<sup>ème</sup> PCRD.
- Les activités menées dans le cadre d'un projet intégré devraient comprendre: des activités de recherche et développement, de démonstration, de gestion, de dissémination, de formation
  - L'objectif des projets de réseaux d'excellence est de renforcer les collaborations entre l'ensemble des centres de recherche, universités, entreprises ayant «l'excellence scientifique et technologique» dans un domaine précis.

## Révision à la **baisse de la croissance** du PIB en 2001

**L**e Statec vient de publier l'estimation d'octobre des comptes nationaux pour le Luxembourg. La nouvelle série comporte, entre autres, une deuxième estimation pour l'année 2001 se traduisant par une révision à la baisse à 1.0% de la croissance du PIB en volume par rapport à la première estimation des comptes nationaux de mai 2002 (3.5%).

**A**insi se confirme, et même dans une mesure beaucoup plus prononcée que ne l'avait fait entrevoir la première estimation de mai dernier, que la croissance globale de l'économie luxembourgeoise a été très faible en 2001. Le Luxembourg ressent le contre-coup d'un nouveau monolithisme de sa structure économique, concentrée sur les services financiers. Ces derniers enregistrent une baisse réelle de -2.7% en termes de valeur ajoutée alors que le reste de l'économie progresse encore de 3.8%.

La nouvelle révision à la baisse s'explique par une bien meilleure couverture statistique en ce qui concerne les données de base utilisées pour établir les comptes nationaux au moment de l'estimation d'octobre par rapport à la première estimation de mai alors qu'une grande partie de l'impact négatif s'est située au 4ème trimestre de

2001, encore imparfaitement couvert en mai 2002. Ainsi les exportations totales ont été corrigées à la baisse (de 2.5% à 1.2%) tandis que les importations totales ont été revues à la hausse (de 2.6% à 4.5%). Ceci explique en grande partie la révision à la baisse du PIB dans l'approche dépenses (variation de -18.3% du solde extérieur de biens et services).

### ■ **Quasi-stagnation des exportations de services**

Un des faits marquants est la quasi-stagnation des exportations de services. Alors que ces dernières avaient augmenté à un rythme annuel moyen de 11.2% de 1985 à 2000, leur expansion a été brusquement freinée en 2001: -0.4% en volume. Il convient de noter que les exportations de services financiers marquent le pas autant que les autres exportations de services (transports, communications, etc.).

Les raisons sont à chercher d'une part dans le fort ralentissement de la conjoncture mondiale et de l'autre dans la baisse des valeurs boursières, conduisant à une compression des recettes de commissions des institutions financières.

Les exportations de biens ont encore progressé de 4.9% en volume. Cette évolution tient pour une large part à des développements spécifiques au niveau des biens de consommation dans le domaine du matériel de télécommunication et masque un affaiblissement du commerce extérieur de biens en général.

La consommation finale des ménages résidents a continué d'évoluer sur un rythme proche des moyennes de long terme, c.-à-d. à quelque 3.3% en volume. La formation brute de capital fixe s'est encore accrue très fortement: +5.9%, soit une révision à la hausse par rapport aux chiffres de mai (+3.3%). Pratiquement tous les produits d'invest-

tissement connaissent une évolution très positive: machines et équipements +7.2%, construction résidentielle +3.3% et autre construction +8.1% (taux de croissance en volumes).

### ■ Services financiers et d'assurance en baisse

Au niveau des branches, il convient de remarquer que les services financiers et d'assurance (pris dans leur ensemble, NACE 65-67) sont les seules à accuser un recul de la valeur ajoutée: -2.7%. L'industrie connaît une hausse de la valeur ajoutée de 2.6%, la construction de 3.8% et les services autres que financiers et non-marchands de 3.8%. Ainsi, l'évolution très défavorable de 2001 s'explique pour une très large partie par le recul de l'activité réelle dans le secteur financier.

### ■ Série de comptes nationaux en SEC95 de 1985 à 2001

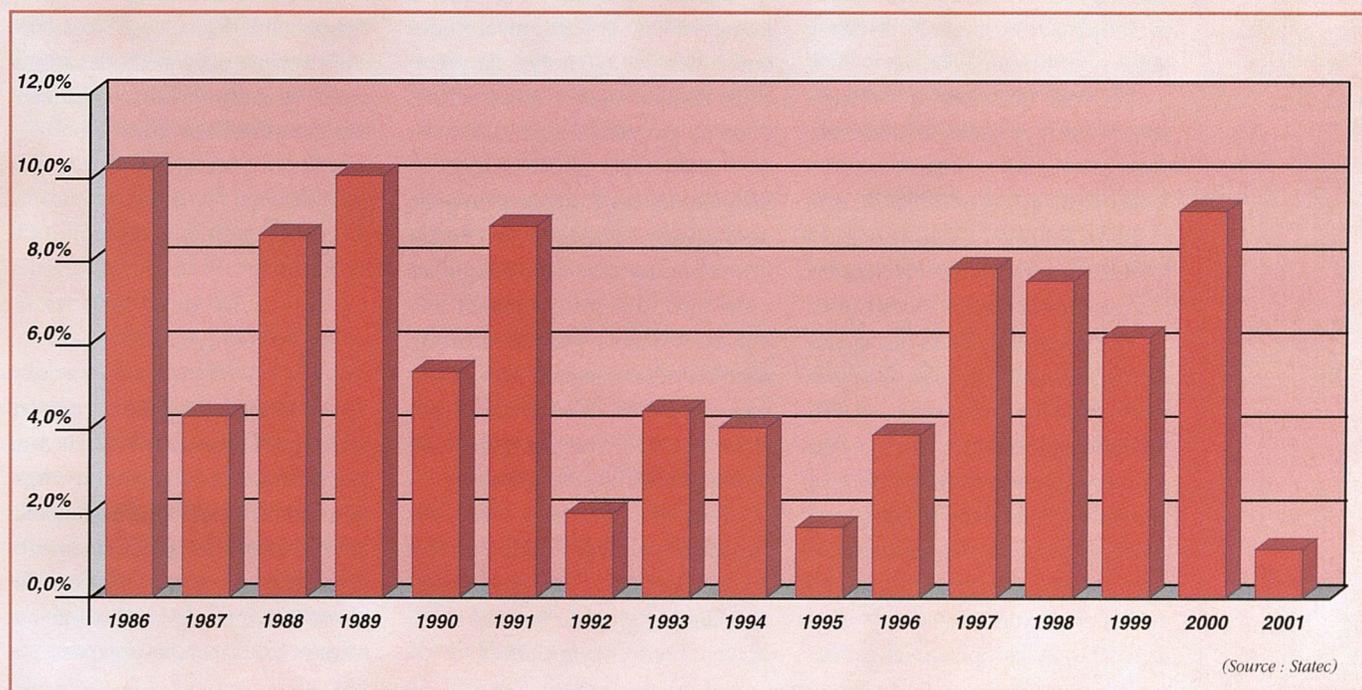
Le statec vient aussi de publier sur son site Internet une série longue de comptes nationaux selon le système européen harmonisé de comptes nationaux SEC95, nouvellement introduit en 1999 en remplacement du SEC79. La nouvelle série longue comporte tous les détails qui n'avaient été disponibles que pour les années 1995 à 2001 (principaux agrégats selon les optiques production, dépenses et revenus à prix courants et à prix constants ainsi que les tableaux détaillés par branches d'activité à prix courants et à prix constants).

Pour la compilation des années 1985 à 1994 un recalcul complet sur base du matériel statistique sous-jacent aux anciennes séries a été réa-

lisé, ceci dans le même cadre méthodologique (ressources emplois) que pour les années plus récentes. La rétopolation se terminera par la publication des années 1980 à 1984, ceci probablement vers le début de 2003. Aucun recalcul en SEC95 n'est prévu pour les années antérieures à 1980.

Les comptes nationaux sont publiés par le Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu et peuvent être accédés gratuitement à l'adresse Internet <http://www.statec.lu/>. Pour en savoir plus: Statec, Unité C1 «Comptes nationaux», M. John Haas, tél.: 478 - 4232, e-mail: john.haas@statec.etat.lu, Unité C2 «Conjoncture, prévisions, modélisation», M. Ferdy Adam, tél.: 478 -4217, e-mail : ferdy.adam@statec.etat.lu. ■

## Croissance PIB en volume



## Révision à la **baisse de la croissance** du PIB pour l'année 2001

**L**a révision à la baisse de la croissance du PIB par rapport aux estimations antérieures pour l'année 2001 du Statec a certainement surpris plus d'un dans le monde socio-économique et politique du Grand-Duché. L'envergure et le moment choisi pour cette nouvelle révision à la baisse ont soulevé de nombreuses interrogations. Il est vrai que le ralentissement économique avait déjà été perceptible depuis le milieu de l'année 2001. Ensuite, les événements tragiques du 11 septembre ont empiré davantage les chiffres macroéconomiques du 4<sup>e</sup> trimestre. Personne n'aurait pu imaginer cependant une baisse de 3,5 à 1% des prévisions de croissance pour l'année écoulée.

D'autres questions à ce sujet concernent le moment de l'annonce. Compte tenu des résultats des différentes branches économiques, est-ce qu'il a fallu attendre le mois d'octobre pour infirmer les estimations des comptes nationaux de mai 2002?

D'aucuns considèrent que la plupart des résultats de 2001 des différents secteurs composant le PIB luxembourgeois étaient d'ores et déjà connus au premier trimestre 2002. Le problème réside dans le fait que le concept "résultats des entreprises" n'est pas égal au concept "PIB", qui est en fait la somme des valeurs ajoutées de tous les opérateurs écono-

miques résidents. Par exemple, les banques luxembourgeoises ont pu réaliser des résultats positifs en 2001 - les reprises sur provisions aidant -, tout en contribuant de manière négative à la somme des valeurs ajoutées.

Indépendamment de l'effet surprise lié à l'annonce du Statec et des interrogations la concernant, il faut surtout en tirer les bonnes conclusions et prendre les mesures qui s'imposent à l'avenir.

### ■ Adapter le modèle de prévisions aux spécificités luxembourgeoises

Indépendamment d'événements imprévisibles et des incertitudes ambiantes, les méthodes de prévisions conjoncturelles et les estimations de croissance du PIB doivent être améliorées, perfectionnées et adaptées au cas d'une économie de petit espace, largement ouverte sur l'extérieur. La difficulté d'établir des prévisions fiables concernant l'activité économique luxembourgeoise découle notamment de son ouverture prononcée, de sa structure spécifique et de l'existence d'une multitude de variables exogènes.

Pour la prévision de ces variables, le Statec doit souvent recourir aux prévisions des instituts spécialisés étrangers, qui, eux aussi, doivent réviser leurs chiffres.

Par ailleurs, les instruments et modèles actuellement utilisés semblent avoir du mal à évaluer correctement la valeur ajoutée des activités financières, qui constituent cependant le secteur dominant dans l'économie luxembourgeoise.

Des prévisions réalistes de la croissance du PIB sont également nécessaires pour l'établissement des projets de budget de l'Etat et des niveaux attendus de recettes fiscales. Que ce soit en période de forte croissance économique ou de ralentissement conjoncturel prononcé, il est à noter que les auteurs des projets de budget successifs ont toujours du mal à estimer correctement les recettes des différents exercices budgétaires.

La Chambre de Commerce estime qu'un préalable à l'établissement de prévisions macroéconomiques réalistes et à l'estimation correcte de recettes budgétaires (principalement fiscales) est l'existence d'instruments et de méthodes appropriées et adaptées aux spécificités luxembourgeoises.

### ■ Remettre l'évolution économique exceptionnelle des dernières années dans son contexte

Au Luxembourg, il est à présent acquis que l'économie n'est pas dans une situation de faiblesse conjoncturelle momentanée. En effet, l'incertitude ambiante au niveau internationale aidant et compte tenu de la faiblesse continue de la demande sur les principaux marchés d'exportation

## COMMENTAIRE

de biens et de services, l'économie luxembourgeoise, largement orientée sur l'extérieur, est fortement affectée par les évolutions à l'étranger.

La révision à la baisse de la croissance du PIB en 2001 et les perspectives assombries pour 2002 et 2003, tablant sur une croissance entre 0,5% et 2%, ont le mérite de rappeler aux autorités politiques et à la société luxembourgeoise que la prospérité connue au cours des dernières années n'est acquise ni définitivement, ni automatiquement.

Les performances économiques des 15 dernières années ont été exceptionnelles dans le sens que le Grand-Duché n'est pas une île et que son économie est étroitement imbriquée dans le système économique et financier international. Le dynamisme connu dans le passé a souvent découlé d'événements chanceux, exceptionnels et non-récurrents, qu'une petite économie flexible est mieux à même de valoriser que ses voisins plus grands.

Cette flexibilité est un facteur vital et un atout considérable du Grand-Duché et il faut éviter que l'inflation d'autorisations, de formalités et de réglementations ne viennent affaiblir cet avantage compétitif.

Les révisions à la baisse subséquentes des prévisions économiques ont démontré que l'approche prudente adoptée par les représentants des employeurs au « Rentendesch » était entièrement justifiée. Les décisions retenues à cette table ronde, contre la volonté des employeurs, sont complètement irresponsables au vu des perfor-

mances économiques que l'on pouvait espérer à ce moment à moyen et à long terme.

De manière générale, la politique gouvernementale devra tenir compte d'un rythme de croissance proche de celui des pays voisins et mieux cibler les dépenses budgétaires courantes. Les nombreuses mesures nouvelles au niveau social et la politique salariale généreuse de la fonction publique comportent de nombreux automatismes et rendent très rigide le budget des dépenses.

Il faut éviter que les dépenses de consommation ne viennent paralyser la marge de manoeuvre budgétaire des autorités pour investir dans la préparation du pays aux futurs défis, qui sont de taille.

### ■ Diminuer la vulnérabilité structurelle de l'économie luxembourgeoise

La Chambre de Commerce, tout en se montrant préoccupée de la situation économique actuelle et de ses effets sur les finances publiques à moyen terme, est néanmoins confiante dans la capacité des acteurs économiques luxembourgeois de tous les secteurs à trouver des nouveaux débouchés et à innover dans leur offre de biens et services. La réponse à l'effondrement du taux de croissance dès 2001 devra résider notamment dans la multiplication des efforts en vue de diversifier davantage les activités industrielles et de services au Luxembourg par l'attraction de nouvelles activités à haute valeur ajoutée au Grand-Duché.

La révision à la baisse du Statec des prévisions de croissance du PIB de l'année 2001 a mis en exergue la dépendance déjà bien connue de l'économie luxembourgeoise du secteur financier. L'importance de ce secteur moteur n'est pas seulement perceptible dans la structure des activités en général, mais également dans les autres domaines macro-économiques, qui sont l'emploi, les recettes budgétaires et les cotisations sociales.

Le moment est opportun de réfléchir rapidement à des nouvelles sources de revenus engendrées par des nouvelles activités économiques dans le sillage de la grande diversité d'activités industrielles et de services déjà existantes.

Les autorités politiques doivent continuellement améliorer le cadre législatif et réglementaire et adapter constamment l'environnement socio-économique et fiscal dans lequel évoluent les entreprises. C'est le seul moyen pour une économie de petite taille et largement dépendante de l'extérieur d'attirer de nouvelles activités à haute valeur ajoutée, condition indispensable pour assurer durablement la croissance économique et partant la prospérité de la société au Luxembourg. ■

*Carlo Thelen  
Conseiller économique*

## Prix à la consommation

### Le **taux d'inflation** recule à 1.8% au 1<sup>er</sup> août

#### Note

(1) Indice des Prix à la Consommation National, (IPCN)

**A**près le recul de -0.71% au mois de juillet, dû aux soldes, l'indice des prix à la consommation<sup>1</sup>, établi par le Statec, retrouve au 1<sup>er</sup> août un niveau normal en progressant de +0.99%. Calculée par rapport à l'indice de juillet établi hors soldes, la hausse aurait été insignifiante avec +0.05% environ.

L'indice remonte à 112.20 points au 1.8.2002 (base 100 en 1996).

En raison de la faible progression mensuelle réelle, le taux d'inflation sur 12 mois recule de 2.01% au 1<sup>er</sup> juillet à 1.84% au 1<sup>er</sup> août.

L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 642.09 points. La moyenne

semestrielle atteint 638.33 points au 1.8.2002.

L'évolution de l'indice général au 1<sup>er</sup> août 2002 (+1.10 point) résulte principalement de forts impacts à la hausse des divisions qui étaient le plus touchées par les soldes du mois précédent, à savoir «Articles d'habillement et chaussures» (+0.47 point), «Ameublement, équipement de ménage et entretien» (+0.32 point), «Loisirs, spectacles et culture» (+0.12 point) et «Biens et services divers» (+0.10 point). Se sont ajoutées des incidences à la hausse plus faibles des divisions «Transports» (+0.08 point) et «Logement, eau, électricité et combustibles» (+0.06 point). Des incidences à la baisse notables ont été dues seulement aux divisions «Communications» (-0.06 point) et «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-0.02 point); l'apport des quatre autres divisions à l'évolution de l'indice général a été de l'ordre de 0.01 point ou moindre.

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la hausse sur l'indice général ont connu des renchérissements de respectivement +6.7% (ustensiles de cuisine, etc.), +9.7% (chaussures pour dames) et +14.5% (chemises pour hommes). Les plus fortes hausses constatées ont toutefois concerné la catégorie des «autres vêtements» pour enfants (+29.0%) et les vêtements de sport pour hommes (+15.6%). Les baisses les plus en vue ont été à caractère saisonnier et ont concerné les

#### Taux de variation des indices de groupe

	août 2002/ août 2001	août 2002/ juillet 2002
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 3.31 %	- 0,09 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 4.18 %	+ 0.14 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 1.37 %	+ 6.38 %
Logement, eau, électricité et combustibles	- 0.35 %	+ 0.40 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1.07 %	+ 2.60 %
Santé	- 5.14 %	+ 0.03 %
Transports	+ 1.77 %	+ 0.44 %
Communications	- 3.32 %	- 2.50 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 3.83 %	+ 1.02 %
Enseignement	+ 8.06 %	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 4.91 %	+ 0.17 %
Biens et services divers	+ 2.06 %	+ 0.90 %
<b>Indice général</b>	<b>+ 1.84 %</b>	<b>- 0.99 %</b>

#### Principales incidences sur l'indice général par article

(exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Ustensiles de cuisine et autres articles de ménage (pondération 5.8 ‰)	+0.06 p.	Services de téléphonie, etc (pondération 11.8 ‰)	-0.05 p.
Chaussures pour dames (pondération 4.0 ‰)	+0.05 p.	Fleurs (pondération 3.6 ‰)	-0.02 p.
Chemises pour hommes (pondération 1.8 ‰)	+0.04 p.		

pommes de terre (-6.2%) et les fleurs de coupe (-4.7%); le recul de -2.6% des services de téléphonie est avant tout dû à une action promotionnelle limitée aux mois d'été.

Les produits pétroliers ont contribué à la stabilisation de l'indice, leurs prix n'évoluant que de +0.20% du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> août. La progression de l'ensemble des autres biens et services, due essen-

tiellement au retour des prix de soldes à un niveau normal, a été de +1.02%; sans prise en compte des soldes de juillet, elle aurait été inférieure à +0.05%.

L'indice au 1<sup>er</sup> septembre sera publié le 3 octobre, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. La publication (Indicateurs rapides - Série A1 No 8/2002) est disponible au Statec,

b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse [www.statec.lu](http://www.statec.lu).

Pour en savoir plus: Statec, Section «Indice des prix à la consommation», M. Ernest Robert, tél: 478 - 4266, e-mail: [ernest.robert@statec.etat.lu](mailto:ernest.robert@statec.etat.lu).



## Deuxième trimestre 2002

# La **production industrielle** en hausse de +5.9 %

**L**e Statec vient de publier les résultats des enquêtes mensuelles de l'activité dans l'industrie et la construction pour le deuxième trimestre de 2002. Après avoir été en recul pendant quatre trimestres consécutifs, la production industrielle a connu un redressement au cours du second trimestre 2002. Corrigée des variations saisonnières, elle s'est accrue de 5.9% par rapport au trimestre précédent. Pendant cette même période, l'activité sidérurgique a augmenté de 3.1%. L'ensemble industriel hors sidérurgie a même connu une hausse de 6.3%.

Par rapport au second trimestre 2001, la production industrielle s'est développée de 4.1%. Bien que l'activité dans la sidérurgie soit restée en baisse (-5.1%), la hausse de l'activité totale s'explique par l'augmentation



# Economie

de la production dans les autres branches industrielles (+5.4%).

Dans treize branches sur dix-huit, l'activité a été en hausse par rapport au deuxième trimestre 2001. Dans dix branches, le taux de croissance de l'activité a été supérieur au taux de croissance moyen. Parmi celles-ci, l'industrie chimique (+27.4%), le travail du bois (+18.0%), la fabrication de matériel de transport et autres industries (+12.7%), la fabrication d'équipements électriques et électroniques (+12.5%) et la production et distribution d'électricité et de gaz (+11.9%) ont connu les hausses de production les plus élevées. Par rapport au même trimestre de l'année précédente, l'activité a été en recul dans cinq branches. En dehors de l'industrie sidérurgique, notons ici tout particulièrement les baisses enregistrées dans la fabrication de

verre et de céramiques (-8.1%) et le travail des métaux (-7.6%).

La production dans le secteur de la construction (entreprises résidentes du gros-œuvre et du génie civil) a été en hausse de 10.7% au second trimestre par rapport à la même période de 2001. L'accroissement de l'activité dans le sous-secteur du bâtiment a été légèrement supérieure à celle notée dans le génie civil (respectivement 11.0% contre 10.4%). Notons encore que dans les corps de métiers de la toiture, des installations techniques et du parachèvement, la production a augmenté de 2.3% au cours des cinq premiers mois de l'année.

Le coût salarial unitaire (CSU) dans l'industrie a encore légèrement augmenté de 1.0% au cours du premier semestre 2002 par rapport à la même période de l'année précédente. Sous l'effet de la baisse

de la demande, le coût salarial par unité produite dans la sidérurgie a fortement augmenté de 13.1%, tandis que dans les autres branches industrielles, le CSU est resté quasiment stable (-0.5%). Pour la même période, la hausse de la production dans le secteur de la construction a été plus forte que celle notée pour les coûts salariaux: le CSU a ainsi légèrement diminué (-1.2%).

La publication (Indicateur rapide série B) est disponible au Statec b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax 46 42 89, E-mail: info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statec.lu.

Pour en savoir plus: Statec, Section «Indicateurs conjoncturels», M. Frank Hansen, tél: 478 - 4235, e-mail: frank.hansen@statec.etat.lu

## 1. Production par jour ouvrable (Base 100 en 1995)

	<i>Industrie</i>	<i>Industrie hors sidérurgie</i>	<i>Sidérurgie</i>	<i>Construction</i>
2001 (6 mois)	130.9	133.1	118.2	108.9
2002 (6 mois)	131.1	135.1	107.4	120.0
Variation en %	0.2	1.5	- 9.2	10.3

## 2. Production corrigée des variations saisonnières

(Variation trimestrielle en % par rapport au trimestre précédent)

	<i>Industrie</i>	<i>Industrie hors sidérurgie</i>	<i>Sidérurgie</i>	<i>Construction</i>
T2/2001	- 2.1	-1.8	- 4.3	2.6
T3/2001	0.0	0.0	- 0.6	3.1
T4/2001	- 0.7	- 0.4	- 2.3	2.7
T1/2002	- 0.8	- 0.2	- 5.0	2.8
T2/2002	5.9	6.3	3.1	3.1

## 3. Coût salarial unitaire (Indices Base 100 en 1995 et variations en %)

	<i>Industrie</i>	<i>Industrie hors sidérurgie</i>	<i>Sidérurgie</i>	<i>Construction</i>
2001 (6 mois)	88.4	94.5	70.4	112.2
2002 (6 mois)	89.3	94.0	79.6	111.1
Variation en %	1.0	- 0.5	13.1	- 1.2

Source: Statec

# Fléchissement des échanges commerciaux au premier semestre 2002

**S**elon le Statec, les exportations luxembourgeoises ne sont pas restées à l'abri du mouvement de ralentissement de l'économie internationale. Au premier semestre 2002, le Luxembourg a vendu à l'étranger des biens pour une valeur totale de 4,54 mia EUR, comparé à 4,76 mia EUR au cours de la même période de l'année précédente (soit un recul de 4,7%).

Le fléchissement a surtout été prononcé pour les livraisons extra-UE15 (-9,1%), tandis que les ventes intra-UE15 ont diminué de 3,9%. Au cours des 6 premiers mois de 2002, les exportations vers les pays extra-UE15 ont atteint 0,65 mia EUR, tandis que celles vers les pays intra-UE15 ont enregistré un total de 3,89 mia EUR.

Trois catégories de produits ont vu baisser leurs ventes au premier semestre 2002 par rapport à la même période de l'année précédente, à savoir les machines et équipements (-17,8%), les articles manufacturés en métaux communs (-11,1%) et les boissons et tabacs (-4,0%). Notons que les machines et équipements et les articles en métaux communs représentent ensemble une quote-part de 48,9% de la valeur totale des exportations luxembourgeoises.

## ■ Importations

La croissance écornée de l'économie luxembourgeoise a freiné les importations. Au cours du premier semestre 2002, le Luxembourg a importé des marchandises pour un montant de 6,06 mia EUR, comparé à 6,37 mia EUR au cours de la même période 2001 (soit un fléchissement de 4,9%). Tandis que les acquisitions intra-UE15 ont diminué de 0,8%, celles en provenance des pays extra-UE15 ont chuté de 31,8%. Ce dernier phénomène est toutefois largement attribuable à la décélération des acquisitions de matériel de télécommunication (classé sous «matériel de transport») au cours de la première moitié 2002.

Cinq catégories de produits – représentant ensemble une quote-part de 54 % de la valeur des importations – ont affiché une croissance négative au premier semestre 2002. Parmi les types de produits ayant connu un recul figurent le matériel de transport (-23,9%), les machines et équipements (-8,8%), les articles manufacturés en métaux communs (-6,5%), les matières brutes non-comestibles, huiles et graisses (-4,2%) et les boissons et tabacs (-3,0%).

## ■ Balance commerciale

Avec le fléchissement des échanges commerciaux résultant d'une conjoncture nationale et internationale en perte de vitesse, la balance commerciale luxembourgeoise a enregistré au terme du premier semestre 2002 un déficit de 1,52 mia EUR, comparé à un solde négatif de 1,61 mia EUR à la même période de l'année précédente. Le STATEC a noté que la décélération des importations de matériel de télécommunication a eu pour conséquence une amélioration du solde des échanges extra-UE15, qui a enregistré au premier semestre 2002 un excédent de 0,06 mia EUR, comparé à un déficit de 0,14 mia EUR à la même période de l'année précédente.

La publication (Indicateur rapide série H) est disponible au Statec b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax : 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu et peut être téléchargé du site Internet à l'adresse [www.statec.lu](http://www.statec.lu). Pour en savoir plus: Statec, Section «Commerce extérieur», M. Marc Toisul, tél: 478 – 4366, e-mail: marc.toisul@statec.etat.lu.

Nouvelle parution

## Le Luxembourg en chiffres 2002



L'édité 2002 du «Luxembourg en chiffres», publication annuelle du Stavec, vient de sortir de presse. Dans un format de poche pratique, la brochure fournit sur 44 pages les données statistiques de base sur le Grand-Duché, illustrées par des cartes et graphiques en couleur. Quatre nouvelles pages avec des comparaisons internationales ont été ajoutées. Ainsi le lecteur peut comparer la situation du Luxembourg par rapport notamment aux pays de l'Union européenne, dans des domaines comme la population et l'emploi, les comptes nationaux, l'économie, la société de l'information, les prix et les finances. Le «Luxembourg en chiffres» est disponible en trois langues: français, allemand et anglais. Les tableaux sont également accessibles sur le site Internet [www.stavec.lu](http://www.stavec.lu).

La brochure est diffusée gratuitement. Seul des exemplaires individuels peuvent être fournis par envoi postal. Les autres commandes doivent être enlevées au Stavec, 6 bd Royal à Luxembourg (bureau 111), tél.: 478-4219 ou 478-4377, fax : 26 20 19 02, e-mail: [info@stavec.etat.lu](mailto:info@stavec.etat.lu).

### Außenhandel

## Dynamische deutsch-belgisch-luxemburgische Wirtschaftsbeziehungen

Im Jahre 2001 importierte Deutschland Waren und Dienstleistungen im Werte von 28,4 Milliarden Euro (Quelle: Statistisches Bundesamt) aus dem Nachbarland Belgien. Dies bedeutet einen Anstieg um 15,6%, womit Belgien die bei weitem größten Zuwachsrate unter den wichtigsten Lieferanten der Bundesrepublik Deutschland erzielte und somit auf den sechsten Rang vorrückte. Aus belgischer Sicht ist Deutschland der wichtigste Kunde.

Deutschland erhöhte seinerseits die Lieferungen nach Belgien um 4,3% auf 31,4 Milliarden Euro. Die aus Sicht der debelux-Kammer insgesamt erfreuliche Entwicklung des Außenhandels zwischen Belgien, Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland wird abgerundet durch eine Steigerung der luxemburgischen Lieferungen nach Deutschland von 1,6 auf 1,8 Milliarden Euro (+ 13,2%) und der deutschen Aus-

fuhren in das Großherzogtum auf 2,8 Milliarden Euro (+ 6,2%).

### ■ Luxemburg und Belgien größte Investoren in Deutschland

Die wechselseitigen Investitionen wurden wie im Jahr 2000 durch bedeutende Übernahmen gekennzeichnet. An den Nettoinvestitionen in Deutschland von 39,2 Milliarden Euro weltweit war Luxemburg mit 9,86 Milliarden Euro beteiligt, womit es den ersten Rang bei den ausländischen Investoren einnahm, dicht gefolgt von Belgien mit 9,77 Milliarden Euro und Frankreich mit 6,06 Milliarden Euro. Die deutschen Investitionen in Belgien erreichten 3,2 Milliarden Euro nach 3,8 Milliarden Euro im Jahr 2000, was den vierten Rang nach Frankreich bedeutete. (debelux-Köln)

# ProCube Server

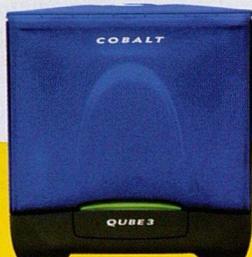
## Diagnostic: le 1<sup>er</sup> communiquant



**ProCube Server**  
 Tout l'Internet  
 à partir de  
**326,00 €** H.T.  
 par mois !

Voici une partie des fonctionnalités que le **ProCube Server** vous permet de gérer comme un jeu d'enfant :

- administrez votre système de messagerie électronique,
- accédez à distance à vos documents,
- partagez vos fichiers entre collaborateurs,
- publiez votre propre site web,
- contrôlez vos accès à Internet,
- protégez votre réseau contre des intrusions.



**INTERNET**



## Quelques règles en **matière de** **représentation** du personnel

Les élections pour désigner les délégués du personnel ont lieu tous les cinq ans. Comment s'organise le renouvellement de la délégation du personnel en dehors de la période électorale? Qui a le droit de voter lors de l'élection des représentants du personnel au sein du comité mixte de l'entreprise et du Conseil d'Administration? Quelles sont les différentes procédures possibles au cas où l'employeur souhaite se séparer d'un délégué?

La loi du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel prévoit que les élections pour la désignation des délégués du personnel ont lieu entre le 15 octobre et le 15 novembre de chaque cinquième année civile à une date fixée pour l'ensemble des renouvellements des délégations par règlement du Ministre du Travail qui est publié au Mémorial.

Les prochaines élections auront lieu en automne 2003. Néanmoins, il arrive fréquemment que la délégation devienne incomplète en cours de mandat et que le chef d'entreprise se demande s'il a l'obligation de procéder au renouvellement de la délégation du personnel.

De plus, des problèmes d'interprétation peuvent se présenter lorsqu'il s'agit de savoir qui a le droit de

participer aux élections des représentants du personnel au sein du comité mixte et du Conseil d'Administration.

En outre, sur base des nouvelles dispositions en matière de compétence territoriale en cas de litige en matière de contrats de travail, il peut arriver que l'employeur doive introduire son action devant une juridiction du travail non-luxembourgeoise.

### ■ **Le renouvellement de la délégation du personnel en dehors de la période électorale**

Le mandat du délégué prend fin lorsque l'intéressé cesse de faire partie du personnel, lorsqu'il démissionne en tant que délégué, lorsque

l'organisation syndicale qui a présenté sa candidature a informé le chef d'entreprise et la délégation que l'intéressé a cessé de lui appartenir, respectivement en cas de décès du délégué.

Afin d'éviter que le nombre de délégués ne devienne insuffisant en cours de mandat, le législateur a prévu que les délégations du personnel comportent des membres suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Si néanmoins, la délégation du personnel devient incomplète, les règles suivantes sont d'application.

Il échet d'abord de distinguer si la délégation a été élue suivant le système de la représentation proportionnelle ou de la majorité relative.

Les élections se font au scrutin de liste suivant le système de la

représentation proportionnelle dans les établissements occupant 100 travailleurs ou plus.

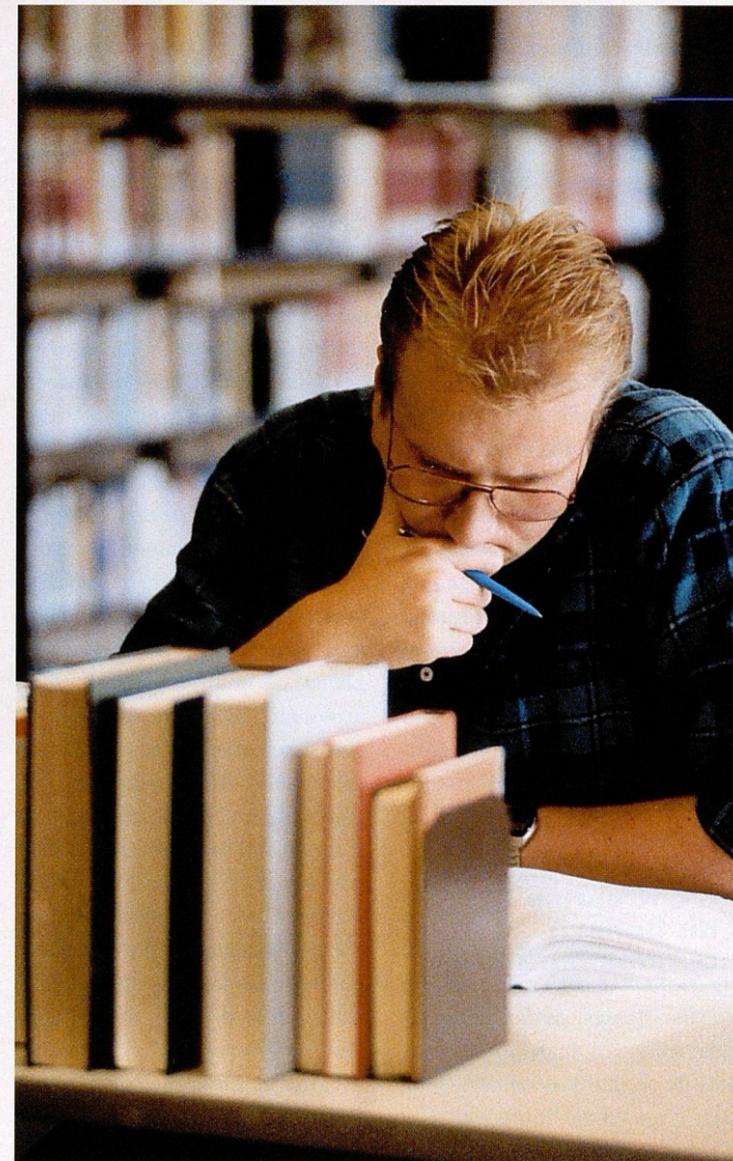
Dans les établissements occupant moins de 100 travailleurs, le scrutin s'effectue d'après le système de la majorité relative.

L'article 18 (3) de la loi du 18 mai 1979 prévoit que le Ministre du Travail peut faire procéder au renouvellement intégral d'une délégation du personnel en dehors de la période entre le 15 octobre et le 15 novembre de chaque cinquième année civile, dès que sur une liste les membres effectifs ne sont plus en nombre et qu'il n'y a plus de membres suppléants pour occuper le ou les sièges vacants.

Il en résulte que l'initiative pour le renouvellement de la délégation du personnel appartient au Ministre du Travail et de l'Emploi et que le renouvellement ne peut être qu'intégral, c'est-à-dire ne se limite pas à la liste incomplète, même si une autre liste est encore complète.

Du fait que l'article parle d'une «liste», le renouvellement de la délégation est réservé aux établissements où les élections se font suivant le système de la représentation proportionnelle.

En d'autres termes, dans les entreprises occupant moins de 100



La représentation du personnel est une matière complexe qui suscite de nombreuses questions au sein des entreprises

travailleurs, l'obligation de procéder à l'organisation d'élections en vue du renouvellement de la délégation du personnel n'existe qu'à partir du moment où le mandat du dernier délégué du personnel a pris fin et qu'il n'y a plus de délégué(s) suppléant(s) pour occuper le ou les sièges vacants.

Lorsque la délégation du personnel est renouvelée, son mandat expire à la date fixée pour l'ensemble des renouvellements par le Ministre du Travail, à moins que la durée de son mandat serait de ce fait inférieure à un an; dans ce dernier cas, son mandat est prorogé pour une nouvelle période de cinq ans.

## ■ La qualité d'électeur des représentants des travailleurs au sein du comité mixte d'entreprise et du Conseil d'Administration

Dans toutes les entreprises industrielles, artisanales et commerciales du secteur privé, établies sur le territoire luxembourgeois et y ayant occupé en moyenne 150

travailleurs salariés au moins durant les 36 derniers mois, doivent être constitués des comités mixtes d'entreprise.

En outre, est tenu d'introduire la représentation des salariés au niveau du Conseil d'Administration, toute entreprise ayant la forme d'une société anonyme établie sur le territoire du Grand-Duché et y occupant habituellement mille travailleurs au moins au cours des trois dernières années.

Les représentants du personnel sont élus au vote secret à l'urne, au scrutin de liste suivant les règles de la représentation proportionnelle, par la ou les délégations d'entreprise, parmi les travailleurs occupés dans l'entreprise depuis 1 an au moins.

Néanmoins, il importe de savoir qui est électeur actif, c'est-à-dire qui a le droit de voter lors de l'élection des représentants du personnel au sein du comité mixte de l'entreprise et du Conseil d'Administration.

Cette question a été tranchée par un arrêt de la Cour Administrative du 11 novembre 1999 (numéro 11276C du rôle) sur base une réclamation de différents délégués du personnel contre les opérations électorales dans une entreprise au motif que le délégué à la sécurité aurait été admis à participer au vote.

La Cour Administrative a confirmé la décision du directeur de l'Inspection du Travail et des Mines qui avait déclaré cette réclamation comme non-fondée et déclaré régulière les opérations électorales.

Pour ce faire, la Cour Administrative a soulevé qu'aux termes de l'article 16 (1) du règlement grand-

ducal du 24 septembre 1974, «les représentants du personnel sont élus au vote secret à l'urne par les délégués titulaires du personnel, ou, le cas échéant, par les délégués suppléants du personnel».

L'article 3 c) de la loi du 17 juin 1994 concernant la sécurité et la santé des travailleurs au travail, loi postérieure au règlement grand-ducal du 24 septembre 1974, définit le délégué à la sécurité comme «délégué du personnel assumant cette fonction spécifique conformément à la loi modifiée du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel».

C'est partant à bon droit que le directeur de l'Inspection du Travail et des Mines, dans son courrier en réponse à la réclamation contre les opérations électorales, a conclu que «le délégué à la sécurité est à qualifier de délégué du personnel et fait partie de cette délégation du personnel comme membre à part entière, qu'il ait été coopté ou désigné comme membre élu».

La Cour a conclu que c'est encore à bon droit que le directeur de l'Inspection du Travail et des Mines a décidé que les votants pour la désignation des représentants du personnel dans le comité mixte d'entreprise sont tous ceux qui constituent la délégation du personnel définitivement installée conformément au règlement grand-ducal du 21 septembre 1979 concernant les opérations électorales pour la désignation des délégués du personnel.

Le délégué à la sécurité est dès lors électeur dans le cadre des élections des représentants du personnel

au sein du comité mixte d'entreprise et du Conseil d'Administration.

### ■ La compétence territoriale des juridictions en cas de résolution du contrat du délégué

Les délégués du personnel, membres titulaires ou suppléants, les délégués à la sécurité, les délégués à l'égalité, les candidats-délégués et les anciens membres des délégations du personnel pendant les 6 premiers mois qui suivent l'expiration ou la cessation de leur mandat profitent d'une protection spéciale contre le licenciement qui consiste dans l'interdiction faite à l'employeur de les licencier. Le licenciement que l'employeur prononcerait à leur égard ne produira aucun effet juridique; le licenciement ou le cas échéant, la convocation à l'entretien préalable, sont nuls et doivent être considérés comme non-avenus.

Néanmoins, l'employeur a la possibilité de prononcer une mise à pied contre le délégué qui commet une faute grave et de soumettre au tribunal compétent une demande en résolution du contrat de travail du délégué.

Le délégué qui a fait l'objet d'une mesure de mise à pied peut obtenir de la part du Président de la juridiction du travail moyennant une procédure spéciale, le maintien provisoire de sa rémunération en attendant la solution définitive du litige.

Il y a donc différentes procédures qui sont possibles au cas où l'employeur souhaite se séparer d'un délégué: le cas échéant l'action en annulation du licenciement intentée par le délégué contre son employeur, l'action en résolution du contrat de travail intentée par l'employeur et l'action en maintien de la rémunération introduite par le salarié.

Ces différentes actions doivent être introduites devant la juridiction du travail compétente qui est, en principe, celle du lieu de travail conformément à l'article 47 du Nouveau Code de Procédure Civile.

La règle énoncée ci-avant n'est cependant d'application que si les deux parties au litige sont des résidents luxembourgeois.

Si, par contre, le salarié est non-résident et s'il a son domicile dans un autre Etat membre de l'Union européenne (par exemple: Allemagne Belgique, France, ...), les dispositions de l'article 20 du règlement (CE) n°44/2001 sont applicables.

L'article précité prévoit que l'action de l'employeur contre son salarié, qui réside dans un autre Etat membre que celui sur lequel il a son siège, doit être portée devant les tribunaux de l'Etat membre sur le territoire duquel le travailleur a son domicile.

Par contre, l'action d'un salarié non-résident contre son employeur

doit être introduite devant le tribunal du siège de l'employeur.

En clair, l'action en résolution du contrat de travail d'un délégué résidant en France et travaillant pour un employeur établi au Luxembourg doit être introduite devant la juridiction du travail du domicile du travailleur, c'est-à-dire en France. Cette règle vaut d'ailleurs pour toute action que l'employeur introduit contre son salarié non-résident basée sur la relation de travail sauf s'il s'agit d'une demande reconventionnelle qui se base sur une demande originaire du salarié dont est saisi la juridiction du travail luxembourgeoise.

Néanmoins, l'action du salarié en nullité de la convocation à l'entretien préalable ou du licenciement prononcé à l'égard d'un délégué, respectivement l'action en maintien provisoire de sa rémunération en attendant la solution définitive du litige, doivent être introduites devant la juridiction du travail luxembourgeoise.

Il est à noter que, même si la compétence territoriale des juridictions diffère selon le domicile du défendeur en cas de litige transfrontalier, la compétence législative, c'est-à-dire la loi applicable au litige est, selon la Convention de Rome, approuvée au Luxembourg par la loi du 27 mars 1986, sauf application de certaines dispositions et à défaut de choix contraire, la loi du pays où le travailleur, en exécution du contrat, accomplit habituellement son travail (article 6 point 2 a)), donc la loi luxembourgeoise.

# Nouvelle loi sur l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle

**L**a nouvelle loi du 25 juillet 2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Cette loi modifie le régime de la mise en invalidité en introduisant une procédure de reclassement des travailleurs incapables d'exercer leur dernier poste de travail, mais non reconnus invalides sur le marché du travail en général.

En principe, tout employeur occupant régulièrement plus de 25 salariés sera tenu de reclasser à l'intérieur de son entreprise un salarié reconnu incapable d'exercer son dernier poste de travail, sauf s'il peut apporter la preuve que ce reclassement lui causerait un préjudice grave.

Si l'employeur occupe moins de 25 salariés ou si l'employeur occupant plus de 25 salariés peut apporter la preuve qu'un reclassement interne lui causerait des préjudices

graves, le travailleur fera l'objet d'un reclassement externe sur le marché du travail. Un nouveau Service des travailleurs à capacité de travail réduite, à instituer auprès de l'Administration de l'Emploi, prendra alors en charge ce reclassement externe.

Une commission mixte à instituer auprès du Ministre du Travail et de l'Emploi décidera du reclassement interne ou externe des travailleurs.

Au cas où le reclassement interne comporte une diminution de la rémunération, le travailleur aura droit à une indemnité compensatoire représentant la différence entre l'ancienne rémunération et la nouvelle rémunération ; cette indemnité sera à charge du Fonds pour l'Emploi.

L'employeur qui, sans y être autorisé par la commission mixte précitée, refusera d'opérer le reclassement interne, sera tenu de verser au Fonds pour l'Emploi une taxe de

compensation équivalant à 50% du salaire social minimum pendant une période maximale de 24 mois.

La Chambre de Commerce reviendra plus en détail sur ce nouveau régime dès qu'un certain nombre de règlements d'exécution de la loi seront pris.

Il faut toutefois dès à présent noter que cette loi a également modifié la législation sociale et le droit du travail sur 2 points très importants:

- Dorénavant, la caisse de maladie compétente devra faire procéder au plus tard dans un délai comprenant le mois de la survenance de l'incapacité de travail et les 3 mois subséquents à un examen médical de l'assuré par le Contrôle médical de la sécurité sociale qui déterminera si l'incapacité de travail pour cause de maladie persiste.
- La protection contre le licenciement des employés privés, qui s'étendait jusqu'ici au mois en cours et aux 3 mois subséquents à partir du jour de l'incapacité de travail, a été alignée sur celle des ouvriers et s'étendra donc dorénavant sur une période de 26 semaines à partir du jour de la survenance de l'incapacité de travail. L'employeur ne sera toutefois tenu, comme c'était le cas jusqu'ici, au maintien de la rémunération du salarié que pendant le mois en cours et les 3 mois subséquents.

---

EXPORTER  
+  
ASSURER  
=  
DUCROIRE



OFFICE DU  
DUCROIRE  
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

---

POURQUOI NE PAS ALLIER  
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:  
ASSURANCE-CRÉDIT

---

# Taux de TVA

## applicables aux livraisons intracommunautaires<sup>1</sup>

**P**our déterminer le taux de TVA applicable aux livraisons intracommunautaires (LIC), il faut d'abord comprendre les notions de «livraison de bien» et de «lieu de la livraison du bien». Cet article essaie de tracer les grandes lignes en matière de TVA et a pour but de sensibiliser les lecteurs à la complexité de la matière.

### Notes

(1) Article inspiré de la publication «La taxe sur la valeur ajoutée» éditée par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines

(2) Pays tiers: pays ne faisant pas partie de la Communauté Européenne. (Suisse, Etats-Unis etc.)

(3) Le montant du seuil pour le Luxembourg est de 100.000 EUR

**Q**uels sont les taux de TVA qu'il convient d'appliquer en cas de livraison intracommunautaire (LIC) de bien? Pour répondre à cette question, une explication des notions de «livraison de bien» et de «lieu de la livraison du bien» s'impose:

### ■ Définitions

#### Livraison d'un bien

Il n'y a livraison que s'il s'agit d'un bien corporel. Ainsi les aliénations de biens incorporels tels que par exemple les brevets et les marques ne constituent pas des livraisons de biens, mais des prestations de services. (article 9 de la loi sur la TVA (LTVA)).

#### Lieu de la livraison d'un bien

En cas d'échanges intracommunautaires, il faut connaître le lieu de la livraison du bien afin de savoir quelle TVA applique? Ce lieu est défini dans l'article 14 de LTVA.

Différents cas de figure peuvent se présenter:

- a) Le bien fait l'objet d'une installation ou d'un montage par le fournisseur ou par une autre personne pour le compte du fournisseur. Le lieu de la livraison se situe à l'endroit où est faite l'installation ou le montage.
- b) Le bien n'est pas expédié ou transporté. Le lieu de la livraison se situe à l'endroit où le bien se trouve au moment de la livraison.

c) Le bien est expédié ou transporté à l'intérieur du pays ou à destination d'un pays tiers<sup>2</sup>.

Le lieu de la livraison se situe à l'endroit où le bien se trouve au moment du départ de l'expédition ou du transport.

d) Le bien est expédié ou transporté à destination d'un autre Etat membre de la Communauté européenne et la livraison est effectuée à une personne identifiée à la TVA dans cet autre Etat membre.

Le lieu de la livraison se situe à l'endroit où le bien se trouve au moment du départ de l'expédition ou du transport.

e) Le bien est expédié ou transporté à destination d'un autre Etat membre et la livraison est effec-

tuée à une personne non-identifiée à la TVA dans cet autre Etat membre.

Dans ce cas, il y a plusieurs possibilités:

i) L'expédition ou le transport est effectué par l'acquéreur ou une autre personne pour son compte.

Le lieu de la livraison se situe à l'endroit où le bien se trouve au moment du départ de l'expédition du transport.

ii) L'expédition ou le transport est effectué par le fournisseur ou par une autre personne pour son compte et il s'agit d'huiles minérales, de boissons alcooliques ou de tabacs manufacturés.

Le lieu de la livraison se situe à l'endroit où le bien se trouve au moment de l'arrivée de l'expédition ou du transport.

iii) L'expédition ou le transport est effectué par le fournisseur ou par une autre personne pour son compte et il s'agit de voitures neuves.

Le lieu de la livraison se situe à l'endroit où le bien se trouve au moment du départ de l'expédition ou du transport.

iv) S'il s'agit d'autres biens que ceux visés sous ii) et iii) et que le seuil des ventes à distance de l'Etat membre de destination<sup>3</sup> ne soit pas dépassé et qu'il n'ait pas été fait usage du droit d'option tel que visé à l'article 14 § 5 LTVA, le lieu de la livraison se situe à l'endroit où le bien se trouve au moment du départ de l'expédition ou du transport.

v) S'il s'agit d'autres biens que ceux visés sous ii) et iii) et que soit le seuil des ventes à distance de l'Etat membre de

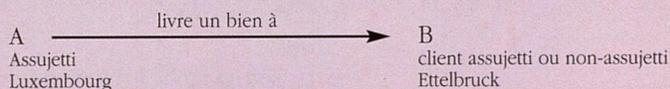
destination est dépassé, soit il est fait usage du droit d'option visé à l'article 14 §5 LTVA, le lieu de la livraison se situe à l'endroit où le bien se trouve au moment de l'arrivée de l'expédition ou du transport.

## ■ L'imposition de la livraison du bien

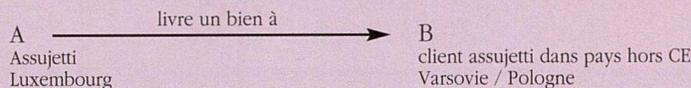
Après avoir pris connaissance du lieu de la livraison, il faut déterminer s'il y a lieu de soumettre l'opération à la TVA ou non. Il faut alors distinguer plusieurs cas de figure.

### L'imposition de la livraison du bien: Les différents cas de figure

a) Le bien n'est pas expédié ou transporté à l'étranger: la livraison de biens est à imposer à l'intérieur du pays.



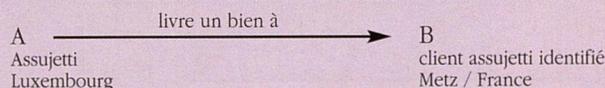
b) Le bien est expédié ou transporté à partir d'un Etat membre à destination d'un pays tiers: la livraison de biens est exonérée de la TVA, l'imposition a lieu à l'importation dans le pays tiers.



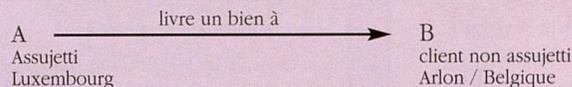
c) Le bien est expédié ou transporté à partir d'un pays tiers à destination d'un Etat membre: l'imposition a lieu au moment où le bien est mis en libre pratique dans la Communauté européenne.

d) Le bien est expédié ou transporté d'un Etat membre à destination d'un autre Etat membre

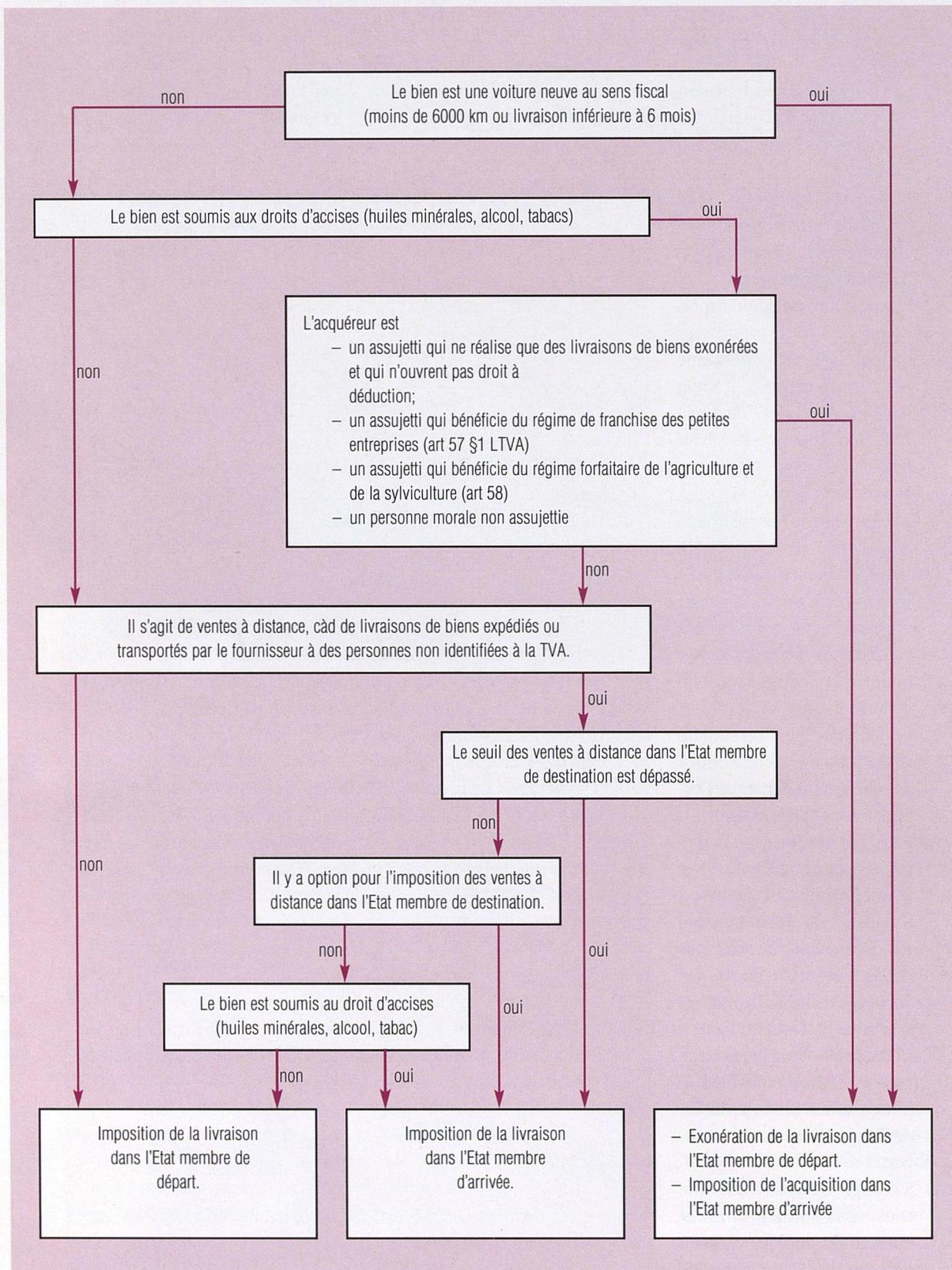
i) la livraison de biens est effectuée à une personne identifiée à la TVA dans un autre Etat membre: la livraison de biens est exonérée de TVA, l'acquisition intracommunautaire de biens est à imposer dans l'Etat membre où le bien se trouve au moment de l'arrivée de l'expédition ou du transport.



ii) la livraison de biens est effectuée à une personne non identifiée à la TVA dans un autre Etat membre ou qui n'indique pas son numéro d'identification:



A ce moment, il convient de se poser les questions reprises dans le schéma à la page 54.



# Charte européenne

## des petites entreprises

Les petites entreprises sont l'épine dorsale de l'économie. Elles représentent 99% des entreprises et elles constituent une source essentielle en matière d'emplois, d'innovation et de création de richesses. Lors du Conseil européen de Feira qui s'est réuni en juin 2000, les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne ont reconnu leur importance en approuvant la charte européenne des petites entreprises. La charte expose les mesures que doivent prendre les États membres et la Commission pour améliorer l'environnement des petites entreprises. En approuvant la charte, les États membres se sont engagés à «penser aux petits d'abord» dans l'ensemble de leurs mesures politiques.

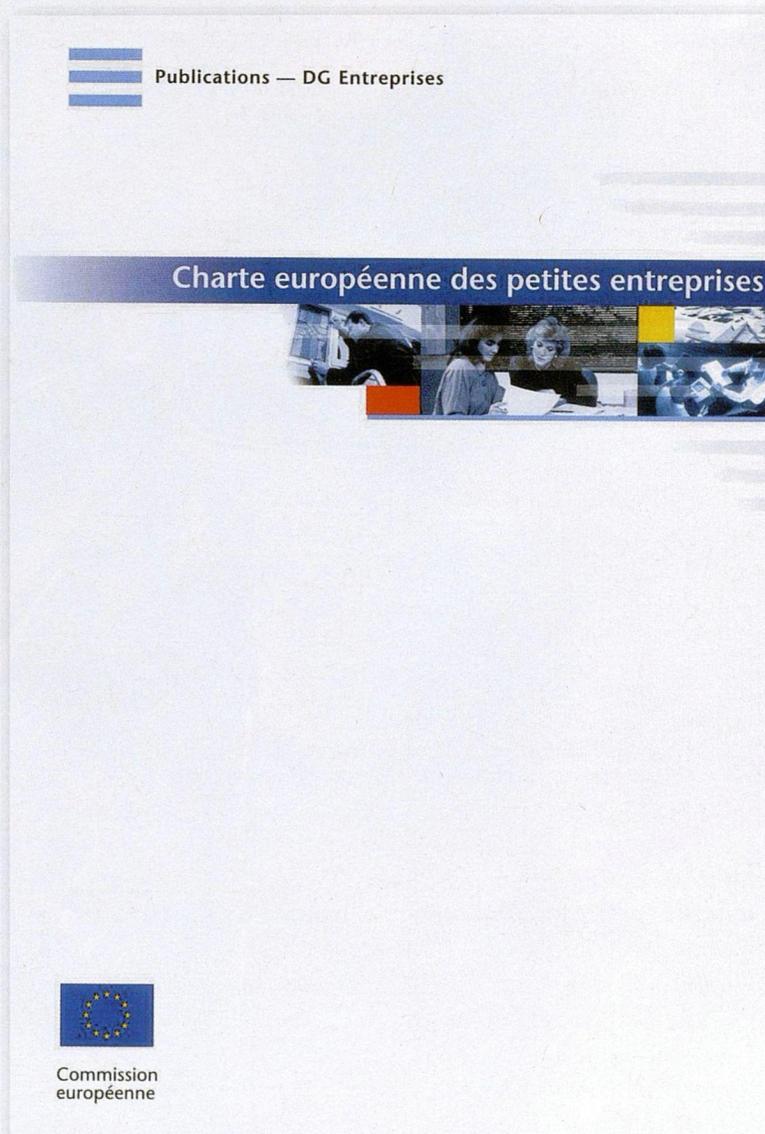
La charte est devenue une pierre angulaire de la politique d'entreprise de la Commission européenne ainsi qu'un outil aidant les États membres à améliorer leurs performances. Il est essentiel de mettre en oeuvre les recommandations stratégiques de la charte pour atteindre l'objectif de Lisbonne, c'est-à-dire faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde d'ici à 2010. Près de deux ans après le sommet de Feira, lors du Conseil européen de Barcelone qui s'est réuni en mars 2002, les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné que les États membres devaient accélérer la mise en oeuvre de la charte et tirer les

enseignements des bonnes pratiques existantes.

La publication «Charte européenne des petites entreprises» contient le texte de cet outil fondamental permettant de promouvoir

l'esprit d'entreprise et la compétitivité dans l'Union européenne. Pour plus d'informations:

[http://publications.eu.int/general/fr/index\\_fr.htm](http://publications.eu.int/general/fr/index_fr.htm)



# Les entreprises d'assurances devront constituer une marge de solvabilité

Les nouvelles directives relèveront le montant du fonds de garantie minimum, en raison notamment de la progression du montant des sinistres et des dépenses de fonctionnement des entreprises d'assurance



### Notes

(1) Directive 2002/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 mars 2002 modifiant la directive 79/267/CEE du Conseil en ce qui concerne l'exigence de marge de solvabilité des entreprises d'assurance vie, JO L 77 du 20 mars 2002, p. 11; Directive 2002/13/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 mars 2002 modifiant la directive 73/239/CEE du Conseil en ce qui concerne l'exigence de marge de solvabilité des entreprises d'assurance non-vie, JO L 77 du 20 mars 2002, p. 17

(2) Première directive 79/267/CEE du Conseil du 5 mars 1979 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité de l'assurance directe sur la vie, et son exercice, JO L 63 du 13 mars 1979, p. 1;

Première directive 73/239/CEE du Conseil du 24 juillet 1973 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité de l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie, et son exercice, JO L 228 du 16 mars 1973, p. 3

**L**e Parlement européen et le Conseil ont renforcé la protection des assurés par un relèvement de la marge de solvabilité obligatoire des entreprises d'assurance vie et non-vie. Deux directives<sup>1</sup> viennent modifier les règles communautaires actuellement en vigueur et applicables<sup>2</sup> à toutes les entreprises d'assurance pouvant bénéficier d'un «passe-port unique» leur permettant de vendre leurs contrats dans toute l'Union européenne, sur la base de la surveillance exercée par les autorités de leur Etat membre d'origine.

**L**es entreprises d'assurance vie et non-vie seront désormais obligées de constituer une marge de solvabilité, destinée à amortir les effets d'éventuelles variations économiques défavorables. Cette marge de solvabilité est le capital supplémentaire que les autorités de réglementation des Etats membres obligent les entreprises d'assurance à détenir. Les provisions techniques que les assureurs mettent de côté pour faire face à leurs obligations peuvent en effet s'avérer insuffisantes, de sorte que la marge permettra de faire face aux imprévus et protéger les assurés.

Les obligations des assureurs luxembourgeois et de ceux des pays tiers exerçant des activités au Luxembourg ou à partir du Luxembourg sont actuellement indiquées

aux articles 5 à 7 du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994, pris en exécution de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. Le montant qui sert de base pour le calcul des seuils de primes et de sinistres au-dessus desquels une marge de solvabilité supérieure est exigée, sera également augmenté par rapport à l'article 7 du règlement grand-ducal de 1994.

Par rapport aux primes, l'exigence de marge de solvabilité calculée sera de 18% pour la première tranche de 50 millions d'euros de primes encaissées (contre les 10 millions actuels) et de 16% au-delà. Par rapport aux sinistres, l'exigence de marge se chiffrera à 26% pour la première tranche de 35 millions (contres les 7 millions actuels) et 23% au-delà. Ces montants seront

révisés chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice européen des prix à la consommation publié par Eurostat pour l'ensemble des Etats membres.

De plus, afin de mieux adapter l'exigence de fonds propres réglementaires au profil de risques réels de l'entreprise, une marge de solvabilité plus élevée est prévue pour certaines branches d'assurance non-vie présentant un profil de risque particulièrement variable (marine, aviation et responsabilité générale). Il est également envisagé que les autorités compétentes, dans le cas de réassurance contractée par les assureurs preneurs, soient habilitées à diminuer dans certaines conditions la réduction de l'exigence de marge de solvabilité accordée.

## ■ Relèvement du montant du fonds de garantie minimum

Les nouvelles directives relèveront le montant du fonds de garantie minimum, en raison notamment de la progression du montant des sinistres et des dépenses de fonctionnement depuis la date d'adoption de cette exigence.

Le fonds de garantie sera constitué par un tiers de l'exigence de marge de solvabilité. Son montant ne pourra pas être inférieur à un minimum absolu de 3 millions d'euros pour les entreprises d'assurance vie. Pour les entreprises d'assurance non-vie, le montant minimum absolu ne pourra pas être inférieur à 2 millions d'euros (s'il s'agit de risques compris dans l'une des branches classées au point IA de l'annexe de la loi du 6 décembre 1991 sous les numéros 10 à 15) respectivement 3 millions d'euros (pour les autres risques). Les montants actuels, qui se dégagent de l'article 9 du règlement grand-ducal du

14 décembre 1994, varient entre 200.000 et 1,4 millions d'euros selon les branches de risques.

Le fonds de garantie minimum pourra être réduit d'un quart dans le cas des mutuelles et des sociétés à forme mutuelle.

Les montants du fonds de garantie minimum, tout comme ceux de la marge de solvabilité, seront révisés annuellement, en fonction de l'évolution de l'indice européen des prix à la consommation.

## ■ Nouveau pouvoir d'intervention des autorités nationales

Les Etats membres veilleront, lors de la transposition de ces directives, à accorder à l'autorité de régulation – le Commissariat aux assurances au Luxembourg – de nouveaux pouvoirs. Lorsque les autorités jugeront que les droits des assurés sont menacés en raison de la dégradation de la situation financière d'une entreprise d'assurance, elles pourront exiger d'une entreprise d'assurance un programme de rétablissement financier. Dans ce cas, les autorités s'abstiendront de délivrer l'agrément aussi longtemps qu'elles jugent que les droits des assurés sont menacés.

Lorsque les droits des assurés sont menacés en raison de la dégradation de la situation financière de l'entreprise, les autorités pourront exiger d'une entreprise d'assurance une marge de solvabilité plus importante, afin que l'entreprise soit rapidement en mesure de satisfaire aux exigences de solvabilité. Les autorités pourront également revoir à la baisse tous les éléments admis à constituer la marge de solvabilité, notamment si la valeur de marché de ces éléments s'est sensiblement modifiée depuis la fin du dernier exercice.

## ■ Transposition endéans dix-huit mois

Les directives du 5 mars 2002 devront être transposées en droit national dans les dix-huit mois suivant leur adoption. Les premiers comptes des entreprises d'assurance qui seront affectés par les nouvelles exigences seront ceux des exercices sociaux commençant le 1er janvier 2004.

Les directives prévoient pour les entreprises d'assurance vie et non-vie des périodes de transition de cinq ans, susceptibles d'une prolongation de deux ans supplémentaires, afin de se conformer aux nouvelles exigences. Les entreprises qui, malgré tout, seront incapables de satisfaire aux nouvelles exigences se verront retirer le « passeport unique » qui leur permet de vendre des produits d'assurances dans toute l'Union européenne comme dans l'Espace économique européen sur la base de l'agrément délivré dans leur Etat d'origine. Les très petits assureurs desservant un marché géographiquement limité pourraient alors continuer à opérer à l'échelle locale ou régionale, sous le contrôle direct de leurs autorités de surveillance nationale, mais ils ne pourraient plus opérer librement, au-delà des frontières nationales, dans l'Union européenne et dans l'Espace économique européen.

## ■ Vers un projet plus ambitieux

Ces deux directives portent essentiellement sur un seul aspect de la situation financière des entreprises d'assurances, à savoir l'amélioration des règles de calcul de l'exigence de marge de solvabilité. Il s'agit néanmoins de la première étape vers un projet plus large et ambitieux de la Commission, appelé exercice « solvabilité II » et qui a

comme objectif de mieux adapter les exigences de la solvabilité aux risques effectivement assurés par les entreprises d'assurance et à encourager celles-ci à mieux évaluer et contrôler ces risques.

Pour plus d'informations: Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, Bâtiment

Jean Monnet, rue Alcide de Gasperi, L-2920 Luxembourg, tél.: (352) 43 01-32925, fax: (352) 43 01-34433, site: <http://europa.eu.int/luxembourg>, e-mail: [burlux@cec.eu.int](mailto:burlux@cec.eu.int).

Si vous souhaitez recevoir les nouvelles directives relatives à l'exigence de marge de solvabilité des entreprises d'assurance vie (directive

2002/12/CE) ou non vie (directive 2002/13/CE), nous vous prions de vous mettre en contact avec le service de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce (Téléphone: 42 39 39 333 • Fax: 43 83 26 • E-mail: [eic@cc.lu](mailto:eic@cc.lu)).

## Elargissement

### Mise à jour sur les **négociations d'adhésion**

L'élargissement de l'Union européenne approche. La présidence danoise souhaite clôturer les négociations avec les pays candidats au cours de cette année. Pour que les citoyens des pays candidats ainsi que des Etats membres de l'UE actuels soient au courant des développements qui les concernent tous, la Commission européenne a intégré les nouvelles évolutions des négociations d'adhésion sur le site web de la

Direction Générale «Élargissement»:

<http://europa.eu.int/comm/enlargement/negotiations/chapters/index.htm>.

Sur ce site vous trouverez, entre autres, un tableau récapitulatif de l'état d'avancement actuel des négociations indiquant quels chapitres sont ouverts et lesquels sont provisoirement clôturés ainsi qu'une analyse complète et détaillée, y compris un résumé de l'acquis pour chaque

chapitre, et l'évolution des négociations par pays.

Pour de plus amples informations sur l'élargissement de l'Union européenne et les évolutions des négociations d'adhésion, nous vous prions de bien vouloir vous adresser au service de l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce (Téléphone: 42 39 39 333 • Fax: 43 83 26 • E-mail: [eic@cc.lu](mailto:eic@cc.lu)).

13 novembre 2002

### Conférence internationale: **L'égalité de salaire**

Dans le cadre de la Stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005), le Ministère de la Promotion Féminine, le Ministère du Travail et de l'Emploi et la Commission européenne, Direction Générale pour l'Emploi et les Affaires Sociales, organiseront le mercredi 13 novembre 2002 au Centre de Conférences Kirchberg une conférence internationale sur le thème «L'égalité de salaire, défi du développement démocratique et économique».

L'objectif de cette conférence est de réunir, une dernière fois dans le

cadre du projet, tous les acteurs / décideurs concernés par le sujet de l'inégalité de rémunération entre femmes et hommes, de même que les partenaires transnationaux et le grand public, de présenter des cas concrets de mise en œuvre d'un système d'évaluation et de classification des fonctions au sein d'entreprises luxembourgeoises et de présenter des expériences suédoises innovatrices dans le cadre de l'égalité entre femmes et hommes. Pour plus d'informations: Ministère de la Promotion Féminine, tél.: 478-5820.

### Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI:

#### Calendrier des manifestations 2002

23/10/2002

#### Journée e-business : Faites de l'e-business un atout pour votre entreprise!

Conférence organisée sous l'égide du programme communautaire «GO-DIGITAL» et visant à sensibiliser les entreprises à une utilisation optimale des outils offerts par les nouvelles technologies de l'information. Présentation de solutions B2B/B2C. Résultats du concours «Internet Business Trophy 2002».

13/11/2002

20/11/2002

#### L'accès des PME aux financements européens

Cycle de conférences sur les mesures d'assistance financière et les nouvelles possibilités pour le financement de projets d'investissement dans les pays en voie d'adhésion à l'UE; aspects pratiques et mise en œuvre.

# Le répertoire en **ligne** **d'organisations** de la société civile

**V**ous cherchez une ONG dans un secteur précis? La base de données «CONECCS», l'acronyme anglais de «Consultation, the European Commission and Civil Society», fournit des informations sur les acteurs de la société civile opérant au niveau de l'Union européenne.

Depuis plus de cinq ans, le Secrétariat général a rassemblé des données sur les organisations de la société civile dans un répertoire des groupes d'intérêt. Le répertoire existe depuis 1997, sous forme de publication et deux ans plus tard sous format électronique. Depuis 2001, le répertoire a été transféré dans une base de données plus performante qui permet aux organisations d'effectuer leur enregistrement et la mise à jour de leurs données directement via internet.

La base de données CONECCS offre des informations à deux niveaux:

1. Une liste d'organisations paneuropéennes sans but lucratif de la société civile

Cette liste offre une réponse aux questions «qui est qui?» et «qui fait quoi?» dans la représentation des intérêts de la société civile européenne. Y sont répertoriés:

- les «acteurs du marché du travail» à savoir, les syndicats et les fédérations d'employeurs, également appelés les partenaires sociaux;
- les organisations représentatives des milieux socioéconomiques, qui ne sont pas des partenaires sociaux au sens restreint;
- les ONG (organisations non gouvernementales), qui unissent les personnes pour des causes communes, par exemple les organisations de protection de l'environnement, les organisations de défense des droits de l'homme, les associations de consommateurs, les associations caritatives et les organisations scolaires et de formation;
- les organisations de base (c'est-à-dire les organisations issues du centre et de la base de la société et poursuivant des objectifs axés sur leurs membres), par exemple

les mouvements de jeunesse, les associations familiales et toutes les organisations de participation des citoyens à la vie locale et municipale;

- les communautés religieuses.

2. Une liste des organes consultatifs de la société civile, auxquels la Commission recourt de manière officielle, ou d'autres organes structurés

Cette liste procure des informations relatives aux organes consultatifs de la Commission, formels ou structurés, auxquels participent les organisations de la société civile. La base de données CONECCS peut être consultée sur le site web suivant:

[http://www.europa.eu.int/comm/civil\\_society/coneccc/index\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/civil_society/coneccc/index_fr.htm)

Pour tout renseignement complémentaire: Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39 333, Fax: 43 83 26, e-mail: eic@cc.lu.

# Accès facile à la législation communautaire

**D**epuis cette année, l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des directives et règlements européens. Ainsi, vous trouverez dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes législatifs publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera / seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

## BON DE COMMANDE

Entreprise : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Localité : .....

Téléphone : .....

Fax : .....

E-Mail : .....

http :// .....

*Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:*

en français     en allemand     en anglais

autre (à préciser) .....

1     2     3     4     5     6

7     8     9     10     11     12

13     14

### Euro Info Centre Luxembourg

PME/PMI - Chambre de Commerce

Personne de contact : M. Niels DICKENS

31, Bd Konrad Adenauer

LUXEMBOURG - KIRCHBERG

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél. 42 39 39-333 - Fax. 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu



### Directives publiées du 15 août au 15 septembre 2002

- 1 2002/72/CE Matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires

### Règlements publiés du 15 août au 15 septembre 2002

- 2 1606/2002 Application des normes comptables internationales
- 3 1608/2002 Bureaux de douane autorisant la déclaration de produits pour la mise en libre pratique dans la Communauté
- 4 1592/2002 Règles communes dans le domaine de l'aviation civile / Agence européenne de la sécurité aérienne
- 5 1593/2002 Droits antidumping et compensateurs définitifs sur les importations de saumons atlantiques d'élevage originaires de Norvège
- 6 1580/2002 Mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaïda et aux Talibans
- 7 1515/2002(\*) Droit antidumping définitif sur les importations de certains tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier non allié, originaires de Croatie et d'Ukraine
- 8 1531/2002 Droit antidumping définitif sur les importations d'appareils récepteurs de télévision originaires de la République populaire de Chine, de la République de Corée, de Malaisie et de Thaïlande / importations d'appareils récepteurs de télévision originaires de Singapour
- 9 25/2002 Droit antidumping définitif sur les importations de fils en aciers inoxydables d'un diamètre égal ou supérieur à 1 millimètre originaires de l'Inde
- 10 1325/2002 Droit antidumping définitif sur les importations de fils en aciers inoxydables d'un diamètre égal ou supérieur à 1 millimètre originaires de l'Inde
- 11 1514/2002 Importations de certains accessoires de tuyauterie, en fer ou en acier, originaires de la République tchèque, de Malaisie, de Russie, de la République de Corée et de Slovaquie
- 12 1499/2002 Exportation de certains produits sidérurgiques de la Roumanie vers la Communauté européenne
- 13 1501/2002 Dispositions relatives aux modalités d'application du programme de rachat de quotas dans le secteur du tabac brut
- 14 1496/2002 Compétence judiciaire, reconnaissance et exécution des décisions en matière civile et commerciale

\* Rectificatif au document concerné

# La Commission propose de **réformer le crédit** à la **consommation**

Avec la nouvelle directive, les emprunteurs bénéficieront d'une transparence accrue sur les produits et pourront comparer plus facilement les offres de crédit



La Commission européenne vient d'adopter une proposition de nouvelle directive sur le crédit à la consommation, adaptée aux formes modernes de ce crédit. Les emprunteurs bénéficieront d'une transparence accrue sur les produits (coûts, clauses et conditions) et pourront comparer plus facilement les offres de crédit sur une base transfrontalière. Les prêteurs bénéficieront de meilleures possibilités d'évaluer les risques débiteurs, mais seront par contre tenus de s'informer sur leurs clients avant d'accorder un crédit. Les règles communautaires existantes, qui datent de 1987 et qui n'ont fixé par ailleurs que des normes minimales, ont été largement dépassées par les réglementations nationales. L'absence de règles communes a limité les transactions transfrontalières et entraîné des différences au niveau de la protection des consommateurs dans les États membres.

Contrairement à la directive actuelle, qui établit uniquement les fondations d'une réglementation en laissant aux États membres une grande marge de manœuvre en la matière, la nouvelle directive empêche explicitement les États membres d'apporter des ajouts aux nouvelles règles, à moins que cela ne soit spécifiquement stipulé. La nouvelle directive couvre l'ensemble du crédit à la consommation, quels qu'en soient la forme (prêt, vente à tempérament, découvert, crédit permanent, crédit-bail, etc), le montant (pas de minimum ni de maximum), la sûreté réclamée (garant ou hypothèque) ou l'assurance. En ce qui concerne le crédit hypothécaire, la directive couvrira le crédit à la consommation assorti d'une hypothèque («equity release», c'est-à-dire un système impliquant la vente d'un bien immobilier à un prix inférieur à sa valeur moyennant

une prise en charge des soins de santé des propriétaires), mais les prêts au logement classiques restent exclus du champ d'application.

### ■ Meilleure comparabilité des offres de crédit

Le concept classique du «coût total du crédit pour le consommateur», exprimé dans le «taux annuel effectif global» (TAEG), est harmonisé afin d'améliorer la comparabilité. Le TAEG exprime le coût total du point de vue du consommateur, que ce dernier paye le prêteur, un intermédiaire, le fisc ou une autre tierce partie. Deux nouvelles notions termes sont introduites, à savoir les «sommes perçues par le prêteur» (SPP) et le «taux total prêteur» (TTP). Les SPP couvrent ce que le consommateur paye au prêteur tandis que le TTP exprime ceci sous forme de pourcentage. Ces deux notions fourniront une comparaison des offres du prêteur sur une base nationale et sur une base transfrontalière.

L'emprunteur est obligé de communiquer toutes les informations pertinentes demandées par le prêteur. En échange, le prêteur doit se renseigner sur son client et lui conseiller le produit le plus approprié dans sa gamme; il doit également évaluer de manière consciencieuse les capacités de remboursement de l'emprunteur avant d'accorder un nouveau crédit («prêt responsable»). Ceci signifie que le prêteur doit identifier le produit le plus favorable et le moins onéreux dans sa gamme pour un consommateur. Le droit d'accès du prêteur aux données concernant la solvabilité est consolidé (afin notamment de faciliter le «prêt responsable»). La qualité de ces données est renforcée par des règles de base sur le fonctionnement

des bases de données existantes sur les «incidents de paiement» (non-remboursement par les emprunteurs).

### ■ Délai de rétraction de 14 jours

L'emprunteur pourra se rétracter dans un délai de 14 jours sans frais et sans justification. Un remboursement anticipé sera possible dans la plupart des cas, moyennant paiement d'une indemnité. La responsabilité des prêteurs est engagée lorsqu'ils utilisent comme intermédiaires de crédit des fournisseurs de biens ou des prestataires de services, par exemple en cas de prêt lié à un achat (prêt automobile, par ex.) ou de carte délivrée par un détaillant. Le crédit non lié à une vente, tel que le crédit par carte, reste exclu du champ d'application.

Les garants personnels ont droit aux mêmes informations que l'emprunteur. Des règles de base sont définies en matière de reprise des biens et de recouvrement des créances si des consommateurs ne s'acquittent pas de leurs obligations contractuelles. Ces règles ne protègent pas seulement les consommateurs contre les abus, mais elles améliorent également les possibilités du prêteur de calculer le risque/coût du non-respect des obligations contractuelles.

Pour plus d'informations: Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, Bâtiment Jean Monnet, rue Alcide De Gasperi, L-2920 Luxembourg, tél.: (352) 43 01-32925, fax: (352) 43 01-34 433, site: <http://europa.eu.int/luxembourg>, e-mail: [alphonse.theis@cec.eu.int](mailto:alphonse.theis@cec.eu.int) ou [ernst.moutschen@cec.eu.int](mailto:ernst.moutschen@cec.eu.int) ou service de l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce (Téléphone: 42 39 39 333 • Fax: 43 83 26 • E-mail: [eic@cc.lu](mailto:eic@cc.lu)).

# Michel Hahn **neuer Präsident** der debelux-Handelskammer

Michel Hahn, Ehrenpräsident des Verwaltungsrates der Magotteaux International S.A., wird neuer Präsident der AHK debelux



**A**uf ihrer Jahreshauptversammlung am 17. September 2002 in der Industrie- und Handelskammer Aachen wurde Michel Hahn, Ehrenpräsident des Verwaltungsrates der Magotteaux International S.A., zum neuen Präsidenten der Deutsch-Belgisch-Luxemburgischen Handelskammer – AHK debelux – gewählt als Nachfolger von Dr. Heinz Malangré, Verwaltungsratsvorsitzender des TÜV Rheinland/Berlin Brandenburg, der

von 1998 bis heute an der Spitze der Kammer stand, und in Aachen zu deren Ehrenpräsident ernannt wurde.

Der Belgier Michel Hahn, Honorarkonsul der Bundesrepublik Deutschland in Lüttich, war lange Jahre geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der international operierenden Magotteaux Gruppe und Präsident des wallonischen Unternehmensverbandes – U.W.E. Union Wallonne des Entreprises –

Über die Grenzen Belgiens hinaus wurde er insbesondere bekannt durch seine erfolgreiche Tätigkeit als Generalkommissar Belgiens für die EXPO 2000 in Hannover.

### ■ **Professor Dr. Helmut W. Breuer mit Mercator-Ehrenmedaille ausgezeichnet**

Anlässlich der debelux-Tagung in Aachen mit einer Vortragsveranstaltung zum Thema „Synergien und Vielfalt – Zukunftsvisionen zu einem europäischen Wirtschaftsraum am Beispiel der Euregio Rhein-Maas“ mit Exposés von Mathieu Grosch, Europaabgeordneter Belgiens und Arnim Laschet, Europaabgeordneter der Bundesrepublik Deutschland, wurde Herrn Professor Dr. Helmut W. Breuer die Mercator-Ehrenmedaille der AHK debelux verliehen. Er erhielt diese hohe Auszeichnung im Beisein der Botschafter aller drei Partnerländer für seinen großen Einsatz zum Ausbau der wirtschaftlichen und wissenschaftlichen Beziehungen zwischen den Partnerländern der Kammer sowie insbesondere für sein herausragendes Engagement bei der Entwicklung der Euregio. (debelux-Köln)

# Nouveau look pour le site Internet de la FEDIL

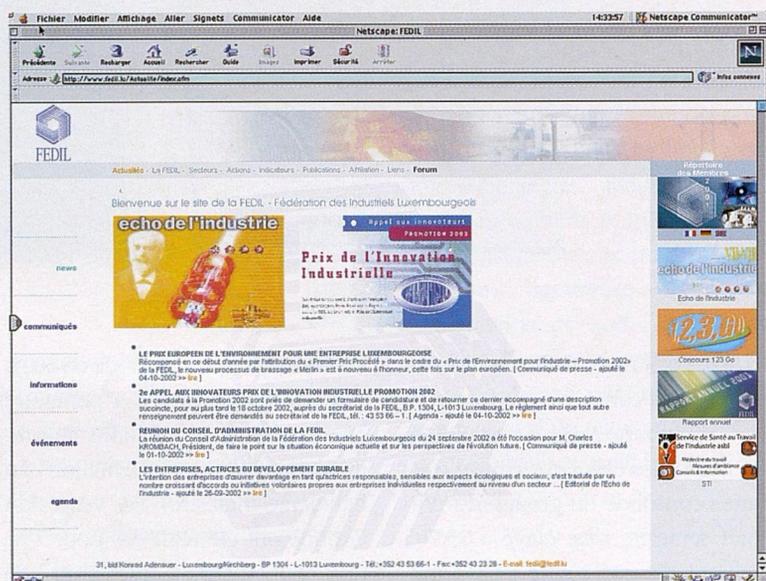
La FEDIL vient de mettre en ligne une nouvelle version de son site Internet ([www.fedil.lu](http://www.fedil.lu)). Le nouveau site comporte dix rubriques. La rubrique «Actualité» contient les informations majeures relatives à la Fédération des Industriels Luxembourgeois, les communiqués de presse, les informations destinées aux membres de la FEDIL ainsi qu'un calendrier des manifestations. La Rubrique «FEDIL» présente l'association professionnelle représentative de l'industrie luxembourgeoise

et donne un bref aperçu de son organisation et de ses services offerts. La rubrique «Secteurs» reprend la liste des 24 secteurs représentés par la FEDIL et permet de consulter les coordonnées de toutes les entreprises membres. La liste des associations professionnelles sectorielles fonctionnant au sein de la FEDIL et un portrait du tissu industriel luxembourgeois en font également partie.

Dans la rubrique «Actions», la FEDIL présente les vingt principaux sujets prioritaires sur lesquels elle

axe toute son attention et développe ses propositions, voire revendications y relatives. Sous «Indicateurs», les visiteurs du site peuvent consulter les paramètres sociaux ainsi que les principaux indicateurs macroéconomiques. D'autres rubriques sont consacrées aux publications, à l'affiliation et aux liens vers d'autres sites. Un forum de discussion est réservé exclusivement aux entreprises membres de la FEDIL.

Enfin, le visiteur trouvera sur le site les coordonnées des quelque 450 entreprises membres de la FEDIL. Le Répertoire des entreprises affiliées à la FEDIL constitue une excellente source d'information à l'intention des milieux économiques et politiques et s'avère être en même temps un instrument objectif de promotion de la production industrielle luxembourgeoise. La recherche est possible en trois langues (français, anglais, allemand), et les coordonnées des entreprises sont tenues au fur et à mesure à jour. La conception du nouveau site Internet a visé ainsi deux objectifs importants: assurer une meilleure interactivité aussi bien avec ses entreprises membres qu'avec le grand public.



# Arcelor améliore ses **résultats** au premier semestre

### EN BREF

#### Luxair Tours

**Offres spéciales pour jeunes mariés**  
Dorénavant Luxair Tours accorde des réductions aux jeunes mariés pour leur voyage de noces. S'ils désirent profiter de cette offre, ils n'ont qu'à se référer aux hôtels qui portent le logo «Honeymoon». Au total, quelque 39 hôtels participent à cette offre, dont l'hôtel quatre étoiles Fuerte Miramar à Marbella (Costa del Sol), l'hôtel Jardin Tropical à Ténériffe, l'hôtel Sheraton Sharm, un établissement cinq étoiles à Charm el Cheikh, le Coral Club La Kasbah (trois étoiles) à Agadir et d'autres hôtels situés à Djerba, Lanzarote, Madère, Fuerteventura, Las Palmas, Monastir, Majorque ou La Gomera. Les forfaits Luxair Tours comprennent parking à l'aéroport et assistance sur place de guides.

#### Education

#### Accord entre le Ministère de l'Éducation Nationale et Microsoft Belux

En ce début d'année scolaire, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports luxembourgeois et Microsoft Belux viennent de signer un accord cadre MS-KIS «Keep it Simple» qui permettra à l'enseignement primaire et secondaire au Luxembourg d'utiliser des logiciels Microsoft (Windows, Office et Encarta) à des conditions très avantageuses. Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports se chargera lui-même du déploiement du contrat MS-KIS dans

les écoles secondaires. Au niveau des écoles primaires, le suivi du contrat cadre sera assuré par le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI).

#### Unternehmenskultur

#### IEE leitet Projekt zur Chancengleichheit ein

Vor Kurzem hat die Luxemburger Firma IEE unter dem Titel „Die Chancengleichheit von Frauen und Männern als wesentlicher Bestandteil der Unternehmenskultur“ ein innovatives Projekt zugunsten ihres Personals eingeführt, um die bestehenden Maßnahmen in den Bereichen der Arbeitsorganisation, der Weiterbildung, der beruflichen Karriereförderung sowie des Einklangs von Berufs- und Privatleben zu verbessern. Ziel des Projektes ist die Steigerung der Identifikation des Personals mit der Firma. Außerdem soll die Situation von Frauen und Männern bei IEE analysiert werden und Aktionen zugunsten der Chancengleichheit unternommen werden. Bei IEE sind mehr als die Hälfte (53%) der Mitarbeiter Frauen. Das Projekt wurde in Zusammenarbeit mit einer externen Consultingfirma und mit dem Frauenministerium im Rahmen der „Positiven Aktionen“ ausgearbeitet.

#### Clerical Medical

#### Forte croissance au premier semestre 2001

La société d'assurance et d'investissement Clerical Medical a réalisé une forte croissance au cours des six premiers mois de

**Malgré une évolution de la conjoncture mondiale hésitante, le groupe ARCELOR attend une évolution positive de ses résultats**



**A**u 30 juin 2002, le résultat net consolidé pro forma du groupe Arcelor s'est élevé à 93 millions d'euros. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe du premier semestre s'est élevé à 13.705 millions d'euros contre 14.314 mil-

lions pour la même période en 2001, soit une baisse de 4% à périmètre comparable (6.824 millions au premier trimestre et 6.881 millions au deuxième trimestre). Les ventes du Groupe ont été réalisées pour 75% dans l'Union Européenne, pour 12%

en Amérique du Nord, pour 5% en Amérique du Sud et pour 8% dans le reste du monde.

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 341 millions d'euros (67 millions au premier trimestre et 274 millions au second trimestre),

soit 2,5% du chiffre d'affaires, contre 611 millions pour le premier semestre 2001. Après des frais financiers de 214 millions d'euros et une contribution des sociétés mises en équivalence nulle, le résultat net, part du Groupe, atteint 93 millions d'euros (- 22 millions au premier trimestre et 115 millions au second trimestre). La trésorerie provenant des opérations d'exploitation, de 682 millions d'euros contre 1.114 millions sur la même période de 2001, bénéficie d'une baisse sensible du besoin en fonds de roulement due, essentiellement, à une réduction importante des stocks.

Au 30 juin 2002, l'endettement financier net de 6.317 millions d'euros est en baisse par rapport au 31 décembre 2001 (6.510 millions) et par rapport au 31 mars 2002 (6.878 millions). Des efforts de gestion accrus, notamment dans la meilleure maîtrise des besoins en fonds de roulement, contribueront à la poursuite de la réduction de l'endettement financier.

Malgré une évolution de la conjoncture mondiale hésitante, le groupe attend une évolution positive de ses résultats renforcés par une meilleure adaptation des volumes produits et une amélioration sensible du mix produits. Une politique rigoureuse en termes d'adaptation de l'offre aux stricts besoins du marché privilégiant les prix de vente par rapport aux volumes sera de nature à améliorer la rentabilité des capitaux employés du Groupe.

### EN BREF

L'année. Le total des primes encaissées, qui comprend d'une part les primes régulières et d'autre part un dixième des primes à paiement unique, a atteint 92,7 millions d'euros. Durant la même période, l'année passée, Clerical Medical avait réalisé 61,3 millions d'euros. Le siège luxembourgeois de Clerical Medical est situé à Strassen et dirige toutes les activités en Europe continentale du groupe HBOS auquel la société appartient.

nées, l'agence de communication LIMAXCommunication vient de mettre en ligne son nouveau et troisième site Internet. Plus moderne, complètement repensé avec la tendance des technologies récentes, il offre aux visiteurs le temps d'une visite, une interactivité qui séduira tous les internautes. LIMAX-Communication crée également des sites avec des vues panoramiques ou à 360°. Pour plus d'information : [www.limax.lu](http://www.limax.lu)

#### Sidérurgie

#### Trefilarbed Bettembourg SA acquiert Stahlcord Austria AG

Le Conseil d'administration d'Arcelor a décidé lors de sa réunion du 30 août 2002 d'acquérir 96,5% des parts de Stahlcord Austria AG. Trefilarbed Bettembourg SA, une filiale à 100% du groupe Arcelor, procédera à cette acquisition. Stahlcord Austria AG exploite deux sites de production à savoir, un à Fürstenfeld en Autriche, et un deuxième à Szentgotthard en Hongrie. En 2001, Stahlcord Austria AG a expédié environ 10 kt de Steelcord aux principaux constructeurs de pneus en Europe et aux États-Unis. Pour Trefilarbed, ce rachat représente un choix stratégique afin de suivre l'expansion progressive des principaux constructeurs de pneus en Europe Centrale et en Europe de l'Est.



#### Prévoyance-vieillesse

#### La banque Raiffeisen lance «R-Pension»

La Banque Raiffeisen lance «R-pension», un nouveau produit d'épargne prévoyance-vieillesse. Désormais, en souscrivant un contrat «R-pension», toute personne âgée de 25 à 65 ans a la possibilité de constituer une épargne pour sa retraite. Ce nouveau produit fait bénéficier le souscripteur d'avantages fiscaux immédiats et substantiels. La loi du 21 décembre 2001 prévoit en effet un renforcement de l'attrait pour ce type de contrats, notamment par une hausse du montant déductible des impôts et une baisse de l'imposition des produits de prévoyance-vieillesse.

#### Nouveaux médias

#### Nouveau site Internet pour LIMAX-Communication

Implantée à Esch-sur-Alzette depuis plus d'une dizaine d'an-

## EN BREF

### Alimentation

#### La Bonne Auberge et la Brasserie Bofferding lancent le premier fromage à la bière

La Bonne Auberge à la Gaichel et la Brasserie Bofferding viennent d'unir leur savoir-faire pour donner naissance au premier fromage à la bière. Ce fromage a été spécialement créé pour Bofferding par Yves Radellet, chef de cuisine de la Bonne Auberge. Sa fabrication artisanale est élaborée à partir d'un fromage au lait cru, auquel on ajoute de la Hausbéier, ainsi que des dés de jambon marinés à cette même bière. Le fromage est ensuite affiné en cave tout en étant quotidiennement lavé à la Hausbéier.

1.500 m<sup>2</sup> repartis sur un seul étage. Le magasin propose quatre départements: dames, hommes, bébés et enfants. Une équipe de vente de 16 collaborateurs H&M est au service des clients.

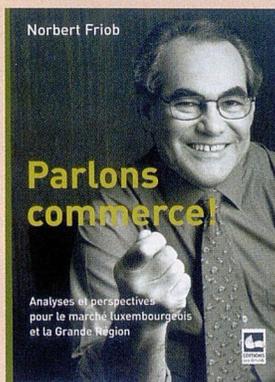
### Parlons commerce! Pour mieux comprendre le commerce

Dans son magazine „Vitrines“, l'Office de création d'entreprises des Classes moyennes de Mons (F) recommande chaudement la lecture du livre „Parlons commerce! - Analyses et perspectives pour le marché luxembourgeois et la Grande Région“ de Norbert Friob, paru

### Concours

#### Prix Santé et Entreprise

Le Club Européen de la Santé (Paris) organise à l'intention des entreprises un concours portant sur la sécurité et la santé au travail. Les entreprises intéressées sont priées de d'envoyer un dossier de candidature en cinq exemplaires avant le 8 novembre. Pour plus d'informations : Chambre de Commerce, Mme Michèle Friederich, tél. : 42 39 39 - 337, fax : 43 83 26, e-mail : michele.friederich@cc.lu.



aux Editions Guy Binsfeld, à tous les acteurs et décideurs du secteur du commerce ainsi qu'à tout consommateur soucieux de mieux comprendre les rouages du commerce. „Parlons Commerce! Analyses et perspectives pour le marché luxembourgeois et la Grande Région“, 388 pages, relié avec signet, 29,80 EUR, ISBN: 2-87954-114-x.

### Confection

#### Nouveau magasin H&M à Pommerloch

Le 20 septembre, Hennes & Mauritz a ouvert un nouveau magasin dans le Knauf Center à Pommerloch. Le magasin dispose d'une superficie totale de

## Rapport semestriel

# Les turbulences boursières n'épargnent pas BGL Investment Partners

**D**es turbulences boursières graves, déclenchées par les scandales comptables et financiers, ont marqué le premier semestre 2002 de BGL Investment Partners. Elles ont ébranlé la confiance des investisseurs quant à la réalité des opérations et des résultats des sociétés cotées en bourse. Ces mouvements se sont inévitablement propagés aux valeurs de la Bourse de Luxembourg et par voie de conséquence à la cotation de l'action BIP. La baisse intervient alors même que la composition des avoirs de la société n'a rien perdu de sa substance et qu'aucune des participations ne souffre de problèmes liés à une application erronée, voire frauduleuse, des règles comptables. Malgré une conjoncture économique peu vigoureuse, elles affichent des opérations solides ainsi que des bénéfices et paient des dividendes. Les grandes participations de la société ont annoncé des résultats semestriels positifs, bien que souvent en retrait par rapport à l'année dernière.

Au 30 juin, les actifs de la société s'élèvent à EUR 305 millions. Les principaux postes sont constitués de participations, qui se montent à EUR 259 millions, et d'avoirs en banque d'un montant de EUR 45 millions.

Les recettes de la société s'élèvent à EUR 9.158.007, comparés à EUR 8.032.214 au premier semestre 2001. Le résultat des activités ordinaires a été affecté par d'importantes corrections de valeur à hauteur de EUR 30.037.663 et se solde par une perte de EUR 21.993.143. Après prélèvement de EUR 24.336.182 sur la réserve pour fluctuations de marché et après déduction d'impôts pour EUR 464.037, le bénéfice net de la période s'élève à EUR 1.879.002 contre EUR 5.694.986 pour la période correspondante en 2001.

Selon BGL Investment Partners, une stabilisation, voire un redressement des bourses, peuvent être espérés d'ici la fin de l'année suite aux corrections importantes des marchés au cours des mois écoulés. Le portefeuille de la société pourra bénéficier de ce mouvement. Ces perspectives sont toutefois soumises à la condition qu'aucun événement majeur ne vienne remettre en cause le retour à la confiance des investisseurs. Le rapport semestriel au 30 juin 2002 est disponible au siège de la société, 1 rue des Coquelicots L-1356 Luxembourg (tél. : 26 00 26 1) et sur le site Internet de la société : [www.bip.lu](http://www.bip.lu)

# CMD eröffnet **Telecom House** in Ettelbrück

**N**ach einem Jahr positiver Erfahrung in den neu gestalteten Geschäften in Esch und Luxemburg, erweitert CMD seine Geschäftskette um ein weiteres „Telecom House“ in Ettelbrück. Die Öffnungszeiten sind an die Gepflogenheiten und Präferenzen der Kunden angepasst. CMD/Telecom House Ettelbrück ist von Dienstags bis Freitags von 9 - 12.15 Uhr und von 13.30 - 18.15 Uhr geöffnet. Samstags von 9 - 17 Uhr durchgehend.

Mehr als 60.000 aktive Kunden sind das Resultat einer inzwischen fast 10 Jahre währenden Erfolgsgeschichte des Service Provider LUXGSM, der sich seit 1993 um einen kundenorientierten Service im privaten wie im professionellen Bereich bemüht. So benutzt CMD eine kundennahe Sprache, berät den Kunden in Bezug auf dessen Bedürfnisse und bietet eine grosse Auswahl an Produkten und Dienstleistungen an. Eine 85-köpfige Belegschaft ist bemüht den Kunden in allen Bereichen der Telekommunikation zufriedenzustellen.

Damit der Kunde bei dieser rasanten Entwicklung nicht die Übersicht verliert, hat CMD das Konzept des Telecom House by CMD für seine Verkaufsstellen entwickelt. Hier erwartet den Kunden neben dem kompletten Handy-Sortiment auch eine große Auswahl an Zubehör bzw. verwandten Produkten (Festnetztelefone, Faxgeräte, PDAs, Playstation)



*Innenansicht des neuen „Telecom-House“ in Ettelbrück*

In dieser neuen Generation von Geschäften hat der Kunde somit die Möglichkeit, sich mit der vollständigen Produktpalette im Bereich Telekommunikation vertraut zu machen. Er wird hierbei von einem geschulten Personal in einer entspannten Atmosphäre beraten. Die übersichtliche Ausstellung der Produkte vereinfacht die Suche nach dem gewünschten Artikel. Zudem bietet CMD regelmäßig Schulungen an, in denen die vielfältigen Möglichkeiten der modernen Handys erläutert werden. Auf der Internetseite [www.cmd.lu](http://www.cmd.lu) und der kostenlosen Hotline 8002 4839 gibt es zusätzliche Informationen. ■

Commerces | Professions libérales  
Hôpitaux, administrations | Sociétés de services | Industrie | Artisanat  
Garages, ateliers

votre spécialiste en  
**[ stockage ]**

Rayonnages fixes  
Rayonnages mobiles  
Rayonnages automatiques  
Outils de stockage

4, rue Robert Stümper  
B.P. 2008  
L-1020 Luxembourg  
Tél. 40 48 49-1

**alltec**  
[www.alltec.lu](http://www.alltec.lu)

# Le **Grand-Duc Henri** chez euroscript Luxembourg



**S**on Altesse Royale, le Grand-Duc Henri de Luxembourg, s'est rendu le 11 septembre en visite chez euroscript Luxembourg S. à r.l. A son arrivée, il a été reçu par le ministre de l'Economie, M. Henri Grethen, ainsi que par les dirigeants de la société. Après le discours de bienvenue, prononcé par M. Uwe Jacobsen, président du Conseil d'administration d'euroscript, M. Giancarlo d'Elia, président-directeur, a présenté la société à son Altesse Royale et décrit les activités du groupe euroscript. Les hôtes de marque ont ensuite été invités à

découvrir le secteur Production de la société.

Créée en 1987 à Luxembourg, cette filiale de la «Saarbrücker Zeitung» a dans un premier temps pris en charge la réalisation de projets institutionnels. Aujourd'hui, la société euroscript s'est imposée en Europe dans le domaine de la prestation de «services globaux»: plus de 400 employés travaillent sur neuf sites d'implantation en collaboration avec plus de 1.000 collaborateurs freelance dans le monde entier. Spécialisée en prestations de services multilingues, euroscript axe ses acti-

vités sur quatre secteurs spécifiques: le traitement multilingue de données et documents, la traduction et le traitement linguistique, la documentation et les systèmes documentaires techniques et, surtout, le marché en pleine croissance de l'aménagement et de l'adaptation de sites web multilingues. Partenaire de l'industrie des médias et de la communication, euroscript crée et adapte des contenus et les transpose dans plus de 100 combinaisons linguistiques, pour les rendre ensuite accessibles et disponibles en format adapté. ■



START

NOUS DONNONS UN SÉRIEUX COUP DE POUCE  
AUX PROJETS D'ENTREPRISE.

A la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, nous soutenons les projets et ambitions des acteurs de l'économie luxembourgeoise. Nos interventions représentent pour de plus en plus d'entreprises le moyen de développer leurs activités dans les meilleures conditions. [www.snci.lu](http://www.snci.lu)

**SNCI**

SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT ET D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURG

# Coutts Alternative **devient** Right Consultants

**D**epuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002 la société d'outplacement et de gestion du changement Coutts Alternative s.a. fonctionne sous le nom de Right Consultants (Luxembourg) s.a. suite à la reprise mondiale du Coutts Consulting Group, dont fait partie Coutts Alternative, par la société américaine Right Management Consultants.

Right Management Consultants a vu le jour en 1980 à Philadelphie (USA). Ses actions sont cotées en bourse depuis 1986 (NASDAQ). L'entreprise se caractérise par une forte stratégie d'expansion. Dans un

récent numéro du magazine américain Business Week, Right Management Consultants est citée parmi les 100 plus importantes entreprises en expansion. La reprise de Coutts Consulting Group renforce surtout sa présence en Europe, au Canada et au Japon.

La jonction des deux groupes crée une nouvelle équipe spécialisée en outplacement individuel et collectif. Right Management Consultants offre en effet des services au niveau de l'outplacement, de l'inplacement, de partner relocation et d'accompagnement de carrière,

aussi bien que des programmes qui soutiennent des entreprises dans l'implémentation de leur stratégie, comme le développement des talents de leadership, la gestion des talents des collaborateurs, des formations, ou des centres de développement et d'assessment. Au Grand-Duché du Luxembourg, Right Consultants s.a. continue à être dirigé par Lynn Coutigny, managing director, et Michel Lambrecht, deputy managing director. Informations complémentaires: [www.coutts.lu](http://www.coutts.lu) et [www.right.com](http://www.right.com). ■

# Le monde du **recrutement** à l'envers

**Q**uel candidat n'a pas souhaité se trouver de l'autre côté de la table pour l'entretien d'embauche? En interviewant, caméra à l'appui, les Directeurs des Ressources Humaines d'importantes sociétés luxembourgeoises, Monster.lu rend ce rêve désormais possible. Ces entretiens audio-visuels sont accessibles aux candidats via le site [www.monster.lu](http://www.monster.lu) et leur permettent ainsi de se mettre à l'aise avant l'interview, mais aussi

de mieux s'informer sur l'entreprise en question.

En règle générale, ces «Webcast» commencent avec une présentation de la société pour retracer ensuite ses valeurs, sa culture, les possibilités de formation et d'évolution offertes au personnel, les attentes et les techniques de recrutement utilisées etc. Bref, tout ce qui est important pour bien pouvoir se préparer. Ce nouveau service veut aider le candidat à se sentir plus à l'aise pour

l'interview, en lui offrant une bien meilleure idée de la société, de sa culture et éventuellement même du recruteur qu'il aura en face de lui. Le «Webcast» a comme objectif de permettre une meilleure orientation des recherches du candidat, qui a dorénavant la possibilité de savoir quelle entreprise partage au mieux ses valeurs et propose un environnement de travail adapté à sa personnalité. Pour plus d'informations : [www.monster.lu](http://www.monster.lu) ■

# Neue **Geschäftsführung** bei der Firma Lettershop



Herr Patrick Jost bei seiner Ansprache zur Übergabe der Geschäftsführung

**D**ie Leitung der Firma Lettershop s.a. wurde kürzlich von den bis dato gewesenen Geschäftsführern, Paul Jost und Romain Crelot, an den 27-jährigen Sohn von Herrn Jost, Herrn Patrick Jost, übergeben, der bereits in den beiden letzten Jahren als stellvertretender Geschäftsführer für das Unternehmen tätig war.

Als besondere Ehrengäste waren der Wirtschaftsminister Luxemburgs, Herr Henri Grethen, sowie der Bürgermeister von Niederanven, Herr Raymond Weydert, nebst Schöffen

anwesend, die in ihren Ansprachen dem frisch gebackenen Geschäftsführer gratulierten. Neben verschiedenen Professoren, die Herrn Patrick Jost während seiner Studien- und Ausbildungszeit begleitet haben, nahmen zahlreiche Geschäftspartner und Freunde des Hauses an der Feier teil.

Die 1995 gegründete Firma Lettershop gehört der Unternehmensgruppe CIP und beschäftigt zur Zeit 25 Mitarbeiter, Tendenz steigend. Heute gehört der Lettershop zu den führenden Dienstleistungsunterneh-

men im Fulfillment-Bereich. In einem modernen Produktionsgebäude, das allen Anforderungen an die Vertraulichkeit standhält, die die CSSF an die Banken stellt, werden u.a. Serienbriefe, Kontoauszüge, Rechnungen und PIN-Code-Mailer gefertigt.

Längst kümmert sich die Firma Lettershop um mehr als den Versand von Mailings. So hat man sich z. B. auf das Designen, Personalisieren und Codieren von Plastikkarten spezialisiert und kann Chip-, Induktions- und Magnetstreifenkarten programmieren. Ausserdem bietet das Unternehmen eine professionelle Logistik und Lagerverwaltung mit Barcode-Kennzeichnung und -lesung inklusive Online-Stockmanagement an. Durch diese Technik kann der Kunde jederzeit von jedem beliebigen Ort per Internet seine Bestände passwortgeschützt abfragen. Desweiteren bietet die Firma intelligente IT-Lösungen an, um Geschäftsprozesse zu optimieren. Auch bei der Auswahl von Computern und Peripheriegeräten ist die Firma Lettershop gerne behilflich.

Unter der Leitung des neuen Geschäftsführers Patrick Jost sollen die bestehenden Geschäftsfelder ausgebaut und globalisiert werden, während sich die ehemaligen Geschäftsleiter Jost und Crelot intensiv um die Leitung der Firma CIP kümmern werden und als Verwaltungsratsmitglieder dem Lettershop erhalten bleiben. Weitere Informationen unter [www.lettershop.com](http://www.lettershop.com). ■



**T**ravel Pro, le département du «voyage d'affaires» en synergie avec les compétences dans le domaine du transport de personnes de l'entreprise mère, le groupe Sales-Lentz, innove dans le secteur du moyen de transport et redéfinit la business class. Sous la dénomination officielle «Business Vision» a été créé un véhicule unique en son genre et incomparable au niveau du confort et de l'équipement.

Le Business Vision est en quelque sorte un bureau et en même temps un salon mobile permettant aux clients de se déplacer rapidement d'un endroit précis à un autre endroit dans un rayon d'action de plusieurs centaines de kilomètres. Voyager en Business Vision veut dire créer son propre horaire de voyage. La flexibilité est l'argument fort pour choisir ce type de déplacement. Les paramètres du voyage sont dictés par le client.

Un autre argument en faveur du concept Business Vision est l'aspect

## Business **Vision** by Travel Pro et Sales- Lentz

économique. Jusqu'à 7 passagers trouvent place dans la cabine, dont 4 au bureau et 3 dans une rangée aménagée au fond du véhicule. Le véhicule est équipé de larges fauteuils ergonomiques en cuir avec coussins gonflables. L'équipement ne laisse rien à désirer. Les passagers qui doivent ou veulent travailler en route disposent d'un ordinateur portable puissant, configuré et online à bord, ainsi que d'un fax. Pour la distraction, un lecteur DVD Multizone et une Playstation II ont été installés. Un mini-bar contenant des boissons rafraîchissantes, une machine à café, une garde-robe et des parapluies de bord sont également à disposition des voyageurs. Pour arrondir le concept, Sales-Lentz met à disposition des chauffeurs compétents pour la prise en charge des passagers.

Pour les réservations, des informations supplémentaires ou une démonstration du Business Vision, les services commerciaux de Travel Pro et de Sales-Lentz se tiennent à votre disposition sous les numéros 46 95 99-1 (Travel Pro) et 2 36 26-651 (Sales-Lentz), ou visitez les sites internet: [sales-lentz.lu](http://sales-lentz.lu) et [travelpro.lu](http://travelpro.lu).

Interregionale  
Internetseite für  
**Renovierung**  
und Ausstattung  
von Wohnungen

**D**ie Luxemburger Messegesellschaft – Foires Internationales de Luxembourg (F.I.L.) hat ihren neuen Online-Service „Housefinish.lu“ vorgestellt. Die zweisprachige deutsch/französische Plattform bietet Auskünfte über Renovierung und Ausstattung von Wohnungen sowie über die permanente Ausstellung „House Finish“. Über diese Plattform können Interessenten in Kontakt mit Betrieben des Bau- und Renovierungssektors in Kontakt treten, ihre Erzeugnisse auswählen und/oder ihren Besuch der „House Finish“ auf dem Kirchberger Messegelände vorbereiten. Nach einer Registrierung haben die Interessenten Zugriff auf zusätzliche Auskünfte und können eine persönliche Vorführung oder ein Angebot bei mehreren Anbietern gleichzeitig anfragen. Die Aufteilung in 31 Kategorien ermöglicht jedem die für ihn in Frage kommenden Betriebe genau auszuwählen. Während der Herbstmesse vom 19. bis zum 27. Oktober 2002 sind die Öffnungszeiten der Ausstellung „House Finish“, die sich in Halle 6 des Messegeländes befindet, wochentags von 14.00 bis 19.00 und von 10.00 bis 18.00 Uhr am Wochenende. Freitags, den 25. Oktober 2002 findet eine Verlängerung bis 21.00 Uhr statt.



**Aujourd'hui, de plus en plus d'hommes  
confient leur vie à des femmes.**



## **L'Égalité des femmes et des hommes: source de progrès**

*La chirurgie n'est plus un domaine réservé aux hommes. Aujourd'hui, de plus en plus de femmes choisissent cette profession. Et prouvent à l'évidence qu'elles sont tout aussi compétentes que leurs confrères.*

*Cela, nombre d'entreprises aussi l'ont compris. En s'engageant par des actions positives en faveur de leurs collaboratrices.*

*En donnant les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes, vous faites progresser votre entreprise. Le Ministère de la Promotion Féminine vous soutient dans vos actions en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Nous vous aidons à finaliser vos projets et vous appuyons financièrement.*

*Actions positives: femmes et hommes en profitent à égalité.*



MINISTÈRE DE LA PROMOTION FÉMININE

## Großraum Saar-Lor-Lux

# Fortis Bank eröffnet **Business Centre** in Trier/Saarbrücken

**D**er Großraum Saarland-Lothringen-Luxemburg-Trier/westliche Pfalz-Elsaß bildet eine dynamische, grenzüberschreitende Geschäftsregion. Mit der Einführung des Euro und Dank des fortschreitenden Abbaus von Eintrittsbarrieren in den lokalen Märkten entwickeln sich die Handelsbeziehungen in neuen Dimensionen. Zunehmend bilden sich grenzüberschreitende private und öffentliche Infrastrukturen. Es reift das Bewusstsein einer "Grande Région".

Mit einer Struktur von gut 100 Business Centres in Europa und Asien verfügt die Fortis Bank über ein grenzüberschreitendes Netzwerk, das seine Kompetenz darin entfaltet, Unternehmen bei ihren internationalen Aktivitäten zu begleiten. Die Banque Générale du Luxembourg ist im Bereich der Unternehmen im Großherzogtum Luxemburg gut positioniert. Um die Dimension dieses Marktes jedoch nicht zu einer Beschränkung werden zu lassen, hat die Bank bereits seit Jahren eine Strategie der "Grande Région" entfaltet. Im Jahr 2000 wurde die Bank vollständiges Mitglied der Fortis Gruppe und das

Konzept eines Wirtschaftsraumes "Grande Région" wurde in die Strategie des Geschäfts "Commercial Banking" von Fortis integriert.

Die Fortis Bank stützt sich nunmehr auf die Banque Générale du Luxembourg als marktführende Bank im Bereich der Geschäftskunden und auf ihre Erfahrung als grenzüberschreitende Begleiterin für Unternehmen und wertet die Präsenz der Gruppe in Deutschland durch Fortis Bank Deutschland auf. In dieser Absicht weitet die Fortis Bank ihre Präsenz in der "Grande Région" aus mit der Eröffnung eines neuen Business Centre Trier/Saarbrücken, unter dem Firmenzeichen von Fortis Bank Deutschland. Mit Unterstützung des Netzwerkes von Fortis Banque France und Dank der Präsenz der SADE im Osten Frankreichs, werden weitere Business Centre in Metz/Nancy und in Strasbourg/Mulhouse die Präsenz der Gruppe in der "Grande Région" ausbauen. Die Eröffnung des Business Centre Trier/Saarbrücken fand im Rahmen des von der Fortis Bank für ihre 100 Business Centre organisierten "International Customer Days" statt. ■

## VOTRE TAXI AERIEN

- Vols directs à la demande
- Rapidité et confort total
- Souplesse horaire
- Excellence du service

☎ 42 52 52-1



LUXAVIATION

Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL FAX: 42 71 40

**Wer  
liefert  
was?**

**POUR VOS ACHATS  
PROFESSIONNELS  
LE MOTEUR DE  
RECHERCHE B TO B**

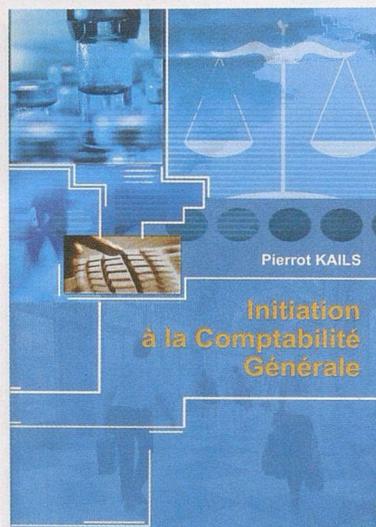
**www.WLW.lu**

- Recherche de fournisseurs et de prestataires de services
- Marché électronique pour vos demandes d'offre
- myWLW – votre accès personnalisé aux services de WLW
- Business-Center – des informations pratiques pour faire des affaires

43.000 produits et prestations de services avec plus de 370.000 entreprises dans 13 pays européens

Wer liefert was? GmbH  
Succ. belge  
Avenue Louise 65/11 · 1050 Bruxelles  
Tél. 02/245 22 28 · Fax 02/245 62 13  
e-mail: info@wlv.lu

# Initiation à la Comptabilité Générale



(avant-projet de règlement annexé au projet de loi n° 4581 concernant, notamment, la réorganisation du Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises).

La seconde partie traite de l'enregistrement des opérations courantes, en exposant d'abord les principes de la facturation, ensuite la notion capitale de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.), puis la comptabilisation des règlements, et enfin le calcul succinct des salaires ainsi que leur enregistrement comptable. La dernière partie est consacrée à l'enregistrement des opérations d'inventaire, telles que les corrections de valeur (définitives ou probables) et les ajustements de

charges et de produits. Imprimé en quadrichromie - pour des raisons de meilleure lisibilité et de clarté pédagogique accrue - l'ouvrage comporte un index alphabétique détaillé permettant une recherche facile des principales notions présentées. Le manuel proprement dit est complété par un fascicule de 109 pages d'exercices résolus qui se rapportent à chacun des chapitres étudiés et qui permettent à l'élève, éventuellement autodidacte, un apprentissage et un contrôle aisés et efficaces de ses connaissances. L'ouvrage comportant le manuel de base (493 pages) ainsi que le livret des exercices résolus (109 pages) est en vente dans les librairies spécialisées au prix de 41,30 EUR.

**L**a 3<sup>e</sup> édition de l'ouvrage «Initiation à la Comptabilité Générale» rédigé par Pierrot KAILS, professeur de sciences économiques et sociales, et publié par les Editions Pimo ([www.pimo.lgl.lu](http://www.pimo.lgl.lu)) vient de paraître. Il pour objet de proposer une introduction pédagogique et graduelle à la Comptabilité Générale dans une optique luxembourgeoise.

En proposant une exploration systématique des pièces maîtresses de l'édifice comptable, le guide propose une découverte de la comptabilité, qui s'opère en trois étapes distinctes: La première partie présente les fondements du système comptable général en introduisant successivement les notions essentielles de bilan, de comptes de bilan et de comptes de gestion. L'étude de la méthode comptable et la présentation des grands documents qu'elle produit débouche sur l'analyse du plan comptable luxembourgeois, dont la formulation fondamentale se trouve dans l'avant-projet de règlement grand-ducal «déterminant la teneur et la présentation du plan comptable minimum normalisé»

## Neue Produkte

# Rosport Blue nun auch in der Liter-Glasflasche

**R**osport hat sich entschlossen, als einheimisches und marktführendes Mineralwasser mit Kohlensäure, den Wünschen vieler Konsumenten nachzukommen, die seit längerem Rosport Blue in der Liter-Glaspfandflasche wünschen. Mit der Einführung dieses neuen Produktes wird die Rosport-Blue-Produktpalette abgerundet und vervollständigt. Die Flasche in der typischen meerblauen Farbe ist ab sofort im Handel und beim Getränkehändler erhältlich. Das neue Produkt wird in einem praktischen Sechser-Plastikkasten mit Mitteltragegriff angeboten.

Seit seiner Einführung 1996 auf den Markt erfreut sich Rosport Blue einer immer größeren Beliebtheit. Bisher konnten mehr als 20 Millionen Flaschen verkauft werden. Die Verkaufsentwicklung ist weiterhin sehr positiv und beweist, dass Rosport genau die Wünsche und Zielvorstellungen seiner Kunden trifft. Durch die Einführung des neuen Gebindes werden jetzt zudem die Konsumenten erreicht, die zu Hause nicht auf dieses gesunde umweltbewusste Produkt verzichten wollen.



## Groupe 1 – A Céder:

### Réf: C106

Hôtel-restaurant-café à vendre, 12 chambres tout confort, région touristique au nord du pays.

### Réf: C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

### Réf: C130

Vends entreprise de distribution de boissons, clientèle Luxbg-Ville et alentours.

### Réf: C131

Vends fonds de commerce Auberge-Café-Restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

### Réf: C140

Cherche partenaire majoritaire pour nouvelle startup fabrication de produits de luxe; très grand potentiel de développement; succès important rencontré aux US; pour continuer sa croissance internationale, l'entreprise a besoin de moyens financiers nouveaux et/ou être intégrée dans un groupe plus puissant.

### Réf: C159

Vends restaurant avec logement dans village au sud de Luxembourg-Ville, salle de banquets 100 couverts, bâtiment 550 m<sup>2</sup>.

### Réf: C165

Vends fonds de commerce avec stock, boutique pour enfants, au sud-est du pays, situation privilégiée, surface 125 m<sup>2</sup>, nouvel agencement en 1998, loyer modéré

### Réf: C169

Vends pension de famille, 13 chambres meublées, maison privée.

### Réf: C174

Vends parts de société de transports internationaux par route, parc de véhicules neufs, 6 tracteurs, 7 remorques.

### Réf: C180

Vends fonds de commerce restaurant / brasserie gastronomique, avec terrasse, dans cadre médiéval touristique.

### Réf: C188

Vends fonds de commerce épicerie (100 m<sup>2</sup>) au centre du pays, location du local de commerce

### Réf: C196

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant avec terrasse et location de 8 chambres meublées, situation à Diekirch

### Réf: C209

A céder: Société informatique (service et vente de matériel) avec clientèle privée et professionnelle.

### Réf: C211

Cherche repreneur pour société de facility management. Mise à disposition de l'engineering.

### Réf: C213

Vends fonds de commerce 2 boutiques, bon emplacement à Luxembourg-Ville, cadeaux et décoration intérieure

### Réf: C214

Vends restaurant bien coté dans un cadre unique. Terrasse avec vue imprenable. Clientèle fidèle.

### Réf: C217

Vends fonds de commerce; bar + restaurant 45 couverts avec terrasse à Luxembourg (Vieille ville) en zone piétonne; décor unique

### Réf: C218

Vends fonds de commerce pour vente en gros de jeux vidéo (playstation, Nintendo etc.)

### Réf: C220

Vends société de transports internationaux de marchandises par la route. 8 tracteurs semiremorque.

### Réf: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité

### Réf: C223

Vends fonds de commerce d'un restaurant situé au centre de Mersch avec 70 couverts.

### Réf: C225

Vends fonds de commerce d'une brasserie-pub; centre Esch/Alzette; +/- 175 m<sup>2</sup> (extensible à +/- 350 m<sup>2</sup>); billard; emplacement pour concerts. Location également possible.

### Réf: C226

Vends fonds de commerce d'un magasin d'aménagement de salles de bains (vente et montage); exclusivités pour le Luxembourg.

### Réf: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel, restaurant, taverne dans les ardenes; terrasse.

### Réf: C228

Vends fonds de commerce d'un magasin de confection.

### Réf: C229

Vends fonds de commerce d'un magasin de Bureautique, Copyservice, Printservice.

### Réf: C230

Vends fonds de commerce d'un magasin de cuisines équipées. alentours Luxembourg-Ville, artère principale entrée en ville, parking clients.

### Réf: C231

Vends fonds de commerce maison d'édition de livres luxembourgeois et collections Luxemburgensia.

### Réf: C232

Vends fonds de commerce épicerie; faubourgs Luxembourg-Ville; location du local.

### Réf: C233

Vends société spécialisée dans le travail des métaux et l'automatisation dans l'industrie et le secteur public; vente cause retraite.

### Réf: C234

Vends fonds de commerce d'une entreprise active dans les articles de naissance et enfants. Parking clients. Vente cause retraite.

Les personnes intéressées à participer à la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce trouveront des fiches d'inscriptions électroniques sur le site internet de la Chambre de Commerce ([www.cc.lu](http://www.cc.lu)). Les personnes qui ne disposent pas d'un accès Internet peuvent demander un formulaire d'inscription auprès de la :

## Bourse d'Entreprises

Tél.: +352 42 39 39 331 - Fax +352 43 83 26  
a. m. de M. Yves Karier - E-mail : [yves.karier@cc.lu](mailto:yves.karier@cc.lu)  
Adresse postale : L-2981 Luxembourg.

La Bourse d'Entreprises permanente de la Chambre de Commerce a pour objectif de rapprocher l'offre et la demande dans le domaine de la transmission d'entreprises des secteurs économiques ressortissants de la Chambre de Commerce. A cet effet, une base de données a été créée dans laquelle figurent, d'un côté, les offres de cession d'entreprises et, de l'autre côté, les demandes de reprise d'entreprises. La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises bénéficient de la plus stricte confidentialité. Pour participer, il suffit d'envoyer le formulaire d'inscription dûment rempli au responsable de la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce. Ce formulaire d'inscription est disponible sur le site Internet de la Chambre de Commerce [www.cc.lu](http://www.cc.lu) ou par téléphone au 42 39 39 331. L'objet de la Bourse d'Entreprises est d'assurer la pérennité des entreprises existantes. Dès lors, les demandes d'inscription de personnes à la recherche de partenaires financiers, ainsi que les demandes d'inscription qui se limitent au seul objet immobilier, ne seront pas retenues.

Par ailleurs, dans un souci de disposer d'un outil de bonne qualité, le responsable de la bourse d'entreprise pourra demander des informations supplémentaires, telles que le bilan de l'entreprise à céder ou l'autorisation d'établissement du repreneur potentiel.

**Réf: C235**

Vends commerce de cadeaux et de décoration intérieure.

**Réf: C236**

Vends fonds de commerce d'un magasin d'articles d'ameublement, de décoration, de rideaux, de literie-tapis.

**Réf: C237**

Vends bijouterie-horlogerie à Esch/Alzette; magasin de 185 m<sup>2</sup>, avec ou sans stock.

**Réf: C238**

Vends société de produits et de matériel de nettoyage; produits spécifiques en matière environnementale. Prise de participation également possible.

**Réf: C239**

Vends entreprise de vente, installation et maintenance de machines d'embouteillage et emballage. Accords de distribution exclusifs dans l'industrie.

**Réf: C240**

Vends fonds de commerce d'un magasin de meubles; exclusivités; retrait progressif si souhaité.

**Réf: C241**

Vends Auberge-Restaurant; 150 couverts; 21 chambres; à 15 min. de Luxembourg-Ville.

**Groupe 2 - Recherche à reprendre:**

**Réf: R149**

Ingénieur en génie chimique, actif dans le commerce de produits réfractaires pour la sidérurgie, cherche à reprendre une activité de commerce de produits techniques, voir une petite unité de production

**Réf: R150**

Cherche à reprendre bar-brasserie-pub à Luxembourg vieille ville, tél 021180301

**Réf: R156**

Cherche à reprendre une petite unité de production dans les domaines de la mécanique générale, mécanique de précision, sous-traitance de l'industrie automobile, sous-traitance de la métallurgie en général.

**Réf: R157**

Société d'expertise comptable cherche à reprendre fiduciaire

**Réf: R165**

Cherche à reprendre une entreprise industrielle ou sous-traitante de l'industrie. Participations minoritaire ou majoritaire également possibles.

**Réf: R170**

Cherche société dans les domaines de services ou informatique

**Réf: R171**

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous traitance.

**Réf: R175**

Entreprise de transports luxembourgeoise cherche à reprendre une entreprise de transports et messagerie située dans le sud du pays et installée dans une Z.I.

**Réf: R177**

Cherche à reprendre petite entreprise de service informatique. Portefeuille clients existant et à développer.

**Réf: R178**

Cherche à reprendre petite entreprise du secteur HORECA; alentours Luxembourg-Ville; 20 ans d'expérience.

**Réf: R179**

Diplômé de l'école hôtelière cherche à reprendre restaurant à Luxembourg-Ville; 12 années d'expérience.

**CHAMBRE DE COMMERCE  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

**VOTRE PARTENAIRE POUR  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
CONTINUE**

Consultez notre offre sur:  
**www.cc.lu**

**COURS DU SOIR**      **SEMINAIRES**  
**CYCLES**

**Chambre de Commerce  
Centre de Formation**  
31, boulevard Konrad Adenauer  
L-1115 Luxembourg-Kirchberg  
Email: formcont@cc.lu

# Liquidations

## VENTES SOUS FORME DE LIQUIDATION

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidation telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant par exemple la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure. Situation au 15/10/2002

### AKTUEL FOR MEN

61, rue de l'Alzette  
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9523/2002  
26/10/2002 - 25/01/2003  
**transformation**  
*articles de confection, articles textiles et accessoires de mode, articles de maroquinerie*

### ALL SEASONS

32, rue Beaumont  
L-1219 LUXEMBOURG  
c9480/2001  
05/01/2002 - 04/01/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles d'habillement, jeux et jouets, articles d'art de la table et de décoration*

### ARENDET Jacqueline

26, rue des Tondeurs  
L-9570 WILTZ  
c9519/2002  
26/09/2002 - 25/09/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles de confection, articles de chemiserie et articles de mercerie-bonneterie*

### AU BON MARCHÉ

76, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9484/02  
05/02/2002 - 04/02/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles textiles, articles de confection, articles de bonneterie et articles de lingerie, articles de toilette et de jouets*

### BEIM SCHREINER

17, am Becheler  
L-7213 BERELDANGE  
c9492/2002  
02/05/2002 - 30/04/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles de décoration pour intérieurs, articles de ménage et articles de bimbeloterie*

### BINTZ Joseph

34-36, boulevard J.-F. Kennedy  
L-4170 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9527/2002  
01/10/2002 - 31/12/2002  
**déménagement: zare ouest, L-4384 EHLERANG**  
*articles électroménagers et audiovisuels*

### BOUTIQUE FASCINATION

5, rue Glesener  
L-1631 LUXEMBOURG  
c9463/2001  
27/10/2001 - 26/10/2002  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles de confection et accessoires, articles de fausse-bijouterie*

### BOUTIQUE PATRICK GERARD

68, Grand-Rue  
L-1660 LUXEMBOURG  
c9465/2001  
22/10/2001 - 21/10/2002  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles de confection, articles de bonneterie, articles textiles et accessoires y relatifs*

### CADEAU BURG

12, place du Marché  
L-6460 ECHTERNACH  
c9513/2002  
22/06/2002 - 21/06/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles de librairie-papeterie, articles de maroquinerie et souvenirs*

### CALLISTE S.A.

Topaze Shopping Center  
L-7525 MERSCH  
c9535/2002  
15/10/2002 - 14/01/2003  
**transformation**  
*articles textiles et vêtements, articles de mercerie, de bonneterie et de laines*

### CHAUSSURES COLETTE

47, Grand-Rue  
L-9530 WILTZ  
c9532/2002  
24/07/2002 - 23/10/2002  
**dégâts graves occasionnés par un sinistre**  
*chaussures et articles de maroquinerie*

### CHAUSSURES MERLIN S.à r.l.

35, rue Thoull  
L-6492 ECHTERNACH  
c9522/2002  
01/08/2002 - 31/07/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*chaussures et articles de maroquinerie*

### CITYMAN S.à r.l.

15, rue de Trèves  
L-6793 GREVENMACHER  
c9355/2000  
05/01/2002 - 04/01/2003  
**transformation**  
*articles textiles et articles de mercerie bonneterie*

### COCOON DECORATION MAISON ET JARDIN

14-18, avenue de la Gare  
L-4131 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9536/2002  
01/10/2002 - 30/09/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles de ménage, articles d'art de la table et de décoration*

### COMPAGNIE ANGLAISE SARL

61, rue de Luxembourg  
L-8140 BRIDEL  
c9537/2002  
23/09/2002 - 22/12/2002  
**déménagement: 9, rue de Kahler, L-8378 Kleinbettingen**  
*articles d'ameublement, antiquités, œuvres d'art et articles de décoration*

### CONFECTION ANNETTE REDDING

1a, rue de la Résistance  
L-4942 BASCHARAGE  
c9538/2002  
04/09/2002 - 03/09/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles textiles, articles de mercerie-bonneterie et article de lingerie*

### DENNEWALD MARIANNE

35, place du Marché  
L-6460 ECHTERNACH  
c9528/2002  
16/08/2002 - 15/11/2002  
**déménagement: 1, rue du Haut-Ruisseau, L-6446 Echternach**  
*articles sanitaires, articles de ménage, articles de quincaillerie et articles de bimbeloterie*

### DI NARDO MORENO

46, rue Xavier Brasseur  
L-4518 DIFFERDANGE  
c9471/2001  
06/11/2001 - 05/11/2002  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles de quincaillerie, articles en verre, en porcelaine, en céramique et en cristal, ustensiles de ménage, articles pour Noël*

### DOHM SYLVIE

34, Haaptstrooss  
L-9806 HOSINGEN  
c9467/2001  
02/11/2001 - 01/11/2002  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles de ménage, articles scolaires, journaux et périodiques*

### EXPO-MEUBLES MERSCH S.à r.l.

8, route de Luxembourg  
L-5752 FRISANGE  
c9481A/2001  
05/01/2002 - 04/01/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles d'ameublement*

### EXPO-MEUBLES MERSCH S.à r.l.

582, route de Thionville  
L-5888 ALZINGEN  
c9481/2001  
05/01/2002 - 04/01/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles d'ameublement*

### HEMMEN SPORT S.à r.l.

31, route de Remich  
L-5331 MOUTFORT  
c9517/2002  
01/08/2002 - 31/07/2003

**cessation complète de l'activité commerciale**  
*équipements sportifs*

**HOSCHARD  
MARIE-LOUISE**

36, avenue G.-D. Charlotte  
L-3440 DUDELANGE  
c9524/2002

24/07/2002 - 23/07/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**

*chaussures et accessoires*

**HULBOSCH Jacques**

10, route de Hosingen  
L-9776 WILWERWILTZ  
c9525/2002

16/07/2002 - 15/07/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles électroménagers*

**JENNY'S BOUTIQUE  
S.à r.l.**

23, avenue des Bains  
L-5610 MONDORF-LES-BAINS  
c9531/2002

15/09/2002 - 14/09/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles d'habillement, articles de fausse bijouterie, chaussures et articles de maroquinerie*

**KM LUX SARL**

147, rue de Hollerich  
L-1741 LUXEMBOURG  
c9529/A/2002

08/08/2002 - 07/08/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles de revêtement*

**LIBRAIRIE DU PARC**

7, boulevard Pierre Dupong  
L-1413 LUXEMBOURG  
c9482/2001

05/01/2002 - 04/01/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**  
*articles de papeterie*

**MAGASIN BENETTON**

58, Grand-Rue  
L-1660 LUXEMBOURG  
c9466/2001

05/11/2001 - 04/11/2002  
**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles de confection, articles de bonneterie, articles textiles et accessoires de mode*

**MAISON ALIDOR S.à r.l.**

7A, rue du Moulin  
L-7621 LAROCLETTE  
c9489/2002

01/03/2002 - 28/02/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**

*article de mercerie-bonneterie et laines*

**MAISON PROOST**

74, Grand-Rue  
L-9051 ETTTELBRUCK  
c9491/2002

12/03/2002 - 11/03/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles de quincaillerie, articles de ménage, articles de verrerie, articles en porcelaine, souvenirs et jouets*

**MAROQUINERIE SIMONE  
SAMDAM SARL**

73, rue de l'Alzette  
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9540/2002

11/09/2002 - 10/09/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles de maroquinerie, articles de ganterie et parapluies*

**MINI-HILGES S.à r.l.**

37B, rue des Romains  
L-8041 STRASSEN  
c9533/2002

21/08/2002 - 20/05/2003  
**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles textiles, articles de confection, de sous-vêtements, articles de lingerie et articles de bonneterie*

**NEW GENERATION S.à r.l.**

24, avenue de la Porte Neuve  
L-2227 LUXEMBOURG  
c9534/2002

01/10/2002 - 31/12/2002  
**déménagement:**

**7, place du théâtre,**

**L-2227 Luxembourg**

*articles d'habillement, de chaussures et de maroquinerie*

**NUMBER ONE GMBH**

141, route de Trèves  
L-6940 NIEDERANVEN  
c9382/2001

26/11/2001 - 15/11/2002  
**cessation complète de l'activité commerciale**

*article textiles*

**PEINTURE DANSART**

40, avenue J.F. Kennedy  
L-9177 ETTTELBRUCK  
c9460/2001

07/11/2001 - 06/11/2002

**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles pour peintres, tableaux et encadrements*

**PEP & CHIC**

16, route de Luxembourg  
L-6451 ECHTERNACH  
c9526/2002

16/07/2002 - 15/07/2003

**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles textiles et accessoires*

**ROLLING PAUL**

12, rue Origer  
L-2269 LUXEMBOURG  
c9487/2002

06/05/2002 - 05/05/2003

**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles de bonneterie-lingerie et articles électriques*

**ROSSI ALBA**

46, rue des Artisans  
L-3712 RUMELANGE  
c9454/2001

18/10/2001 - 17/10/2002

**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles d'épicerie et d'accessoires, comestibles et articles de toilette*

**SHOPPING 2000 S.à r.l.**

28, rue de la Gare  
L-6440 ECHTERNACH  
c9510/2002

15/05/2002 - 14/05/2003

**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles de vêtements*

**TISSUS THEISEN S.à r.l.**

82, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9497/2002

28/03/2002 - 27/03/2003

**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles textiles*

**VIE EXCLUSIVE  
DUDELANGE S.à r.l.**

84, avenue G.-D. Charlotte  
L-3440 DUDELANGE  
c9506/2002

22/05/2002 - 21/05/2003

**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles d'habillement*

**WELTER MARIE**

8, rue de la Gare  
L-6440 ECHTERNACH  
c9468/2001

26/10/2001 - 25/10/2002

**cessation complète de l'activité commerciale**

*articles de bimbeloterie et articles pour fumeurs*

**SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE  
RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR**



**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

31, boulevard Konrad Adenauer  
L-2981 Luxembourg  
Téléphone: (352) 42 39 39 - 310 ou 314  
Fax: (352) 43 83 26  
E-mail: [globalsign-lux@cc.lu](mailto:globalsign-lux@cc.lu)  
Homepage: [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

site internet: <http://www.cc.lu>  
e-mail: [globalsign-lux@cc.lu](mailto:globalsign-lux@cc.lu)

Pour toute commande de certificat ou tout renseignement complémentaire:



**Certification Service Provider / CSP**

# L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à  
l'information  
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg  
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:





# Epargnez du bon côté.

## ► VITO 108 CDI fourgon avec l'équipement suivant:

60 kW (82 CV) - Empattement: 3000 mm - Poids total maximal: 2700 kg Charge utile: 1000 kg - Volume de chargement: 4,8 m<sup>3</sup>

**All Inclusive**

Offre valable jusqu'au 15.12.2002.

- ABS/ASR
- Cloison de séparation
- Pré-équipement radio
- Airbag conducteur
- Siège passager: banquette 2 places
- Revêtement intérieur espace de chargement
- Plancher en bois
- Portière arrière à deux battants
- Anneaux d'arrimage

► Profitez aussi de la proposition de renting avantageuse de DaimlerChrysler Financial Services S.A.:

- Durée: 48 mois
- Distance annuelle parcourue: 25.000 km
- Loyer
- Contrat d'entretien inclus
- Acompte 15%
- Assurance RC + Casco (degré 11)
- Remplacement des pneus

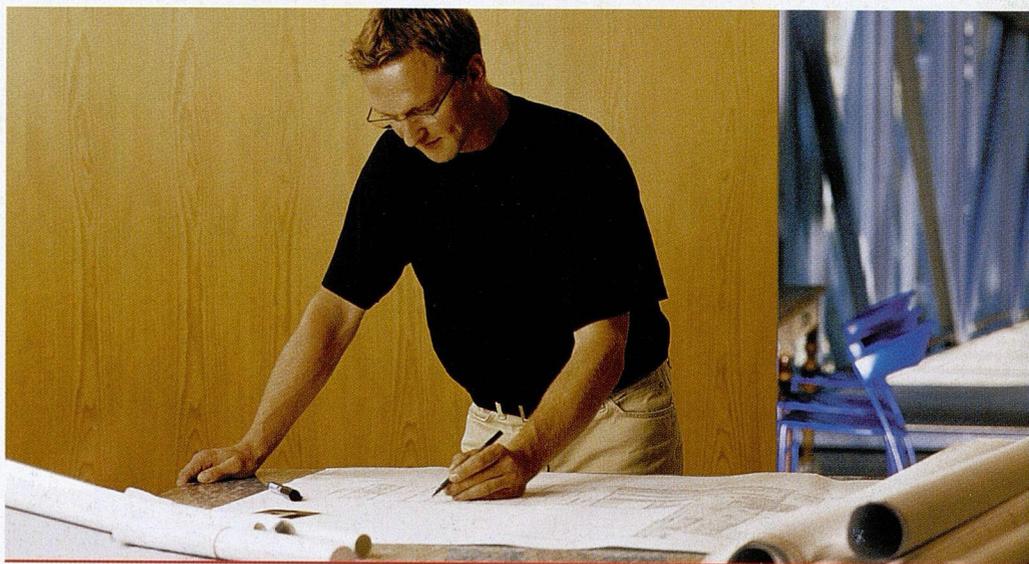
**Forfait mensuel: 435 €\*** plus TVA 15%

\* Sous réserve d'acceptation par le comité de crédit de DaimlerChrysler Financial Services S.A.,  
45, rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg, Tél.: 40 80 1 - 400



Mercedes-Benz

# Pour créer son propre bureau d'architectes



**Pour créer son propre bureau d'architectes, Jean-Paul a fait confiance à la flexibilité de la Banque Générale du Luxembourg afin de trouver une solution qui réponde spécifiquement à ses besoins.**

En lui proposant par l'intermédiaire de sa société filiale EuroLease-Factor S.A. un leasing adapté, la banque a donné à Jean-Paul une solution alternative pour concrétiser son projet en acquérant ses nouveaux locaux indépendamment de ses capacités financières immédiates.

Grâce à sa parfaite connaissance des marchés, des particularités de la place, de l'économie et du monde de l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg, première banque des clientèles professionnelles, apporte la réponse optimale aux besoins exprimés par une société quels que soient sa taille ou son degré de développement.

**Pour accompagner votre entreprise, la BGL s'adapte et innove.**

Département Entreprises tél.: 4242-4040 e-mail: [business.banking@bgl.lu](mailto:business.banking@bgl.lu) [www.bgl.lu](http://www.bgl.lu)